

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Maire

Le lundi 7 juillet 2014 à 15 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 1^{er} juillet 2014 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer M. Cucherat, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, M. Lafond, Mme Roux de Bezieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillaud, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : Mme Balas, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs : M. Havard, M. Sécheresse, Mme Hobert, M. Blache ont déposé un pouvoir pour voter respectivement au nom de Mme Balas, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Maleski, Mme Aït-Maten, M. Lévy, Mme Chevallier, M. Kimelfeld, M. Coulon, M. Cucherat ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Philip, M. Graber, M. Le Faou, Mme Baume, M. Bernard, Mme Fondev, Mme Frih.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2014

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 mai 2014 qui a été transmis avec l'ordre du jour de cette séance.

Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit : « qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour les désignations qui vont suivre :

Y-a-t'il des « oppositions » ? des « abstentions » ?

(Adopté.)

2014/359 – Conseil d'orientation du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation -CHRD- Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose de 4 représentants titulaires au sein du Conseil d'orientation du CHRD.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Jean-Dominique Durand

- Nicole Gay

- Myriam Picot

- Pierre Bérat

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Pour ?

Contre ?

Abstention : Christophe Boudot

2014/361 – Commission de médiation Droit au logement opposable - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon peut proposer le nom d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission de médiation Droit au logement opposable.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : Zora Aït-Maten

- Suppléante : Myriam Ben Charaa

J'ai, en outre, reçu les candidatures suivantes :

- Titulaire : Nathalie Perrin-Gilbert

- Suppléante : Isabelle Granjon

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour ?

- Contre ?

- Abstention : Christophe Boudot

2014/362 – Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein du Club des villes d'accueil de l'Euro 2016.

Je vous propose la candidature suivante :

- Georges Képénékian

Y-a-t-il d'autres candidats ?

- Pour ?

- Contre ?

- Abstention : Christophe Boudot

Questions écrites du Conseil du 1^{er} arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 1^{er} arrondissement.

Mme Isabelle Granjon pose la première question.

Question n° 1 – Place Chardonnet

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, parallèlement aux grands projets structurants à l'échelle de l'agglomération, le tissu urbain se dessine à partir d'aménagements de grande proximité, à l'échelle des communes ou des arrondissements. La qualité de vie en ville dépend aussi, selon nous, du soin et de l'attention apportés à des espaces que nous avons désignés sur le 1^{er} arrondissement comme étant des « cœurs de quartier ».

Ces espaces dont nous parlons sont souvent organisés autour de places qui ont perdu au fil du temps leur fonction de lieu public où l'on se rencontre. Nous voulons donc porter une attention particulière aux places du 1^{er} arrondissement.

Durant le précédent mandat, la place Morel a été aménagée en concertation avec les élus de la Ville, de la mairie d'arrondissement, du conseil de quartier Ouest des Pentes, des services des Espaces Verts et de la Voirie. L'association en amont des habitants fait que cet espace est aujourd'hui respecté et vit bien.

Durant ce mandat, nous voulons travailler sur la place Chardonnet : nous nous appuyerons sur le travail de concertation déjà réalisé par le passé, mais nous chercherons aussi à associer de manière innovante les acteurs locaux à ce projet.

Selon nous, la place Chardonnet présente plusieurs enjeux.

Tout d'abord nous voulons « rendre » cette place aux habitants et lui redonner une vocation de place qu'elle a perdue. Ceci implique des aménagements de surface accompagnés d'une réflexion sur le stationnement. Cela suppose aussi une action sur les rez-de-chaussée présents sur et sous la place. Certains appartiennent au Grand Lyon, d'autres à des bailleurs sociaux. Nous souhaitons profiter de la maîtrise publique ou semi-publique de ces locaux pour réinstaller là une offre de service aux habitants de proximité.

D'autre part, nous voulons utiliser cette place comme un levier de développement pour la rue Burdeau. Cette rue est un lieu de passage et de visite mais manque cruellement de lieu de vie. L'installation d'Esmod qui se concrétise enfin après des années de travail de la mairie du 1^{er} arrondissement avec la Ville et le Grand Lyon est un premier élément de réponse. L'aménagement de la place Chardonnet sera un second élément pour renforcer le dynamisme de la rue Burdeau.

Les élu-e-s du 1^{er} arrondissement demandent donc à :

- être accompagnés par M. Loïc Graber, Adjoint à la démocratie participative, et ses services, afin de préciser de manière concertée les futurs usages souhaités pour cette place et dresser ainsi un cahier des charges ;

- dans le fil de cette concertation, travailler avec M. Alain Giordano, Adjoint aux espaces verts et au cadre de vie, et M. Michel Le Faou, Adjoint à l'aménagement et à l'urbanisme, et leurs services respectifs, pour que soient inscrits dans le plan de mandat les aménagements paysagers et urbains de surface de la place Chardonnet ;

- avancer avec Mme Fouziya Bouzerda, Adjointe à la vie économique, sur la destination commerciale, artisanale et de service public, à redonner à certains locaux.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis deux mandats, le 1^{er} arrondissement a bénéficié d'aménagements qualitatifs d'espaces publics et d'espaces verts, dans un environnement pourtant très dense.

Après la fin de la rénovation de la montée de la Grande Côte avec son jardin paysager, et le réaménagement de l'esplanade du Gros Caillou, deux espaces structurants du 1^{er} arrondissement, la Ville et le Grand Lyon se sont attachés à développer une offre améliorée d'espaces de proximité.

On peut citer la place Morel, comme vous le rappeliez, mais également la place Fernand Rey, ou la placette Flandrin/Augustins. Le grand projet des Rives de Saône a sublimé le rapport du 1^{er} arrondissement à la Saône, bientôt suivi de l'aménagement des terrasses de la Presqu'île.

Les travaux sur le tunnel de la Croix-Rousse ont, eux, permis de créer un véritable espace public sur la place Chazette. Les actions ont ainsi contribué à végétaliser les espaces de sociabilité comme les jardins partagés de la rue Muette ou le clos Saint-Benoît. Le jardin Croix Paquet ou la création du jardin de la rue Burdeau ont permis de créer de vraies respirations dans le tissu urbain.

Dans le même sens, la dernière opération que nous avons inaugurée en début d'année est la dalle Rozier. La place Chardonnet, à laquelle vous faites référence, est située à mi pente, entre les rues Burdeau et des Tables Claudiennes. Elle participe aux espaces publics qui jalonnent le circuit des traboules. Et je partage votre avis qu'une amélioration s'impose pour rendre cet espace plus attractif et plus conforme aux usages qu'un tel espace peut induire pour les riverains. Et pour les personnes de passage notamment entre le plateau de la Croix-Rousse et la Presqu'île.

En ce début de mandat, nous sommes dans une phase de recensement de l'ensemble des opérations, proposées par les arrondissements mais aussi proposées par M. le Maire. Cette liste constituera le support du Programme Pluriannuel des Investissements, ce que nous appelons la PPI. Cette PPI trouvera sa limite dans le cadre financier du budget d'investissement du mandat que nous vous proposerons au Conseil municipal en fin d'année. La PPI de la Métropole sera, elle, votée en fin de premier semestre 2015.

Je note que vous placez cet espace comme priorité dans le 1^{er} arrondissement. La place Chardonnet fait partie des études et projets encore possibles. Mais il nous faudra faire des arbitrages et nous ne voudrions pas anticiper ceux-ci sans en avoir une vision globale.

La concertation avec les riverains serait effectivement à souhaiter sur un tel espace. J'ai pu consulter le travail effectué par le Conseil de quartier entre 2008 et 2009. Et un certain nombre d'attentes étaient fortes, notamment pour :

- la suppression du stationnement. Je rappelle qu'une quarantaine de places ont été créées avec le parking du Gros Caillou et celui des Tables Claudiennes ;

- la diminution du morcellement des aménagements de la place ;

- et la mise en valeur du végétal avec notamment le cœur de place constitué de 6 beaux marronniers.

La réponse que nous pourrions apporter dépendra des moyens qui pourront être alloués à ce projet s'il se confirme.

Il faudra concerter sur ce qu'il est possible et justifié de débattre et d'amender avec les habitants. Et surtout ne pas faire des promesses intenables. Dès la PPI engagée et votée ici même, je travaillerai avec mes Collègues Alain Giordano, Loïc Graber et les élus de l'arrondissement pour définir les enjeux de la concertation sur chacun des projets en fonction du degré d'intervention sur cet espace.

Sur un plan plus technique, sur la place Chardonnet, on peut anticiper une contrainte archéologique forte, car nous savons que dans le sous-sol il existe un certain nombre de vestiges. Cela est à prendre en compte avant d'engager toute concertation qui pourrait nous mener dans une voie sans issue.

L'usage des rez-de-chaussée, comme vous le soulevez, doit être pensé en lien avec les aménagements, pour autant qu'on puisse agir sur cet usage. Par exemple se poser la question de l'implantation éventuelle de terrasses en lieu direct avec les rez-de-chaussée, ou assurer des continuités commerciales si nous souhaitons dynamiser cette destination dans ce lieu.

Le PLU préserve déjà l'avenir : un linéaire -toutes activités- régleme tous les changements de destination sur 3 des 4 côtés de la place. Nous pourrions nous poser la question d'une extension dans le cadre de la révision du PLUH. Une étude de faisabilité devra donc évaluer la viabilité de cette proposition.

Un travail important a déjà été réalisé avec un franc succès sur les pentes depuis 2002, vous avez tous pu le remarquer. Ma Collègue Fouziya Bouzerda saura porter cet engagement, en matière de commerces, avec l'expertise des services de la ville aptes à mobiliser les moyens nécessaires pour dynamiser l'activité économique en rez-de-chaussée.

En résumé, notre ambition n'a jamais faibli sur le territoire du 1^{er} arrondissement, comme le démontre les actions passées. Nous avons la volonté de poursuivre cette dynamique, sur l'ensemble de la ville comme sur le 1^{er} arrondissement.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je vais remercier M. Le Faou pour sa réponse détaillée. Le remercier surtout pour ce bilan élogieux du mandat précédent et d'avoir dressé le panorama de tout ce qui avait été réalisé sur le 1^{er} arrondissement. Ceci est de nature à rassurer les habitants du 1^{er} sur la manière dont ils sont administrés.

Nous ne doutons pas, qu'à l'avenir, il en sera de même et que d'ailleurs les élus du 1^{er} seront associés aux arbitrages municipaux qui seront réalisés. Donc merci mille fois Monsieur Le Faou.

Question n° 2 – Equipements structurants de proximité

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Toujours dans la volonté de conforter la vie citoyenne, sociale, associative et commerçante dans notre ville et nos arrondissements, nous pensons que nos quartiers ont besoin d'équipements publics qui proposent des services en proximité aux habitants.

Sur le 1^{er} arrondissement nous en avons identifiés au moins deux qui sont : la Halle de la Martinière d'une part et les anciens bâtiments du collègue Truffaut d'autre part.

Les élu-e-s du 1^{er} arrondissement pensent essentiel que ces deux bâtiments publics restent dans le « giron public » et demandent donc que leur soit confirmée la volonté de la Ville de garder dans son patrimoine ces deux bâtiments.

Plus précisément, nous demandons que les bâtiments du collègue Truffaut ne sortent pas du patrimoine public de notre collectivité et ne soient pas confiés par bail à un opérateur de promotion immobilière. Cet engagement a été pris par toutes les équipes pendant la campagne électorale, y compris la vôtre, Monsieur le Maire. Nous souhaitons que cet engagement soit tenu.

Toujours concernant les anciens bâtiments du collègue, nous souhaitons que la Mairie du 1^{er} arrondissement, le Conseil de quartier Ouest des Pentes et les associations mobilisées autour du projet soient associés au cahier des charges qui présidera au devenir du lieu. Nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier et nous avons des propositions concrètes et chiffrées à vous faire pour ouvrir ce que nous avons appelé il y a quelques mois une véritable « Maison des Pentes » comprenant une crèche à horaires décalés, un équipement sportif, une auberge de jeunesse, une maison des associations et une « recyclerie ». Ceci avec un projet de viabilité économique pensé, réfléchi et travaillé.

Concernant la Halle de la Martinière cette fois, nous savons qu'elle ne fait plus partie du patrimoine public (mais privé) de la Ville. Nous demandons que suite à l'abandon de l'équipe des Producteurs du Goût, les discussions et le travail entre la Ville de Lyon et le collectif Halle Mart' se poursuivent, en partenariat avec la mairie du 1^{er} arrondissement.

Nous voudrions connaître aujourd'hui les modalités de travail et le calendrier retenus par la Ville pour faire aboutir ce dossier et demandons également confirmation du soutien financier du Grand Lyon dans le cadre du programme de développement des « halles de producteurs ».

Mme GAY Nicole, Adjointe : Madame le Maire, Monsieur le Maire, chers Collègues, concernant le Collège Truffaut qui est propriété de la Communauté urbaine de Lyon, c'est un collège de 3 700 m² de bâti au 4 place du Lieutenant Morel dans le 1^{er} et qui est aujourd'hui désaffecté. Il dispose d'une annexe située au 18-20 rue Neyret. Il est implanté dans un périmètre ABF – ZPPAUP (AVAP aujourd'hui). A ce titre, il ne peut donc qu'être réhabilité.

Les premières études techniques montrent qu'il n'y a pas de constructibilité résiduelle du fait des contraintes archéologiques.

De par sa surface importante, son implantation en plein cœur des pentes, il a été proposé de le céder au travers d'une consultation par cahier des charges imposant une programmation partagée entre le Grand Lyon et la Ville de Lyon.

Une étude patrimoniale est en cours qui permettrait d'orienter deux hypothèses, travaillées par un groupe de travail Grand Lyon / Ville de Lyon.

Hypothèse 1 : environ 1 000 m² de surface de plancher pour une hôtellerie type auberge de jeunesse et/ou résidence étudiante (environ 2 000 m² avec possibilité néanmoins de développer plus au regard de la hauteur des plafonds). Et puis, éventuellement une crèche ou une mission locale (450 m²). Tout cela, comme l'a dit M. Michel Le Faou, sous réserve de la PPI Ville de Lyon.

Hypothèse 2 : le même programme que pour l'hypothèse 1 mais en ajoutant un programme tertiaire « atypique » dans les salles de classe, de 1 000 à 1 500 m², sur l'une des trois cages du bâtiment.

Le Grand Lyon pourra également réfléchir à des modalités restant à définir pour la mise à disposition du gymnase à des associations sportives du quartier, toujours sous réserve de la PPI Ville de Lyon que nous voterons d'ici à quelques mois concernant la Ville de Lyon. A noter que les contraintes techniques de ce bâtiment écartent de fait la possibilité de transformation en logement traditionnel.

Le premier coût estimé des travaux est de l'ordre de 12 millions d'euros HT, hors prescriptions de l'ABF, hors coût d'études techniques. La consultation qui pourrait être lancée début 2015 serait ouverte à une équipe composée a minima d'un investisseur, d'un concepteur, d'un maître d'ouvrage chargé de la conduite d'opération globale, des porteurs de projets identifiés.

A l'issue de ces études, une concertation sera menée par le Grand Lyon et la Ville de Lyon, toujours, bien entendu, dans le cadre d'une PPI que nous voterons.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, Madame le Maire du 1^{er}, mes chers Collègues, la halle de la Martinière reste, comme vous l'avez bien souligné, un équipement emblématique pour notre ville. Nous sommes, comme vous, sensibles à son devenir.

Le maintien du commerce, de l'artisanat est un enjeu fort, tant au niveau économique que pour son rôle d'animation et de lien social dans les quartiers. Proposer dans ce quartier une offre alimentaire diversifiée et essentiellement composée de produits frais et de saison, ne peut donner qu'une véritable identité à cette future halle.

Sachez que depuis l'abandon du premier candidat, la Ville a entamé des discussions de travail avec l'Association Halle Mart', en poursuivant un dialogue constructif et ce, conformément aux engagements pris par la Ville. Depuis, l'Association Halle Mart' nous a confirmé son engagement à exploiter le site, en rappelant qu'elle est en mesure de présenter à la fois une offre financièrement équilibrée et ce, sans la contribution de la Ville.

A ce stade d'avancement du dossier et en vue de l'élaboration de la promesse du bail emphytéotique, nous avons donc demandé au candidat par un courrier du 12 juin dernier, de bien vouloir :

- d'une part, nous confirmer l'identité du futur preneur avec lequel régulariser le contrat et les différentes organisations qui vont le composer, ainsi que celle de l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'élaboration du projet architectural.

- d'autre part, de nous communiquer le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de leur projet. Puisque s'agissant du calendrier, la Ville est elle-même en attente du calendrier de l'Association Halle Mart' pour pouvoir régulariser le contrat et finaliser cette remise à l'honneur de la halle de la Martinière dans le cadre de ce projet.

A ce jour, nous n'avons pas encore obtenu de réponse, ce qui est parfaitement naturel au regard de l'échange des courriers relativement récents et puis, parce que l'Association Halle Mart' aura objectivement besoin de plusieurs mois pour avancer et finaliser ce projet.

S'agissant de la subvention du Grand Lyon, je ne peux bien évidemment pas répondre au nom de cette collectivité mais sachez que l'Association, en nous répondant, nous a indiqué qu'elle avait elle-même fait des recherches en matière de financement et identifié ceux auxquels elle serait éligible, ce qui ressort de son courrier. Donc je suppose qu'elle a effectivement avancé sur son dossier de financement.

En tout état de cause, nous serons avec Mme Gay particulièrement attentives au suivi de ce dossier et ce, en partenariat avec vous.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Si les réponses de Mme Bouzerda me semblent tout à fait claires sur la halle de la Martinière, je la remercie, y compris de sa volonté d'associer les élu-e-s du 1^{er} arrondissement à ce projet, j'ai très peu entendu l'arrondissement associé dans la réponse de Mme Gay.

Madame Gay, vous avez beaucoup parlé de la Ville de Lyon et du Grand Lyon. J'aimerais savoir la place des élu-e-s du 1^{er} arrondissement qui ont été élus par les habitants du 1^{er} arrondissement, y compris sur un projet clair de la maison des Pentes.

D'autre part, je ne crois pas qu'on puisse consulter les habitants après les études. On fait les études une fois qu'on a un objectif clair et c'est bien sur cet objectif là qu'il faut concerter. Donc êtes-vous prête à faire une concertation avant les études ? Je vous remercie de ces précisions.

M. LE MAIRE : Monsieur Remy, troisième question.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Doit-on prendre acte de votre refus de réponse Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : ...

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Je prends acte de votre refus de réponse que nous transmettrons aux habitants du 1^{er} arrondissement.

Question n° 3 – Emanations en sortie du tunnel de la Croix-Rousse : une question de santé publique

M. REMY Arthur : Le sujet des écoles est décidément d'actualité ! Au-delà de la question des rythmes scolaires qui nous préoccupe évidemment beaucoup, un autre sujet de préoccupation pour les élu-e-s du 1^{er} arrondissement est la pollution en sortie du tunnel de la Croix-Rousse.

Cette question concerne au moins l'ensemble du quartier dit « Soufflot » (quartier rues Royale, d'Alsace Lorraine, Croix Paquet...) de l'arrondissement et il faut la considérer à cette échelle-là au moins. Ceci étant, la présence du groupe scolaire Michel Servet est un élément supplémentaire qui nous amène à demander que des décisions rapides soient prises.

Le 28 janvier dernier, les parents-élus de l'école Michel Servet alertaient les pouvoirs publics sur la situation très préoccupante du niveau de pollution auquel étaient exposés les enfants fréquentant le groupe scolaire. Depuis, des rencontres ont été organisées entre les services de la Ville, du Grand Lyon, la direction de l'école et les parents d'élèves. Des mesures de qualité de l'air ont été prises également.

Les élu-e-s du 1^{er} arrondissement souhaitent :

- être associés à toutes les réunions et décisions prises à ce sujet, ce qui n'a pas été le cas ces dernières semaines et qui est contraire au principe de la loi PML ;

- être destinataires des études et mesures faites en matière de pollution et d'émanations de particules fines en sortie de tunnel ;

- connaître les mesures d'urgence que vous comptez prendre pour la rentrée de septembre 2014 car, même si nous savons que des études plus poussées seront sûrement nécessaires pour mettre en place les solutions les plus efficaces, nous estimons que cette question est un enjeu de santé publique qui mérite une considération totale et des réactions immédiates.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Sénateur Maire, Monsieur l'Adjoint, il n'est pas fréquent que ce soit un Vice-Président du Grand Lyon qui réponde aux questions à la Mairie, tout simplement parce que la plupart du temps on essaye de poser des questions qui dépendent de la compétence de la Ville. Il est vrai que les écoles font partie des responsabilités de la Ville, en tout cas concernant votre question, nous sommes bien dans la compétence du Grand Lyon et c'est l'occasion pour moi de dire aux Lyonnais que la future Métropole est une collectivité de santé. C'est d'ailleurs le nom de ma délégation au Grand Lyon « santé, environnement, bien-être dans la Ville ».

A condition de ne pas confondre la santé avec la maladie, oui, le Grand Lyon est bien la collectivité de la santé, de l'air que vous respirez, de l'eau que vous buvez, du sol sur lequel vous marchez et qui, dans nos friches industrielles, est souvent pollué, des maisons que nous construisons, de l'air intérieur de nos écoles et le Grand Lyon, c'est aussi le bien-être dans la ville avec les berges du Rhône, avec les berges de la Saône, avec les squares, avec les arbres et avec les parcs.

La question posée par la Mairie du 1^{er} concerne la question de la pollution de l'air. Bien sûr, le Grand Lyon n'est pas responsable de toutes les pollutions. Lorsqu'il y a des épandages agricoles au Nord de Paris et que 24 heures après il y a une pollution lourde dans notre Ville, nous n'avons pas beaucoup de moyens d'agir. La qualité de l'air, c'est d'ailleurs une mission de l'Etat, et le plan de protection de l'atmosphère est bien une responsabilité de l'Etat. La pollution étant classée par l'OMS comme « cancérigène certain » pour l'homme, c'est un enjeu majeur de santé publique et de ce fait, un enjeu pour le Grand Lyon qui essaye de faire tout ce qui lui est possible pour améliorer la situation des Lyonnais et des Grands Lyonnais, dans le cadre de ses compétences.

La première chose qu'il faut dire aux habitants de notre agglomération c'est qu'en moyenne, les concentrations de polluants atmosphériques sont majoritairement en baisse régulière depuis une dizaine d'années, en particulier pour le dioxyde de soufre, pour le benzène. On sait, par exemple, que l'incinérateur de Gerland opéré par le Grand Lyon a diminué son taux de dioxines. Cet incinérateur produit en 20 ans ce que produisait le tristement célèbre incinérateur de Gilly sur Isère en 2 mois.

Avant d'arriver à la question spécifique de l'école Michel Servet, je voudrais ajouter que les composés pour lesquels l'Etat français est en contentieux avec l'Europe -on en entend tous parler- c'est-à-dire le taux de particules PM10 et de Nox (oxyde d'azote), ont respectivement baissé à Lyon de 38 % et de 39 % depuis 2001. Depuis 2004, le taux de dioxyde d'azote a baissé de 19 %, le taux de particules PM10 de 22 %, le taux de particules PM2.5 de 23 %, le dioxyde de soufre de 83 %, les benzopyrènes de 48 %, mais le nombre de jours où les PM10, c'est-à-dire les particules de taille supérieure à 10 microns, sont supérieures au taux de la norme européenne de 35 jours préoccupent légitimement. Par ailleurs, le taux d'ozone reste à un taux très au-dessus des normes européennes.

L'école Michel Servet dont parle la Mairie du 1^{er} arrondissement est située juste à l'entrée du tunnel de la Croix-Rousse lorsque l'on vient du Rhône, et juste à la sortie lorsque l'on vient de la Saône. Lorsque l'on vient de la Saône, l'école est sur la droite et les parents d'élèves se sont inquiétés depuis longtemps du risque sur la santé des enfants d'une éventuelle pollution liée au tunnel. Des études ont été faites d'abord pour montrer qu'il n'y a pas d'augmentation des asthmatiques dans cette école par rapport à la moyenne de toutes les écoles lyonnaises, mais comme je vous l'ai dit le Grand Lyon, via Air Rhône-Alpes, a décidé de faire non seulement le maximum mais aussi de faire une véritable expérimentation originale qui n'a jamais eu lieu autour de l'école Michel Servet pour vraiment comprendre et vraiment regarder comment on peut améliorer les choses, et évidemment pour faire un modèle pour toutes les autres écoles du Grand Lyon.

La réunion qui a eu lieu mercredi 2 juillet, Monsieur l'Adjoint, était une réunion entre les parents, les professeurs et les techniciens d'Air Rhône-Alpes. C'est pour cela que Mme le Maire n'a pas été invitée, c'est pour cela qu'Anne Brugnera, Adjointe à l'Education, n'y était pas, c'est pour cela que je n'y étais pas en tant que Vice-Président, vous auriez pu le préciser. Mme Fatima Berached qui n'était pas conviée et qui est Adjointe à l'Education du 1^{er} arrondissement, est venue et bien entendu, nous l'avons accueillie. Il y avait au total 16 participants.

Au cours de cette réunion, Air Rhône-Alpes a présenté les premiers résultats sur l'évolution de la qualité de l'air dans le quartier. Les particules ont évidemment augmenté pendant la période du chantier mais actuellement, elles sont en-dessous pour les PM10 et les PM2.5 des niveaux constatés en 2009. Pour le dioxyde d'azote, le niveau actuel est équivalent à celui de 2009. Il faut savoir que le nombre de véhicules avant les travaux était de 45.000 par an et que nous sommes actuellement sur un rythme inférieur à 39.000 véhicules par an.

Air Rhône-Alpes a ensuite présenté aux participants le dispositif des mesures de modélisation. En effet, en complément des stations de mesures qui existent en continu, d'autres stations seront mises et les principales campagnes de mesures supplémentaires auront lieu en août, septembre, novembre et décembre 2014, du côté de l'école Michel Servet. Ces mesures permettront de nourrir ensuite des modélisations qui seront réalisées avec l'Ecole centrale de Lyon et ainsi, en juillet 2015, nous aurons une compréhension totale de l'état de la pollution dans le quartier mais aussi à l'intérieur des bâtiments, et même à l'intérieur des cours de l'école Michel Servet.

Dans le même temps, l'objectif était de proposer des préconisations, des solutions techniques pour améliorer le plus vite possible la qualité de l'air que respirent les enfants. Par exemple, à court terme, nous allons remettre des radars, nous allons veiller au respect des limitations de vitesse et nous allons d'ailleurs revoir les parents en présence des élus en juin 2015, et même en décembre.

J'ajoute qu'il n'existe pas, à ce jour, de système de filtration des rejets d'air efficace en tunnel et que le tunnel est déjà et restera interdit aux poids lourds. Des optimisations du système de ventilation sont recherchées mais ne peuvent pas tout régler. On peut ajouter qu'entre 15 et 20.000 piétons et cyclistes utilisent le tube doux chaque semaine et que c'est peut-être en relation directe avec la diminution du trafic automobile.

Pour terminer, je voudrais dire que les parents ont été très satisfaits de nos propositions, qu'ils nous ont remerciés à plusieurs reprises, notamment sur le fait d'avoir tenu les engagements qui avaient été pris avant la campagne électorale. Ils souhaitent qu'Air Rhône-Alpes présente aussi l'expérimentation -et c'est intéressant, je trouve que c'est une très bonne idée- aux enfants pendant la campagne des mesures de novembre et de décembre. Ils ont bien compris que c'était une première nationale, que cette étude permettra d'améliorer les connaissances sur le sujet de la qualité de l'air en général et, bien entendu, nous avons décidé de nous revoir en décembre, puis d'apporter les résultats définitifs en juin 2015.

Un dernier mot, Monsieur le Sénateur-Maire, même si c'est un sujet Grand Lyon, ce projet coûte cher : 24.000 € pour les campagnes de mesures et d'analyses, 50.000 € pour les modélisations, et à nouveau 50.000 € sur la valorisation du travail des acteurs qui sont financés par une subvention à Air Rhône-Alpes.

J'espère donc avoir répondu aux questions du 1^{er} arrondissement et avoir rassuré les enfants et leurs parents sur le fait que nous attachons la plus grande importance à la qualité de l'air qu'ils respirent et que, dans la mesure de ce qui est possible pour nos collectivités, nous faisons le maximum pour essayer d'améliorer les choses.

Oui, nous vous associerons aux réunions quand il y aura des élus, et même d'ailleurs quand il n'y en aura pas. Vous avez les études, puisque Mme Berached était présente et que nous avons fourni tout ce que nous avons lors de la séance de mercredi dernier. Enfin, je vous ai donné les mesures y compris d'urgence, que nous allons prendre.

Pour finir, je voudrais qu'on retienne que les choses se sont beaucoup améliorées à Lyon depuis 10 ans, que la tendance est donc bien une amélioration de la qualité de l'air. Retenez aussi que les épisodes de pollution aux particules PM10 qui restent les plus fréquentes en bordure de la nationale 7 en particulier, font que de temps en temps effectivement le Grand Lyon dépasse le seuil de 50 microgrammes par m³ et que tout est lié quand le Grand Lyon favorise le plan piétons, quand le Grand Lyon favorise le vélo, quand il travaille sur les modes doux, sur les véhicules électriques, il travaille bien à l'amélioration de l'air que respirent non seulement les petits Lyonnais, mais aussi l'ensemble des habitants de notre agglomération.

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2014/279 - Attribution d'une subvention à l'Association «Forum Réfugiés-Cosi» pour son programme d'actions 2014 (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport prévoit d'accorder une subvention de 15.000 € à l'association Forum Réfugiés pour venir en appui non à la mission principale de cette association, mais pour venir en appui à un programme de sensibilisation dédié à la question des droits fondamentaux, qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de sécurité alimentaire, d'accès aux diverses communautés.

Ce programme de sensibilisation est destiné aux acteurs de la solidarité qui travaille sur des réalisations dans le cadre de notre politique de coopération décentralisée, ce programme de sensibilisation associe également de nombreux acteurs de la société civile du territoire lyonnais. Avis favorable de la commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire approuve évidemment cette subvention à l'association Forum Réfugiés et salue son travail ainsi que celui de tous les travailleurs sociaux et de l'urgence sociale.

Puisque la délibération fait état de droits fondamentaux, nous allons parler de droits fondamentaux. Je voulais dire que d'après nos informations trois sites sur notre ville vont être expulsés cette semaine, je pense notamment à des sites sur le 7^e et le 8^e arrondissements, le terrain du boulevard de Chambaud de la Bruyère, le terrain le long des jardins ouvriers de la rue de Surville et quelques baraques, tentes, caravanes, sous le pont ferroviaire de la rue de Surville.

Cela représente environ 250 personnes, dont des bébés, des personnes enceintes, des personnes âgées, des personnes avec des problèmes de santé fragilisées par des conditions de vie indécente. Pas d'eau, hormis une borne d'incendie, pas d'électricité, pas de toilettes, en revanche des tas d'ordures envahies par des rats puisqu'il n'y a pas eu de mise en place de bennes, ni de ramassage d'ordures ménagères.

Ces familles sont arrivées de différents lieux expulsés. Elles sont arrivées de l'agglomération donc, rues Primat, Sampex, avenue Jean-Jaurès, Saint-Fons, il y a aussi des sorties du Plan Froid.

Des enfants étaient scolarisés dans des écoles de Lyon 7^e, de Lyon 8^e. Les expulsions répétitives des familles, les obstacles administratifs, le manque de places en collège également et des déplacements difficiles dans le contexte de ces terrains, ont rendu le chemin de l'école infranchissable pour certains, alors que les parents demandaient la scolarisation de leurs enfants.

Nous voulons dire ici, que ces expulsions à répétition et sans solution, contrairement à ce que prévoit la loi, déstabilisent les personnes, qui sont d'ores et déjà ou devraient l'être, dans des parcours d'insertion avec Pôle Emploi.

Nous soulignons avec ce rapport, Monsieur le Maire de Lyon, la nécessité, mais également la responsabilité politique pour notre Métropole, de prendre la compétence politique de l'hébergement, en même temps qu'elle prendra celle du logement.

Nous souhaitons également, puisque cette délibération fait état des droits fondamentaux, l'égalité des droits pour l'ensemble des personnes présentes sur le territoire : droit à un hébergement, droit à l'accès aux soins, droit à l'éducation des enfants, droit au travail, droit à la sécurité, mais également arrêt du harcèlement et des expulsions sans relogement, dignes et durables. Je vous remercie.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques commentaires liés à ce dossier.

Je reviens très rapidement, très succinctement sur ce que vient de dire ma Collègue Dognin-Sauze, il s'agit d'une politique de la part de la Ville, extrêmement importante, qui est relevée comme intéressante par bien des villes en France et il s'agit donc en fonction d'objectifs et de territoires qui sont ciblés, effectivement, de travailler pour les droits fondamentaux, comme l'a dit Mme Dognin-Sauze.

Cela étant, je voulais faire quelques commentaires, puisqu'il s'agit dans ce dossier non pas d'y voir la responsabilité politique de la Métropole, si l'on en croit Mme Perrin-Gilbert, mais de faire l'inventaire de ce qu'il en est des demandeurs d'asile aujourd'hui, ici comme ailleurs.

En ce qui concerne les chiffres actuels, et c'est bien de prôner la générosité humaine, je voudrais que l'on revienne sur quelques réalités.

En ce qui concerne les demandeurs d'asile en France, leur augmentation 2013 sur 2012, est de + 9,4 %. En France, nous en comptons environ 60.000, ce qui est un chiffre à peu près stable, c'est-à-dire la moitié de l'Allemagne et le double de l'Angleterre, plutôt du Royaume-Uni –je regarde Jean-Louis Touraine qui est un spécialiste-...

Donc, on voit que ce problème est malheureusement partagé par bien des pays de l'Europe actuelle. Pour ce qui concerne notre région, la région Rhône-Alpes, on en identifie 5.500. Je rappelle qu'en Ile-en-France, il y en a près de 19.000, que toutes ces questions, une fois posées, tous ces chiffres avancés, correspondent en termes de demandes de logement, d'insertion sociale par l'emploi, etc... à des volumes financiers extrêmement impressionnants.

Pour revenir à Rhône-Alpes, il y a donc 5.500 demandeurs d'asile identifiés en Rhône-Alpes, mais je tiens à souligner l'extrême déséquilibre qu'il peut y avoir, puisque dans le Département du Rhône, on parlera de près de 2.200 et en Savoie, charmant département s'il en fut, on en comptera 117.

Donc, on voit bien que les problèmes des uns, ne sont plus les problèmes des autres ! Mais allons un peu plus près dans le Rhône : il y a actuellement 2.718 personnes hébergées, dont 854 à l'hôtel, ce qui donne à peu près la dimension du problème sachant que 261 personnes sont en attente de centres d'accueil pour demandeurs d'asile, les fameux CADA.

Deux phénomènes : 60 % des personnes qui sont sur nos territoires sont des déboutés du droit d'asile et on compte une présence importante de statutaires qui ne sortent pas des CADA, c'est-à-dire qu'ils ne libèrent pas pour des raisons de manque de logements, les places qu'ils devraient dégager.

Donc, on voit bien que la situation est extrêmement difficile au regard par exemple de la politique du logement qui a été conduite depuis quelques temps, je ne renverrai pas à ce qu'a fait le précédent Ministre en charge de ce dossier.

Bref, en ce qui concerne notre Département, 100 places sont prévues à Décines : normalement cela devrait se faire cet été et 55 places vont être, pour ceux qui aiment les précisions, créées en Ardèche. On le voit bien, la situation est absolument inextricable !

Pour terminer –pardonnez-moi d'avoir été un peu long-, je reviendrai sur les quelques éléments que Jean-Louis Touraine précisait lors de son rapport sur la réforme de l'asile qu'il a remis au Ministre de l'Intérieur au début de l'hiver dernier : il proposait un certain nombre d'éléments qui paraissent aujourd'hui, comme des nécessités.

Premièrement, il proposait de faciliter l'accès à la procédure de ceux qui en ont vraiment besoin. Deuxièmement, d'accélérer l'examen des demandes, car il n'est pas possible d'avoir des examens qui durent des mois et des mois, voire des années ! Et enfin, faire évoluer les voix de recours, dans la mesure où l'on a là une machine qui complexifie le fonctionnement absolument extravagant.

Voilà, suite à votre intervention, quelques éléments que je voulais donner : il s'agit bien entendu de chiffres, ils sont les nôtres, c'est ceux de la République. Vous avez remarqué que je n'y ai pas apporté beaucoup de commentaires.

M. TOURAIN Jean-Louis : Tout d'abord, permettez-moi de formuler un hommage à Forum Réfugiés-Cosi qui, avec l'aide de la Ville de Lyon, fait un travail exceptionnel dans un contexte particulièrement difficile : lors d'une récente journée de réunion, leurs actions positives ont été reconnues et célébrées par tous, même si, il est vrai, que les conditions actuelles menacent véritablement le droit d'asile, en particulier dans l'Ile-de-France et dans la Région Rhône-Alpes, lieux où se concentrent la plupart des demandeurs d'asile en France.

Il est clair, il est évident, que le droit d'asile relève de l'Etat et non pas des collectivités locales, puisqu'il faut une répartition améliorée sur l'ensemble du territoire national, faute de quoi cela devient absolument ingérable. C'est même d'ailleurs au delà de l'Etat, la Convention de Genève qui elle-même régit ce droit d'asile et la France est fière d'appliquer cette Convention.

Je voudrais ajouter que notre système est à bout de souffle, parce que le laxisme qui s'est développé au fil du temps, en définitive, pénalise tout le monde. Il pénalise les demandeurs d'asile, qui mettent plus de deux ans avant d'avoir le droit de pouvoir travailler, se loger et s'insérer. Il pénalise les pouvoirs publics. Il pénalise les riverains des lieux squattés. Et donc ce système, évidemment, ne peut pas perdurer en l'état : il est nécessaire, il est important, qu'une réforme intervienne et elle interviendra dans une loi cette année, avant la fin 2014.

Le travail qui a été effectué et qu'a cité Jean-Yves Sécheresse, représentait une concertation où toutes les associations ont été consultées, de même que les pouvoirs publics et les élus locaux ; au bout du compte, tout le monde arrive à se rassembler sur la nécessité de conjuguer mieux dans le futur le nécessaire humanisme et l'humanité à développer pour ces personnes, mais aussi l'efficacité et la fermeté pour l'intérêt des réfugiés qui, pour l'instant, sont maltraités, du fait des délais excessifs.

Je ne rentre pas dans les détails des évolutions qui sont prévues, mais sachez qu'on devrait arriver si tout se passe bien, à raccourcir le délai qui aujourd'hui est en moyenne de deux ans à un délai de neuf mois, ce qui permet aux gens d'être rapidement fixés sur leur sort ; ensuite, il importe d'aider à la réinsertion de ceux qui sont reconnus comme « réfugiés », qui sont menacés dans leur pays, environ 20 % de demandeurs d'asile ; par contre, pour les 80 % qui ne sont pas reconnus et qui utilisent à tort cette procédure, pour une tentative d'immigration économique ou de santé, ou d'autre nature, et bien qu'ils soient traités selon leurs besoins, lorsqu'ils ont des besoins sanitaires ou lorsqu'ils envisagent une immigration, mais pour cela, ils doivent adopter une autre procédure ; et pour tous ceux qui justifient un retour dans leur pays, que cela soit fait dans des conditions évidemment dignes, mais de grande célérité, parce qu'il est clair que ceux qui sont venus demander asile en France à tort, et qui sont reconduits dans leur pays au bout de 7 ou 8 mois, s'ils le sont avec un accompagnement qui leur permet de réussir leur vie dans leur propre pays, tout cela est très humain et cela peut être accompagné d'une façon digne. Si par contre, on attend qu'ils se soient insérés dans nos pays pendant 4 ans, avant d'envisager ce retour, cela se passe infiniment moins facilement et cela soulève naturellement des inquiétudes de la part de tous.

Donc je crois que les solutions proposées pour l'avenir, permettront de mieux résoudre ces questions. Ce problème, la plupart des pays européens, comme cela vient d'être dit, y sont confrontés : c'est un problème majeur mais qu'il faut résoudre vite, faute de quoi les principaux intéressés, ceux qui sont menacés dans leur pays, en Syrie ou ailleurs, et bien ces gens quand ils viennent en France ne sont pas accueillis comme il faudrait. Donc, sauver le droit d'asile, c'est conjuguer la fermeté, l'efficacité, à l'humanisme.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/281 - Approbation de la convention tripartite de coopération décentralisée 2014-2016 entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Jéricho (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : La convention de coopération triennale avec la Ville de Jéricho dont ce rapport est l'objet, marque l'intention de donner une suite à une première convention de coopération qui avait été conclue en 2008 et qui avait permis d'accompagner la revalorisation et la mise en lumière du Palais d'Hisham, site classé Unesco.

Cette nouvelle convention tripartite, qui associe donc le Grand Lyon, la Ville de Lyon et Jéricho, ouvre la collaboration sur le champ des services urbains, notamment dans le domaine de l'éclairage public, le développement économique, le développement culturel, le développement touristique et la gouvernance locale.

Nous avons un avis favorable pour ce rapport.

M. LAFOND Eric : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, par cette convention, vous prévoyez des échanges entre la Ville de Lyon et la Ville de Jéricho dans différents domaines, comme le tourisme, les services urbains.

Il est aussi question de, je cite : « *la promotion d'une gouvernance locale démocratique impliquant les différents niveaux de l'administration territoriale et les représentants de la société civile* ».

Pourtant, comme l'a montré la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Lyon ne fait pas toujours preuve d'une bonne gouvernance locale démocratique. Au lieu de vouloir exporter un modèle de gestion publique qui est à bout de souffle, et qui coûte cher, exportez plutôt le savoir-faire d'entreprises françaises. Dans le domaine des services urbains, nous avons des entreprises remarquables.

Au moment où notre économie tourne au ralenti et où l'Etat et les collectivités doivent faire des efforts d'économies considérables, arrêtez ce type de financement (145 560 euros tout de même pour la Ville et le Grand Lyon).

On a lu dans la presse nationale, M. Brumm, votre adjoint aux finances, dire, je cite : « *A Lyon, nous allons devoir serrer les boulons partout* ». Si vous voulez persister à dépenser autant pour de telles actions, dites-nous alors où allez vous faire des économies ?

Cette coopération partait d'une bonne intention. Elle a permis de faire connaître l'expérience lyonnaise en matière d'éclairage public. La précédente convention a coûté plus de 40 000 euros à la ville. A un moment, il faut savoir arrêter.

Pendant des années on vous a fait confiance sur ces actions, aujourd'hui, on dit stop. Mission accomplie. Arrêtez les frais. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe UDI et apparentés et M. Boudot ont voté contre.)

2014/287 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Kulteco pour l'organisation du Festival Kulteco du 3 au 24 mai 2014 (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Kulteco pour l'organisation du Festival Kulteco qui a lieu au printemps.

En effet, cette association organise chaque printemps un festival de la Mode éthique avec pour enjeu principal de faire connaître la consommation responsable et ce, grâce à la mise en place d'activités diversifiées en lien avec différents acteurs du commerce équitable : la maison des solidarités, et les acteurs du commerce équitable et donc, la commission a donné un avis favorable.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, chère Dounia Besson, comme vous le rappeliez, cette délibération propose l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Kulteco pour l'organisation de leur festival du 3 au 24 mai 2014. Je tenais à souligner que cette association fait partie de l'économie sociale et solidaire et propose un commerce alternatif. Kulteco fait partie des nombreuses structures de l'ESS présentes sur le 1^{er} arrondissement que nous souhaitons soutenir via un plan d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire. Ce sera le fondement de notre action sur le 1^{er} arrondissement et nous ne pouvons qu'approuver l'attribution de cette subvention. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/256 - Attribution d'une subvention à l'Association «Maison de l'Amérique Latine» (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/278 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon Côté Croix-Rousse pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2014 et signature de deux conventions afférentes (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté)

2014/288 - Attribution d'une subvention de 800 euros à l'Association des rues Palais Grillet et Tupin pour l'organisation de la Fête de la rue en septembre (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

(Adopté)

2014/289 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Union Départementale des Entreprises de Coiffure - UDEC, pour le soutien de la filière coiffure (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

(Adopté)

2014/290 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Quartier Auguste Comte pour l'organisation de l'opération Tapis rouge 2014 (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

(Adopté)

2014/299 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Syndicale Libre du Marché de Gros de Lyon Corbas pour l'anniversaire de ses 5 ans (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Ces délibérations illustrent la politique de soutien de la Ville de Lyon à l'ensemble des commerces de proximité.

Les 4 premières permettent de voir et illustrent les actions portées par les associations sur le terrain au quotidien pour animer le territoire.

Et la dernière délibération pour laquelle nous avons tous émis un avis favorable en commission illustre l'implication de la ville pour permettre le soutien aux filiales de producteurs et d'avoir sur nos marchés des produits de qualité.

Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces rapports

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/247 - Demande présentée par la société CLADIL en vue d'exploiter une installation de tri de poudres luminophores 5, rue Charles Martin à Saint-Fons (Direction de l'Ecologie Urbaine)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour les béotiens dont je suis, derrière ce curieux nom de poudres luminophores, se cache l'importante question du tri et de la valorisation de nos déchets, s'agissant ici de matériels électroménagers, des écrans que nous utilisons, puis rejetons en masse.

Le rapport dont il s'agit aujourd'hui et qui concerne la société CLADIL de Saint-Fons, consiste sous le nom de « projet silitri » à donner l'autorisation de s'engager dans une nouvelle activité stratégique pour notre pays consistant à réduire en poudre ces rejets divers, à décontaminer le verre afin de le valoriser et à permettre ainsi à Rhodia d'étendre ses capacités de recyclage en la matière.

En effet, ces fameuses Terres Rares évoquées dans le rapport constituent un vrai enjeu. Les Terres Rares sont un groupe de métaux stratégiques utilisés dans les technologies de pointe dites vertes, comme les lampes basses tension ou les éoliennes. Et le projet SILITRI porté par la société CLADIL participe à une stratégie d'indépendance de la France concernant les Terres Rares.

En effet, le contexte actuel est celui d'une forte demande mondiale en Terres Rares des ressources naturelles qui s'appauvrissent. De plus, les procédés d'extraction des Terres Rares en milieu naturel sont impactants pour l'environnement, ce qui explique que certains pays refusent naturellement d'exploiter le gisement, d'où la naissance de nombreux projets en France, dans le Nord, en Charente Maritime, et aujourd'hui dans le Rhône, projets ayant pour objectif de valoriser les déchets contenant ces fameuses Terres Rares.

Ce dossier techniquement complexe dont l'utilité économique, écologique et sociale, s'est imposée à tous, bénéficie d'un avis unanimement favorable de la commission. Cela étant, je reviendrai après les interventions, qui je pense seront extrêmement intéressantes, sur les aspects écologiques.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, à propos des risques, je profite de ce dossier de la Commission sécurité pour rappeler que notre agglomération a été le théâtre d'affrontements violents à quatre reprises en moins de deux semaines. En marge de la qualification de l'Algérie pour les 8^{es} de finale de la coupe du monde de football et autour du commissariat des 3^e et 6^e arrondissements hier.

Près d'un millier de policiers et de pompiers à chaque fois, ont été mobilisés, exposés et il y a eu des blessés. Il y a eu des dizaines de voitures et du mobilier urbain brûlés, des insultes, des projectiles et j'en passe. Ce sont des actes graves, très graves que beaucoup ont voulu minimiser.

Cette flambée de violences sporadique et spontanée, comme en connaît de plus en plus souvent notre agglomération, montre à nos yeux, une situation préoccupante. Des jeunes agissent pour en découdre avec les forces de l'ordre. Et s'en prendre aux policiers et aux pompiers, sont des actes hors normes, qui témoignent d'une perte de tout repère, de toute limite de la part d'individus extrémistes de tous bords d'ailleurs.

Et ces débordements mettent en exergue les défaillances sociales, les défaillances éducatives, la défaillance politique aussi. Elles interpellent la société toute entière sur les enjeux importants au regard de la cohésion sociale. Il faut savoir que les Lyonnaises et Lyonnais sont choqués par ces actes, par les dégradations des biens publics et le non respect de l'autorité et d'autrui, d'autant plus qu'au final, c'est toujours eux qui payent la facture.

Ces formes de violences sont de plus en plus difficiles à contenir malgré toute la compétence et le professionnalisme des forces de sécurité. Nous tenons à saluer leur travail. Elles interviennent dans des conditions très difficiles avec des moyens, qui, nous le savons, sont en diminution.

Il est indispensable de prendre la mesure du caractère spécifique de ces phénomènes, d'agir préventivement et d'incriminer avant le passage à l'acte, les comportements dangereux susceptibles de déboucher sur des violences ou des dégradations ; il est indispensable de punir sévèrement les auteurs de violences qui profitent de l'effet masse créé par le groupe pour commettre des infractions.

La sécurité des personnes et des biens constitue l'une des premières libertés pour nos concitoyens.

Nous vous demandons de faire de la lutte contre ces incivilités un axe fort de la stratégie territoriale de sécurité de prévention de la délinquance, suivant le plan que vous êtes en train de préparer avec votre Majorité et qui sera voté à l'automne.

Il ne faut pas minimiser ce genre de faits. Il faut les regarder en face. Nous avons l'habitude de regarder la vérité en face, et à l'aune de ces événements, on mesure tout le travail d'éducation qui reste à faire, sans stigmatiser qui que ce soit.

Les élus de tous bords doivent se sentir concernés. C'est une question de responsabilité collective qui dépasse les clivages pouvant exister au sein de notre assemblée.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, la société CLADIL développe une nouvelle activité dans le domaine du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques dans son centre de tri et de valorisation situé à Saint Fons. C'est le projet de tri SILITRI des poudres de luminophores qui fait l'objet de la présente demande d'autorisation d'exploiter.

En effet, sans entrer dans le détail explicité dans la délibération, son client, Rhodia-Solvay, recherche exclusivement des poudres luminophores brutes sous forme sèche qui sont aujourd'hui compatibles avec le procédé de l'atelier « Coléop'terre » en ayant pour objectif de récupérer dans la phase finale du procédé les « Terres Rares » contenues. Ces métaux au nombre de 17, sont utilisés dans la fabrication d'éoliennes, de turbines hydroélectriques, d'écrans plats, de lampes basse consommation, et d'une manière générale, principalement dans les technologies dites « vertes ».

Certes, le projet SILITRI participe à l'intérêt stratégique de la France concernant les « Terres Rares » et l'atelier « Coléop'terre » a fait l'objet d'un avis favorable en juillet 2011.

La capacité envisagée est comprise entre 260 et 600 tonnes de « Terres Rares » qui viendront se substituer aux matières premières directement issues de l'extraction minière. L'intérêt est donc réel.

La délibération proposée fait état de l'étude d'impact. Le procédé industriel mis en œuvre semble donner des garanties notamment en ce qui concerne le mercure avec l'installation de filtration à charbon actif. L'étude d'impact et l'analyse des dangers sont clairement explicitées.

Dans sa délibération, la Ville de Lyon attire néanmoins l'attention sur le fait que la Directive européenne « Cadre sur l'eau » interdit à l'horizon 2021 le rejet de mercure au milieu naturel et que le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 approuvé fin 2009, fixe dans son orientation fondamentale 5C un objectif de réduction de 50 % des rejets entre 2009 et 2015.

De plus, le rejet de mercure, qui je le rappelle est une substance dangereuse prioritaire pour la caractérisation de l'état des eaux, sera interdit à partir de 2021 dans l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée.

Certes, la vente de terres rares est une activité très porteuse et très rentable, mais :

- CLADIL respecte-t-elle ce seuil dans le cadre du lancement de son activité ?
- Des méthodes de contrôle seront-elles mises en œuvre afin de contrôler la teneur en métaux (mercure, phosphore, baryum) afin de s'assurer que les effluents ne contiennent pas plus de chaque métal que prévu ?
- Les méthodes envisagées sont-elles des méthodes de contrôle continu ?
- Qu'est-il prévu en cas de défaillance des système de filtration et d'augmentation d'un des taux de métaux dans les rejets aqueux ?
- Quel est l'intérêt du lancement de SILITRI qui est appelée à cesser à l'horizon 2021, soit dans moins de 7 ans ?
- N'y a-t-il pas un risque de désengagement dans les frais de maintenance et d'investissement d'ici 2021 ? L'entreprise est-elle disposée à investir en ce sens pour couvrir les risques « mercure » au-delà de 2021 ?

Par ailleurs, comme l'indique le texte de la délibération, l'impact concernera d'une part la qualité de l'air sur site et dans les locaux de travail, d'autre part les matières dangereuses notamment les concentrations de baryum et d'antimoine, ainsi que les bruits et vibrations, sans oublier le milieu naturel et les espaces protégés.

Sont également relevés les dangers suivants :

- 1- Evaluation des risques sanitaires pour les émissions dans l'air ambiant.
- 2- Le plan de prévention des risques technologiques de Saint Fons que «frôle» CLADIL par sa situation géographique.
- 3- Le risque inondation.
- 4- Les mesures préventives : management de la qualité, de l'environnement, de la santé et de la sécurité.
- 5- La malveillance.

Le problème semble être pris au sérieux, d'après la délibération que vous nous proposez. En effet, l'impact porte sur les personnels de l'entreprise, les salariés de la zone industrielle et les habitants dans un périmètre plus large que la limite actuellement prescrite. Il porte également sur l'environnement et tout particulièrement sur l'eau et les sols.

Le projet SILITRI nécessite, du point de vue du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, dans le cadre du lancement d'une activité nouvelle, une enquête publique demandée par la mairie de Lyon au Préfet du Rhône. Si tel a été le cas nous demandons à en connaître le contenu, sinon, le Préfet doit en diligenter une dans les meilleurs délais avant que ne soit prise une quelconque décision.

A défaut de la nécessité légale d'une enquête publique il nous semble important de demander à l'entreprise une information précise et accessible en direction de la population et un suivi rendu public des rejets et des impacts. La transparence est essentielle. Oui, il est préférable de récupérer des terres rares du recyclage de proximité, plutôt que de les extraire directement de terres lointaines, mais devant les risques de nocivité pour les habitants et l'environnement, la transparence est essentielle.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Je voudrais tout d'abord remercier Mme Granjon de rester dans le sujet. Je faisais un « appel du pied » pour parler d'écologie et je m'étais permis de ne pas trop développer, vous l'avez fait et je vous en remercie. Mise à part la conclusion qui consiste à mettre « au pied du mur » cette société et d'exiger tel ou tel document, je voudrais recentrer le débat, mais je crois que vous avez raison sur le fond.

Ce risque théorique concernant les rejets de mercure, de phosphore et de baryum existe bien entendu, mais en ce qui concerne le dossier proposé aujourd'hui, il est extrêmement réduit, puisqu'il ne concerne que 100 grammes de mercure, cela vous a été dit, et que bien entendu c'est un risque très contrôlé.

Il faut bien comprendre que ces rejets, et cela a été dit par ma Collègue, se font dans le réseau du Grand Lyon et qu'il ne s'agit, en aucune façon, d'un rejet en milieu naturel, chacun l'aura également remarqué. Il est à noter aussi, que les rejets de phosphore sont bien traités par les stations d'épuration du Grand Lyon. Elles le sont déjà et continueront de l'être. Concernant le mercure et le baryum, une quantité importante de ces composés est captée par les boues de la station d'épuration. Il faut rappeler que ces boues font l'objet d'analyses en laboratoire et le Grand Lyon est en train de mettre en place une convention de rejets adaptée.

En ce qui concerne le dossier soumis aujourd'hui, il s'agit de donner un avis, je n'ai pas bien compris quel était le vôtre Madame Granjon, mais vous nous le direz.

Concernant la Direction européenne, je rappelle que les mesures d'interdiction interviendront, au mieux, en 2021, c'est-à-dire que notre actuel mandat sera terminé et je suppose que cette société aura le plaisir et l'honneur de présenter à nouveau au Grand Lyon, devant la commune de Saint-Fons, comme celle de Lyon et quelques autres, un nouveau dossier conforme aux règles qui seront celles que se sera donnée la communauté européenne d'ici là. Je vous remercie quand même d'avoir respecté le thème du dossier.

Par contre, je pensais naïvement que M. le Maire du 2^e arrondissement nous parlerait d'écologie ! Par une obsession que je ne veux pas croire liée à l'usage de « poudre » il nous parle subitement, des dégradations et manifestations liées à la Coupe du Monde de football qui ont eu lieu la semaine dernière. Mais pourquoi n'en avez-vous pas parlé sur les dossiers précédents ? Je crois que ce n'est pas très sérieux ! Vous avez l'occasion de parler de tout ce que vous voulez, mais à l'occasion d'un avis demandé à notre commune sur une société qui s'implante à Saint-Fons, nous parler des manifestations liées à la Coupe du Monde, j'avoue que c'est un peu extravagant.

Puisque vous voulez que l'on aborde ce sujet, on va le faire. D'ailleurs M. Boudot, lui, est beaucoup plus respectueux de notre fonctionnement, puisqu'il a posé une question à ce sujet.

Mme LEVY Fabienne : C'est un hommage au Front National ?

M. SECHERESSE Jean-Yves : Non, à notre règlement intérieur ! Mais cela n'a pas l'air de vous inquiéter.

Dans le cadre de cette Coupe du Monde de football, vous le savez, trois matches ont fait l'objet de surveillance policière extrêmement importante : deux matches qui concernaient l'équipe nationale d'Algérie et un autre, l'équipe de France vendredi à Bellecour, puisqu'un écran géant avait été installé et qu'il existait potentiellement des risques.

Les forces de police nationale, puisque c'est d'elles dont il s'agit, se sont mobilisées et s'il faut rappeler les efforts qu'elles ont fournis, je veux bien le faire avec vous, cela ne me pose aucun problème car rassurez-vous, Monsieur Broliquier, je regarde la réalité en face, ne vous inquiétez pas à ce sujet.

Je veux remercier, comme vous, les forces de la police nationale qui ont mobilisé le maximum de force et ont été, je crois, très performantes y compris avec un certain nombre de techniques qui n'ont pas été utilisées jusqu'ici, mais qui le seront dorénavant dans le cadre du maintien de l'ordre. Je voudrais dire que toutes ces manifestations n'ont absolument rien à voir avec l'émotion, la joie des supporters de football de l'équipe nationale algérienne de vouloir se rassembler pour fêter la victoire de leur équipe. Cela n'a vraiment rien à voir.

Il s'agit de petits casseurs et d'un certain nombre d'individus avinés, qui s'en sont pris, à un scooter, à une voiture. Je suis personnellement descendu le lendemain matin très tôt dans votre arrondissement, du côté de la rue de la Barre. J'ai rencontré les dirigeants d'H&M, le directeur du Sushi bar, l'agence de voyage. J'ai essayé de leur proposer des solutions, notamment concernant le sushi bar, j'ai proposé d'accueillir les scooters qui restaient dans un des sites de la Ville de Lyon. Ce qu'il n'a pas voulu faire, mais c'est sa liberté.

Je voudrais également remercier, vous ne l'avez pas fait, les agents de la police municipale qui, pratiquement deux soirs de suite, ont quitté leur service à 3h30 du matin.

Donc ils ont participé efficacement à l'appui qu'ils donnent au travail de la Police nationale. Je voudrais remercier aussi les sapeurs pompiers qui ont fait l'objet de « caillassage » et je veux renouveler ici avec vous le témoignage de notre volonté de les soutenir dans des situations aussi difficiles. La Police nationale, croyez-moi, a bien le souci d'assurer le service des sapeurs pompiers de manière continue sur l'ensemble des arrondissements de l'agglomération.

M. Boudot a posé une question. On y répondra tout à l'heure. Ceci étant, les dommages n'ont pas été extrêmement importants. Il n'empêche qu'il y en a eu. De ce point de vue là, la Police nationale tire un certain nombre d'enseignements. Cela étant aussi, la Coupe du monde de football est terminée à la fois pour l'équipe nationale d'Algérie et pour l'équipe de France. Donc je vous propose d'en rester là.

(Applaudissements de M. Bernard.)

J'ai un fan !

(Rires.)

M. LE MAIRE : Simplement, quelques mots. Suite au premier match de l'équipe d'Algérie qui je dois dire avait un peu surpris les forces de police, lors de l'organisation du deuxième match, Allemagne-Algérie, un dispositif avait été mis en place dans l'agglomération qui était extrêmement impressionnant. Je dois dire que le Préfet de Région a pris la mesure de la gravité de la situation et a donc déployé un dispositif de forces de l'ordre, en coopération avec la Police municipale, avec les sapeurs pompiers, tout à fait impressionnant.

Je me suis rendu rue Marius Berliet pour regarder la coordination de toutes les forces en présence. Ces forces là ont permis que la soirée se déroule assez bien, malgré je dois dire un certain nombre de provocations d'ordre politique venant de tous les côtés. Dans ce genre de manifestation, il y a à la fois les casseurs qui veulent piller, détruire et en même temps, ceux qui veulent utiliser politiquement, et qui sont aussi dans la rue et donnent autant de mal que les autres aux forces de police. J'ai pu assister en direct aux dépassements, aux infractions à l'ordre public de la part des uns et des autres.

Je veux remercier toutes les équipes pour ce qu'elles ont pu faire.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Explication de vote, Monsieur le Maire. En l'absence de réponse précise sur la possibilité d'un contrôle continu des mesures, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire s'est abstenu.)

2014/250 - Dénomination d'une ruelle à Lyon 7^e : «ruelle du grand Casernement» (Direction Déplacements Urbains)

2014/251 - Dénomination d'un espace public à Lyon 3^e : «esplanade Nelson Mandela» (Direction Déplacements Urbains)

2014/252 - Dénomination d'une voie nouvelle à Lyon 8^e : «allée Hannah Arendt» (Direction Déplacements Urbains)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais dire deux mots sur un ensemble de dossiers qui concernent des nouvelles dénominations de voies et de nouveaux espaces qui se situent aussi bien dans les 2^e, 3^e, 7^e et 8^e arrondissements de Lyon.

Comme nous nous efforçons de le faire à chaque fois en pareilles circonstances, nous faisons le choix de préserver la mémoire des lieux de manière à ce que le futur promeneur puisse continuer de s'interroger sur le sens de la rue du Viel Renversé dans le 5^e ou de la place des Salins à la Confluence. Aujourd'hui, référence oblige au Parc Blandan, il s'agit d'évoquer le nom de petit Casernement pour une voie que nous préférons nommer ruelle pour la quiétude et la tranquillité de ses riverains.

Dans le secteur de la Confluence, gisement de nouvelles voies et espaces dans le 2^e arrondissement, nous souhaitons honorer la mémoire de deux Lyonnais. C'est ce que nous faisons en attribuant le nom d'une place à Camille Georges qui fut le premier maire de l'arrondissement après le vote de la loi PML. Résistant, syndicaliste, attaché aux valeurs du christianisme social, M. Camille Georges a également siégé dans notre assemblée comme adjoint au Maire de Lyon. Je veux d'ailleurs saluer ici sa famille et lui présenter mes amitiés. Je sais que quelques uns ici rendront également hommage à M. Camille Georges, donc je préfère leur laisser la parole.

Dans le même secteur et plus précisément en face de cette future place Camille Georges, nous allons honorer la mémoire de Renée Dufourt, une de ces personnalités marquantes du combat féministe dont le socialiste que je suis se souvient de la détermination et parfois même des utiles indignations.

Enseignante de philosophie au lycée Edouard Herriot après, comme Camille Georges, une participation à la résistance, Renée Dufourt consacra beaucoup de son énergie à la cause des femmes. Elle était membre de diverses associations et en particulier, du cercle Tocqueville, cher à Claude Bernardin. Thérèse Rabatel se chargera de développer quelques unes des facettes du combat de Renée Dufourt qui méritait une telle reconnaissance.

Monsieur le Maire, immédiatement après la disparition de Nelson Mandela, dans cette enceinte, vous aviez annoncé que la Ville de Lyon s'efforcera de donner le nom d'une voie ou d'un espace à ce combattant du régime raciste de l'Apartheid, manière de rappeler l'existence de celui qui fut pendant longtemps désigné comme le plus vieux prisonnier politique du monde.

Sur proposition de M. Philip que je veux ici remercier, entre les rues Jeanne Hachette et Général Mouton Duvernet, on parlera désormais, d'esplanade Nelson Mandela.

Enfin, au-delà du prolongement espace Henry Vallée dans le 7^e et du passage Louis Ravat dans le 2^e, dans le 8^e arrondissement, nous proposons qu'une nouvelle voie longeant la Manufacture des Tabacs s'appelle désormais « allée Hannah Arendt », du nom de cette importante philosophe allemande qui fuira le nazisme et deviendra, après 18 années comme apatride, citoyenne américaine. Depuis une vingtaine d'années, la France découvre ou redécouvre l'importance du travail de cette philosophe qui connaîtra après la guerre une très grande notoriété suite à ses réflexions majeures sur la shoah, le sionisme, la modernité, le totalitarisme. Libre et inclassable, Hannah Arendt figure aujourd'hui parmi les grands intellectuels du funeste XX^e siècle. Certains interviendront dans le débat pour, je l'imagine, noter les apports d'Hannah Arendt dans la réflexion politique et historique contemporaine.

Avant de conclure, je voudrais, Monsieur le Maire, remercier M. Comby, président de l'université Jean Moulin, de nous avoir suggéré de donner le nom d'Hannah Arendt à une voie de notre ville.

Monsieur le Maire, la totalité de ces dossiers bénéficie d'un avis favorable.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, pour faire écho au dernier rapport où j'étais cité, je crois que vous pouvez remercier toutes les forces de l'ordre de la ville, bien évidemment, mais tous ces débordements qui n'auraient dû être que des faits sont quand même la conséquence de l'immigration incontrôlée et du laxisme judiciaire que votre gouvernement développe et entretient. Je dirais à M. Broliquier qui parle d'éducation qu'on peut aussi parler d'assimilation et aller un peu plus loin.

Concernant les rapports 250 et suivants, Monsieur le Maire, chers Collègues, nommer une rue, une place, une voie nouvelle n'est pas un acte anodin, cela engage notre ville, sa population pour des dizaines d'années et compose un environnement, une ambiance de la ville différente selon les époques.

Le choix d'une personnalité dont le nom sera reconnu par plusieurs générations de Lyonnais doit répondre, à mon sens, à des critères objectifs établis et reconnus de tous. Je crois que nous devons avoir le souci de dénommer les rues non par idéologie ou volonté partisane de marquer une emprise politique mais bien de consacrer ou de rendre hommage à un grand homme ou à une grande femme vivant(e) ou disparu(e) attachés à notre ville ou qui ont marqué l'histoire de Lyon.

Ainsi, me semble-t-il, le principal doit être un rapport direct, un rapport historique, affectif à notre ville et aux Lyonnais.

Aujourd'hui, une série de propositions de dénominations nous est soumise. Certaines sont appropriées, d'autres beaucoup moins car on ne voit pas bien selon quels critères ces noms sont proposés, à part peut-être votre volonté politique de forcer l'histoire et de fixer pour longtemps au fronton de nos rues des personnalités à l'image partisane.

En la matière, rien ne laisse supposer que des liens effectifs et historiques soient établis avec Mme Hannah Arendt, philosophe américaine d'origine allemande qui n'aura jamais vécu ni même enseigné à Lyon.

Il en est de même pour la place Nelson Mandela. Nelson Mandela, icône mondiale et planétaire, la mère Térésa de l'Afrique du Sud, passé de rang de combattant nationaliste cossa, formé à la lutte armée dans les rangs du FLN algérien, à l'icône planétaire de l'anti racisme que l'on connaît aujourd'hui et qui n'a pas de lien avec notre ville.

En cette année de commémorations historiques, je ferai à notre assemblée et à vous, Monsieur le Maire, quelques propositions plus cohérentes et dans lesquelles les Lyonnais, dans leur ensemble, pourraient enfin se retrouver.

Il est très étonnant que notre ville n'ait pas encore de rue Georges Bidault. Georges Bidault, agrégé d'histoire et journaliste, est professeur au lycée du Parc lorsqu'il entre au comité directeur du mouvement de résistance Combat, aux côtés du capitaine Henri Fresnay. En septembre 1943, il succède à Jean Moulin à la présidence du CNR, comité national de la résistance. Compagnon de la libération, Grand croix de la Légion d'honneur, pas celle des artistes et des sportifs d'aujourd'hui, mais celle des combattants d'hier... Georges Bidault deviendra parlementaire et sera de tous les combats de résistance. Il s'engagera pour l'honneur et le respect de la parole donnée en faveur de l'Algérie française et en 1972, il s'engagera brièvement aux côtés d'un certain Jean-Marie Le Pen et sera du tout premier groupe à la fondation du Front National.

Il est également très étonnant qu'il n'y ait pas encore à Lyon de rue ou de place Jacques Soustelle. Jacques Soustelle, brillant étudiant lyonnais, ethnologue, entre en résistance en 1940, aux côtés du Général de Gaulle. Il sera plusieurs fois ministre, député et conseiller municipal de Lyon.

En Conseil d'arrondissement, il m'a été dit qu'il fallait à tout prix féminiser le nom des rues de Lyon, soit. Je vais alors vous faire une proposition, celle du nom de Rolande Birgy.

Rolande Birgy, décorée de la croix du combattant de la Résistance, membre actif de la jeunesse ouvrière chrétienne, a sauvé la vie de centaines d'enfants juifs durant la seconde guerre mondiale. Elle est passée par Lyon et la Région avant de s'établir à Marseille. Connue également sous le pseudonyme de « béret bleu », cette femme d'exception, désignée « juste parmi les nations » par le mémorial de Yad Vashem, était l'amie de Jean-Marie Le Pen et une militante historique du Front national. Mais vous n'étudiez même pas sa candidature, car votre seul critère est le critère idéologique et partisan. J'en termine.

L'internationalisation des rues de notre Ville n'est pas un progrès et porte un coup à chaque fois à son identité. L'identité lyonnaise est importante à sauvegarder. J'ajouterai une dernière proposition Monsieur le Maire, qui vous a déjà été faite et pour laquelle vous vous étiez pourtant engagé.

Avant Nelson Mandela, il aurait été mieux de se souvenir par exemple et d'honorer le professeur Etienne Barral. Né en 1968 à Sainte Foy-les-Lyon, ce professeur de médecine lyonnais a beaucoup fait pour le rayonnement de la science et de la médecine lyonnaise. Il fût l'un des savants les plus brillants de ce début du XX^e siècle.

Notre Conseil municipal et notre Ville s'honoreraient de baptiser une de nos rues du nom du professeur Barral, je vous en refais la demande aujourd'hui.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, sur proposition de M. Jacques Combi, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, la nouvelle voie publique longeant la façade Ouest de la Manufacture des Tabacs sera dénommée, suite à notre vote ce soir, allée Hannah Arendt.

Permettez-moi, à l'occasion de cette séance publique de Conseil municipal, de remercier M. le Président de l'Université Lyon 3 d'avoir formulé cette proposition, et de remercier aussi M. le Maire du 8^e arrondissement d'avoir donné son accord comme le stipule la délibération. Quel bel hommage rendu de la part du Président de Lyon 3, géographe, à la philosophie, et bien sûr quel bel hommage rendu à Hannah Arendt. Je veux remercier aussi M. Jean-Philippe Pierron, doyen de la Faculté de philosophie de Lyon 3 qui a suggéré au Président Combi le nom d'Hannah Arendt, au côté du nom d'une autre philosophe qu'il avait proposé, Mme Simone Weil.

En choisissant d'inscrire le nom d'Hannah Arendt dans l'espace public, nous rendons hommage à une femme philosophe qui a participé au procès d'Adolf Eichmann, nazi, haut fonctionnaire du III^e Reich responsable de la logistique de la solution finale. Eichmann, ingénieur de l'extermination, pour reprendre les termes utilisés par un Lyonnais, Robert Badinter, dans un article au moment de l'ouverture du procès Eichmann en 1961.

En proposant ce nom pour une allée publique longeant un des bâtiments de leur université et non loin du site de Montluc, le Président de Lyon 3 et le Doyen de la faculté de philosophie font honneur à cette université que je préfère appeler université Jean Moulin plutôt que Lyon 3. Il participe à écrire de nouvelles pages de l'histoire de cette université abîmée dans les années 80-90 par les thèses révisionnistes et les provocations de certains de ses professeurs et chercheurs, dont certains se revendiquent ici. L'université Jean Moulin continue de se transformer, le rapport présenté à notre vote ce soir l'atteste. Nous pouvons nous en réjouir.

Pour revenir à Hannah Arendt, je veux dire que nous rendons hommage à une philosophe qui a qualifié cette forme inédite de gouvernement né au XX^e siècle, le totalitarisme, le totalitarisme qui n'a ni tyrannie, ni dictature, ni despotisme mais qui est bien une forme nouvelle de gouvernement incarné d'abord par Hitler et Staline.

Je voudrais revenir sur ce qu'a écrit Hannah Arendt dans les dernières pages du système totalitaire, je cite : « *On a souvent fait observer que la terreur ne peut régner absolument que sur des hommes qui sont isolés les uns des autres et qu'en conséquence, l'un des premiers soucis de tout régime tyrannique est de provoquer cet isolement. L'isolement peut être le début de la terreur, il est certainement son terrain le plus fertile. L'isolement est pour ainsi dire pré-totalitaire* ».

Alors, mes chers Collègues, en ce moment où nous approuvons la dénomination de l'allée Hannah Arendt, et pour honorer véritablement la mémoire de cette femme, prenons aussi l'engagement de permettre de vivre ensemble entre nos concitoyens, ne contribuons pas à les dresser les uns contre les autres à force de stigmatisation mais au contraire, prenons soin de les relier, de donner à tous les moyens de s'informer, de se rencontrer, d'échanger, de partager. Et prenons soin aussi de soutenir les initiatives collectives qui vont dans le sens du bien commun et de l'intérêt général.

Je reste ce soir sur le terrain politique qui est le nôtre en séance publique et je ne reviendrai pas sur la différence essentielle entre isolement et désolation, différence qu'opère Hannah Arendt pour analyser le totalitarisme. Je vous invite tout de même à vous y pencher.

Je terminerai plutôt sur cette fabuleuse note d'espoir que nous laisse Hannah Arendt comme un legs en fin de son ouvrage sur les origines du totalitarisme, la voici, je la cite : « *Mais demeure aussi cette vérité que chaque fin dans l'histoire contient nécessairement un nouveau commencement. Ce commencement est la promesse, le seul message que la fin puisse jamais donner, le commencement avant de devenir un événement historique est la suprême capacité de l'homme. Politiquement, il est identique à la liberté de l'homme « initium ut excet homo creatus est » : pour qu'il y eût un commencement l'homme fut créé, a dit Saint-Augustin. Ce commencement est garanti par chaque nouvelle naissance, il est en vérité chaque homme* ».

Voici ce message d'espoir qui clôt les trois tomes des origines du totalitarisme, œuvre majeure d'Hannah Arendt, message selon lequel au final l'humanité, cet éternel renouvellement, cette éternelle faculté a créé et a affirmé des valeurs humaines qui échapperont aux systèmes politiques, y compris totalitaires.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre les rapports 251 et 252.)

2014/311 - Dénomination d'une place nouvelle à Lyon 2^e : « place Renée Dufourt» (Direction Déplacements Urbains)

2014/312 - Dénomination d'une place nouvelle à Lyon 2^e «place Camille Georges» (Direction Déplacements Urbains)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Quelques mots, simplement pour saluer la diversité de ces appellations de rues. D'abord, pour saluer la mémoire de Camille Georges, et je salue Mme Georges présente dans les tribunes. Avec Camille Georges, nous avons siégé sur les bancs de cette assemblée à partir de 1977, et après la loi PLM il est devenu le premier maire du 2^e arrondissement. Nous étions de famille politique différente, c'était un démocrate chrétien, mais nous avons beaucoup échangé. Je crois que nous nous reconnaissons dans une même volonté d'humanisme, justement à l'opposé des systèmes totalitaires, non pas un absolu de la pensée qui peut mener là où l'on sait, mais le fait de prendre en compte la personne humaine dans ses différences, et donc d'avoir un projet de société qui soit bâti sur ce respect de la personne humaine.

Renée Dufourt était une femme engagée, engagée d'abord aux côtés de Claude Bernardin dans une certaine vision de la Ville. On était dans les années 60-70, il y avait une certaine vision de l'agglomération à laquelle Claude Bernardin et Renée Dufourt voulaient apporter une vision différente. Donc, ils fondèrent à l'époque le cercle Tocqueville avec un

bulletin qui paraissait tous les mois, je ne sais plus s'il était hebdomadaire ou mensuel, et qui renouvelait profondément la vision que l'on pouvait avoir de la Ville.

Claude Bernardin et Renée Dufourt m'ont personnellement beaucoup apporté dans la vision que je pouvais me faire de l'urbanisme de cette Ville et aussi de la façon dont les habitants devaient y vivre. Si, par exemple, nous avons organisé dans la ville beaucoup de lieux de rencontre, les berges du Rhône, les rives de Saône, c'était justement cette façon humaine de pouvoir concevoir la ville.

Une ville doit évidemment honorer celles et ceux qui ont vécu sur son territoire, une ville comme Lyon se veut une grande ville ouverte sur le monde. Monsieur Boudot, c'est un grand historien, Fernand Bredel, qui disait que Lyon n'a jamais autant rayonné que lorsqu'elle a su s'ouvrir sur le Monde. Et bien notre volonté est que Lyon sache s'ouvrir sur le monde et lorsque Nelson Mandela est décédé, nous avons dit, ici, à l'unanimité je crois des groupes politiques de l'époque, que nous accorderions son nom à cette belle esplanade qu'est aujourd'hui l'esplanade Nelson Mandela.

Je crois que Nelson Mandela -vous avez rappelé son parcours- était quelqu'un qui a su s'élever et ne pas rester dans son combat partisan, mais le dépasser pour pouvoir conclure la paix et s'il est devenu comme vous le dites une icône mondiale, c'est justement par cette faculté à ne pas se laisser emprisonner par un camp mais à le dépasser pour savoir construire l'universalité d'un pays. Aujourd'hui, je crois qu'il manque dans ce pays et dans le Monde.

Quant à Hannah Arendt, si vous avez lu ses ouvrages, vous avez vu que sa pensée n'était pas une pensée fermée mais au contraire une pensée extrêmement ouverte. En particulier elle s'interrogeait effectivement sur ce qu'il pouvait y avoir de commun dans les régimes totalitaires, comment évidemment le régime nazi pouvait être le régime de l'horreur absolue, mais aussi comment un certain nombre de régimes qui avaient porté au départ de grandes espérances avaient pu progressivement se scléroser et devenir des régimes totalitaires. Je crois que les uns et les autres on pourrait relire pas simplement quelques citations d'Hannah Arendt, mais aussi son œuvre en entier pour voir comment certaines pensées qui s'extrémisent à un moment donné peuvent porter un germe, le totalitarisme.

Je suis extrêmement heureux pour ces noms.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Effectivement, cela concerne les dénominations d'espaces publics puisque dans vos délibérations vous nous proposez des noms pour différents espaces publics, sans nous expliquer comment vous avez procédé à ces choix.

Au fil des conseils, on a seulement compris que vous vouliez féminiser les dénominations d'espaces publics. Pourquoi pas, la parité se joue sans doute aussi aux coins des rues ! Mais disons-le clairement, votre système de choix n'est pas démocratique. Pourquoi nous proposer aujourd'hui tels noms plutôt que tels autres, même si nous reconnaissons volontiers la carrure, la dimension de certaines propositions ? Notre conviction est qu'il faut plus de démocratie et moins de secret, moins d'arbitraire dans les choix.

L'espace public appartient à tous, et pourquoi ne pas demander l'avis des conseils de quartiers, l'avis de la population, l'avis des élus locaux représentatifs ? Les habitants comme les élus ont des noms très à propos à vous suggérer. Nous, nous en avons beaucoup. Je pense à Francisque Collomb votre prédécesseur, qui est décédé en juillet 2009 il y a 5 ans déjà ; je pense à Lounès Matoub, un homme qui symbolise la liberté comme Hrant Dink l'a fait à une époque ; je pense également à Etienne Barral, grand professeur de médecine ; je pense à M. Proton de la Chapelle qui a placé notre Ville à un très haut niveau en matière de musique classique.

Il faut plus de consensus et moins de précipitation dans les propositions. La viographie, c'est-à-dire l'art de donner des noms aux rues, places et ponts, est un enjeu de mémoire auquel nos concitoyens sont sensibles. Il ne doit pas être le fruit de tractations entre différentes chapelles politiques et les différentes composantes de votre Majorité. Il doit être une expression beaucoup plus claire et transparente.

Nous vous suggérons même de créer une commission ad hoc qui réunirait des élus, des techniciens, des services et des membres ès-qualité désignés, je pense à des historiens, des journalistes, des archivistes, des professeurs, des enseignants comme il en existe dans d'autres grandes villes. Elle serait chargée de recueillir toutes les propositions et de donner un avis.

A défaut de satisfaction sur la méthode, une vraie joie cependant : vous avez accédé à ma demande de donner le nom d'une place à Camille Georges -vous venez d'évoquer son souvenir- qui a été le premier maire du 2^e arrondissement. C'était un élu de terrain et un homme de conviction, il mérite amplement cet honneur. Je salue respectivement son épouse Madeleine qui est présente aujourd'hui, comme elle l'est tous les jours dans la vie sociale de notre arrondissement. Les élus du groupe Centristes et indépendants qui portent aujourd'hui l'actualité et les convictions de Camille Georges vous en remercient.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en préalable à notre intervention concernant la dénomination de l'espace Camille Georges, bien évidemment notre groupe s'associe aux hommages rendus à Nelson Mandela, Hannah Arendt et Renée Dufourt.

Camille Georges fut le premier Maire de plein exercice -vous l'avez rappelé Monsieur le Maire- du 2^e arrondissement, de 1983 à 1989. Il a su donner à cette fonction la nécessaire proximité, la convivialité, pour répondre aux attentes des habitants. Chacun se souvient de son vélo qui sillonnait l'arrondissement, marque de fabrique des élus du 2^e qui lui ont succédé.

Il savait s'entourer de jeunes, engagés dans la vie associative et politique, qui sont toujours très présents aujourd'hui dans la vie lyonnaise. Pour notre Groupe Centre Démocrate, je citerai Bertrand Jabouley, Adjoint du 5^e arrondissement.

Camille Georges, figure de la démocratie chrétienne lyonnaise, était un acteur engagé, préoccupé par la question du chômage de masse : il a écrit deux livres partant à l'offensive avec, je cite, « de vraies solutions contre le chômage », « une nouvelle organisation du travail avec la semaine de quatre jours et le transfert massif des charges sociales sur une TVA sociale. »

Visionnaire, il a été l'un des premiers à voir le potentiel du quartier de Perrache et de la Confluence, dont le déclin était programmé à l'époque. Aucun Maire de Lyon n'avait alors mis un pied au Confluent du Rhône et de la Saône... Que les choses ont changé depuis !!!

Enfin, lorsqu'on pense à Camille, on n'oublie jamais Madeleine, son épouse, ici présente dans le public, qui était toujours à ses côtés. Vous lui aviez fait cette promesse, Monsieur le Maire, de dédier une place à son nom et vous avez tenu cette promesse.

C'est un hommage tout particulier qui lui est rendu à travers cette délibération, dans ce lieu symbolique de la Confluence. Merci.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je prends une nouvelle fois la parole à propos des dénominations de rues et de lieux sur Lyon, pour souligner combien ces dénominations sont porteuses de sens et importantes quand elles manifestent aussi la volonté de féminiser enfin un peu la ville : la participation des femmes à la vie de la cité ou des pays, a longtemps été sous-estimée ou même cachée, et il est temps de rétablir la réalité, pour honorer plus largement de grandes figures féminines et permettre aux jeunes de comprendre que la vie et la ville se déclinent au masculin ET au féminin. Je rappelle que les femmes sont 53 % de la population lyonnaise.

Il y a environ 1 180 rues à Lyon avec un nom d'être humain (mot neutre) et 92 % portent le nom d'un homme ; c'est ainsi à Lyon, comme dans toutes les villes de France.

Il y a 136 places à Lyon et 4 seulement portent un nom de femmes, la délibération de ce jour nous permettant de passer à 5 places avec la place Renée Dufourt.

Nous avons porté plus d'attention à ce problème lors du précédent mandat : c'est une action de mon Plan d'actions sur l'égalité femmes/hommes à Lyon et j'espère que nous continuerons, avec votre volonté Monsieur le Maire de Lyon et avec la volonté des 8 maires d'arrondissements. Je dis « 8 » car le 9^e est déjà totalement convaincu : c'est le Maire du 8^e arrondissement, Christian Coulon, qui depuis plus de six ans, ne donne que des noms de femmes aux rues de son arrondissement, de façon à rétablir plus d'égalité.

(Applaudissements.)

Et je l'en remercie vivement une fois de plus ! Pour moi, Monsieur Boudot, les noms de femmes, ce n'est pas neutre politiquement ! Par exemple, Marine le Pen n'est pas ma tasse de thé, je ne souhaite pas qu'une rue de la Ville de Lyon porte son nom !

Nous donnons donc ce jour les noms de Renée Dufourt à une place et de Hannah Arendt à une voie nouvelle, deux femmes philosophes de métier et engagées dans le monde.

La grande historienne Michèle Perrot, la philosophe Geneviève Fraisse, ainsi que de nombreuses féministes lyonnaises espéraient ce choix depuis le décès de Renée Dufourt en juillet 2012. Renée Dufourt a formé nombre de femmes à la question de l'égalité femmes-hommes. Elle s'est engagée sa vie durant dans l'enseignement et dans l'action politique, en particulier en travaillant auprès d'Yvette Roudy et de Michèle André, qui furent Ministres chargées des Droits des Femmes dans les années 80. Nous lui devons beaucoup à Lyon et en France et Renée Dufourt s'inscrit totalement dans la tradition humaniste lyonnaise.

Le nom de la grande intellectuelle qu'est Hannah Arendt est aussi très important : une femme qui montre que les femmes savent être des philosophes de très haut niveau, ce qui va à l'encontre des stéréotypes traditionnels ; une femme qui développa courageusement une pensée non-conformiste ; une femme impliquée dans le déchiffrement de questions politiques fondamentales du XX^e siècle, et pour nous, hélas, encore : la Shoah et les différentes formes du totalitarisme.

Je termine en précisant, comme vous l'avez fait, Monsieur le Maire, que Lyon est une grande ville internationale, inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité, accueillant de plus en plus de touristes et de congrès internationaux, une

ville désormais ouverte sur le monde. Il serait petit, mesquin, renfermé, de ne donner que des noms de Lyonnais et de Lyonnaises (comme je l'ai entendu demander au Conseil du 8^e arrondissement) à nos lieux et à nos rues.

Nous sommes heureux de voir le nom de Louise Labé et Julie Daubié, donnés à des établissements scolaires de toute la France ; et en retour, je vois mal comment nous pourrions supprimer le quai Mélina Mercouri ou Marlène Dietrich, ou le cours Franklin Roosevelt, ou l'avenue Eisenhower, ou les rues Saint François d'Assise et Saint-Paul, qui n'étaient pas particulièrement français ou lyonnais. On peut être patriotes et ne pas oublier que la France a toujours participé à l'universel, et les politiques doivent en donner l'exemple !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je veux dire à M. Broliquier, que je n'ai pas bien compris le sens de son intervention parce qu'il y avait une place du 2^e arrondissement, qui devait être l'objet d'une nomination aujourd'hui : il s'est félicité qu'on l'ait appelée « Camille Georges », de la même manière que nous avons appelé une rue Hrant Dink : je ne suis pas sûr que si on lui avait demandé son avis à l'époque, il l'aurait fondamentalement souhaité. Quant à la rue Francisque Collomb, son emplacement est déjà prévu, elle sera entre le Rhône et la Saône.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/246 - Adhésion au Club Décibel villes (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

2014/283 - Prolongement rue Genton à Lyon 8^e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

2014/313 - Prolongement Espace Henri Vallée à Lyon 7^e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

2014/314 - Dénomination d'un espace piétonnier à Lyon 2^e : «Passage Louis Ravat» (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2014/285 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association « Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière» pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak « les 20 et 21 septembre 2014 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, sur ce rapport, il s'agit d'attribuer une subvention de 20.000 € à l'Association « Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière», qui organise les 20 et 21 septembre la « Lyon Kayak », événement vieux de cinquante ans, qui va permettre de faire rayonner cette discipline en plein cœur de notre Ville.

Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voterons sans difficulté cette subvention de 20.000 € aux amateurs de canoë kayak.

Eux au moins, ils peuvent profiter pleinement du temps estival qui régnait jusqu'à ce week-end sur l'agglomération pour s'adonner à leurs activités...

Ce n'est pas le cas des nageurs qui ont dû prendre leur mal en patience et attendre début juillet pour aller à la piscine (voire plus tard pour la piscine du Rhône), alors même que les piscines d'hiver sont fermées depuis le 8 juin. Les piscines d'été ne sont ouvertes qu'à partir du début juillet et ferment fin août. Soit à peine plus de la moitié de la saison estivale. A titre de comparaison, à Strasbourg les piscines d'été ouvrent en juin !

Décidément, les nageurs lyonnais sont bien mal lotis ! Avec des tarifs qui ont augmenté significativement, notamment sur la piscine du Rhône et des périodes d'ouverture ultra-courtes, ils doivent payer plus pour nager moins. Nager moins car Lyon est également sous-équipée en bassins. En moyenne, il y a deux fois moins de piscines municipales à Lyon que dans le reste de la France ou dans le reste du département : nous l'avions déjà évoqué lors du Conseil municipal de mai.

On comprend leur colère qui aujourd'hui s'exprime devant les grilles de l'Hôtel de Ville, sous les fenêtres de votre bureau.

Quelles que soient vos explications, elles ne suffisent pas à masquer votre gestion hasardeuse des équipements aquatiques, à cause d'un plan piscine qui s'est évaporé... Durant votre dernier mandat au Grand Lyon, comme à la Ville de Lyon, les élus UDI ont tiré la sirène d'alarme plusieurs fois, malheureusement sans succès !

Oui vraiment, il ne fait pas bon vouloir aller à la piscine à Lyon. C'est très regrettable ! Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/303 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité (Direction des Sports)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de l'attribution des Lions du Sport, des subventions destinées aux associations sportives de proximité sur propositions des Adjointes aux Sports d'arrondissement.

Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, une intervention courte en sirène d'alarme justement !

En Commission Sports, votre Adjointe a évoqué la réduction de moitié de la dotation des Lions du Sport pour 2015. Pour nous, cette cure d'amaigrissement que vous voulez imposer aux Lions du Sport est une aberration !

Si vous voulez supprimer les Lions du Sport, dites-le carrément et assumez ce choix ! A notre sens, ce serait commettre une grave erreur pour faire des « économies de bouts de chandelle ».

Les Lions du Sport, c'est une des très rares actions décentralisées de la Ville de Lyon. Une véritable action de proximité qui permet aux Adjointes d'arrondissement de donner un soutien à des associations sportives locales, qui fonctionnent grâce au dynamisme des bénévoles.

Qui mieux que les élus d'arrondissement pour écouter, dialoguer et être au plus près de ces clubs ancrés dans la vie des quartiers. Des clubs qui proposent une grande diversité d'activités et qui sont des espaces irremplaçables de citoyenneté et de lien social. Ils sont indispensables au vivre-ensemble. Ils accueillent un public d'enfants, d'adolescents, autour d'un projet éducatif et sportif élaboré, en cohérence avec les différents partenaires des quartiers.

Ils vont déjà faire les frais de votre réforme des rythmes scolaires. N'en rajoutez pas ! Il faut préserver leur vitalité.

Alors, pourquoi ces coupes budgétaires aveugles ? Faire des économies, d'accord, mais pas n'importe comment ! Pas au détriment de la proximité et du lien social !

Les Lions du Sport, c'est un budget de 90.000 € (compte administratif 2013). Une goutte d'eau comparée aux subventions que touchent par exemple les clubs professionnels, qui reçoivent plus de 2 M€ de subventions de la Ville (2,046 M€ pour être exact, je m'en réfère au compte administratif 2013).

Commencez donc à regarder de ce côté pour faire des économies. Une économie de 30.000 € serait quasiment indolore sur les subventions à ces clubs professionnels qui ont des recettes diversifiées et souvent dynamiques.

Certes le sport de haut niveau entraîne la population vers la pratique sportive et contribue à l'image de notre Ville. Mais un meilleur équilibre est à trouver.

Alors, de grâce, Monsieur le Maire, ne touchez pas aux Lions du Sport ! Préservez la proximité et développons nos associations sportives de quartier. Je vous remercie.

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, cette délibération vise effectivement à attribuer les 2^e Lions du sport 2014 et rappelle les modalités de ce dispositif pour l'ensemble de l'année et comme cela vient d'être dit, elle marque un net recul de ce soutien puisque 3 Lions du sport seront décernés en 2014, alors qu'il y en a eu 5 auparavant, soit une baisse de 40 %.

Alors, il est vrai que le temps est aux économies budgétaires. Nous en avons même débattu ne serait-ce que lors de la dernière séance du Conseil municipal. Mais nous pensons que les Lions du sport ne sont pas le dispositif dans lequel il faut «tailler» en priorité.

D'abord, compte tenu de son objet qui est, je le rappelle, d'apporter un soutien financier aux associations sportives de proximité. Nous connaissons, et je pense vous également, le rôle rempli par ces clubs sportifs au profit de la collectivité : développement de la pratique sportive, enseignement -ô combien salubre- de l'éthique sportive, prise en charge -ô combien utile- de nos jeunes et contribution souvent déterminante à l'animation de nos quartiers.

Je dirai que les critères d'attribution de ces dispositifs sont en eux-mêmes une reconnaissance :

- récompense à des résultats notoires : cela souligne la qualité de la formation sportive et le rôle de passerelle joué par nos clubs de proximité avec le sport professionnel,

- soutien à une initiative pertinente : cela souligne toute la capacité d'initiative de notre tissu associatif,

- et réponse à un besoin ponctuel : cela rappelle que ces associations reposent sur des bénévoles, qu'elles peuvent être fragilisées, qu'elles peuvent rencontrer des coups durs et dans le rapport que nous votons, il y a notamment le cas de Lyon Glace Patinage que nous allons aider en raison des travaux à la patinoire Baraban.

La deuxième raison pour laquelle il ne faut pas «tailler» dans les Lions du sport, c'est qu'ils sont un bon exemple de l'intérêt de gestion de proximité puisque les arrondissements jouent pleinement leur rôle dans l'identification de ces associations.

Réduire les Lions du sport, c'est effectivement faire reculer la capacité de réponse des arrondissements aux besoins des Lyonnais. Je dirais que c'est d'autant plus nécessaire dans le contexte de mise en place de la Métropole, puisqu'il y a le risque, je parle bien de risque, et non pas l'assurance, d'un éloignement de la décision et d'une gestion trop technocratique. Les Mairies d'arrondissement n'ont de sens que si elles ont cette capacité d'action, bénéfique en termes de contact de proximité.

Effectivement, Yann Cucherat, en réponse à mon interrogation en commission, nous a assuré que même s'il y a moins de Lions du sport, il se faisait fort d'intervenir ponctuellement si une association avait un besoin et je ne mets pas en doute sa bonne foi. Simplement, je reste persuadé qu'une approche centralisée, même dans l'écoute, n'est pas une bonne solution et qu'elle ne remplacera jamais une action de proximité, en phase avec les besoins des quartiers.

Les Lions du sport sont une aide ciblée aux clubs sportifs de proximité, elle est ancienne, je rappelle qu'elle date d'avant 2001, on pourrait parler de «préhistoire municipale», qu'elle est bien ancrée dans nos quartiers et beaucoup de Lyonnais ne comprendraient pas que l'on cherche à réduire ce dispositif.

Réduire les Lions du sport, c'est déséquilibrer encore un peu plus les choses entre le sport de proximité et le sport professionnel.

Oui des économies sont nécessaires, mais sachons être sélectifs dans le choix de ces économies. Je rappelle que l'économie que vous allez demander en 2014 sur les Lions du sport est de 36 000 euros, et rien que pour ce Conseil municipal, nous votons pour 800 000 euros de subventions, sans parler des sommes consacrées à la réforme des rythmes scolaires, qui reste une réforme « ni faite ni à faire » dans le contexte lyonnais.

Nous voterons donc pour les 2^e Lions du sport 2014, mais nous vous incitons à chercher d'autres économies en 2015 que sur ce dispositif pour ne pas pénaliser le sport de proximité.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il est regrettable que les lions du sport qui précédemment offraient aux arrondissements la possibilité d'aider les clubs et associations sportives à hauteur de 10 000 euros par an aient vu une diminution de 40 % et ne nous laisse donc plus que 6 000 euros par an.

Le sport est un des liens de cohésion social les plus fédérateurs, à l'instar de l'école où toutes les couches socio-économiques et culturelles se côtoient. Cette regrettable diminution de subventions limite encore l'influence de nos

mairies d'arrondissement et leur capacité à intervenir auprès des structures de terrain. Là encore nous y voyons un recul de la politique de proximité.

Je profite par ailleurs de ce temps de parole pour vous faire remettre, Monsieur le Maire, les premières pétitions signées par des Lyonnais de tous quartiers et en particulier du 7^e arrondissement contre la hausse abusive des tarifs des piscines lyonnaises et spécifiquement la piscine du Rhône. Nous le savons tous, de plus en plus de nos concitoyens ne partent pas en vacances faute de moyens et les piscines sont des lieux de détente et de loisirs populaires qui doivent rester accessibles au plus grand nombre. Nous ne nions pas les problèmes survenus l'an dernier lors de réouverture de la piscine du Rhône, mais nous mettons en cause la façon de les résoudre en pratiquant la sélection par l'argent.

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire se fait donc le porte parole des citoyens de notre ville pour réclamer une remise à plat des tarifs et l'alignement du prix d'entrée de la piscine du Rhône sur celui des autres structures lyonnaises. Les travaux effectués sur ce centre nautique ont été financés par les Lyonnais via l'impôt et les tarifs pratiqués sont donc une sorte de double peine.

Pour finir, il nous semble que la ville doit engager une réflexion plus globale sur ses équipements d'une part, aller vers l'embauche de médiateurs qui permettraient de désamorcer les conflits entre les usagers des piscines, et d'autre part travailler à l'ouverture annuelle des piscines dites d'hiver, ce qui multiplierait l'offre de baignade pour les familles comme pour les sportifs.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/317 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 30.000 euros à l'Association «Lyon Duchère AS» - Signature d'une convention d'application n° 6 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport concerne une subvention exceptionnelle pour l'AS Duchère qui fait face à une situation financière difficile.

Depuis cinq ans l'AS Duchère se développe autour de différents axes sportifs, puisque c'est un club de CFA. :

- recentrage au cœur du quartier de la Duchère,
- doublement des licences grâce à des actions sportives et sociales,
- organisation de stages durant les vacances avec présence des parents, actions citoyenne, prévention routière, développement durable.

Pour les aider à surmonter ces difficultés, nous souhaiterions leur attribuer une subvention exceptionnelle de 30 000 euros, à savoir que 10 000 euros correspondraient à une avance sur la subvention annuelle de 2015.

Avis favorable de la commission.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, juste quelques mots pour nous réjouir de cette subvention exceptionnelle à l'AS Duchère, un club qui, je crois le mérite.

C'est un club qui fait un beau parcours en CFA et qui a surtout créé une véritable dynamique sur le quartier de la Duchère avec un club de partenaires assez impressionnant, qui n'est pas celui que l'on avait connu il y a quelques années et qui permet effectivement à ce club de devenir un véritable acteur du quartier de la Duchère.

Bien sûr, c'est un acteur sportif, mais aussi un acteur d'éducation populaire, un acteur dans l'insertion, bref, c'est un club qui s'adresse aux jeunes du quartier et à l'ensemble de leurs aspirations.

Et nous étions avec Yann Cucherat et Anne-Sophie Condemine il y a quelques semaines sur l'événement « ton métier c'est ton but », où justement l'ensemble, en tout cas une grande partie des entreprises partenaires de la Duchère étaient là pour un événement type job dating qui permet effectivement aux jeunes de la Duchère de trouver des parcours vers l'emploi.

Je pourrais citer aussi les activités qui sont organisées pendant les vacances scolaires pour les jeunes qui ne peuvent pas partir en vacances et qui ne sont pas simplement des activités sportives, mais des activités qui vont chercher des partenaires, par exemple la compagnie le Fanal. L'association offre donc aux jeunes de la Duchère, des activités très variées.

Pour toutes ces raisons, le Groupe socialiste comme le Maire du 9^e saluent cette subvention avec enthousiasme.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/351 - Versement d'une cotisation de 4 000 euros au «Club des Villes d'accueil de l'Euro 2016» (Direction des Evènements et Animation)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, pour ce rapport, il s'agit du versement d'une cotisation de 4 000 euros au «Club des Villes d'accueil de l'Euro 2016 ».

Avis favorable de la Commission.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, sur ce dossier qui porte sur 4.000 euros attribués au Club des villes d'accueil de l'Euro 2016, d'une part je ne ferai pas comme mon Collègue des digressions sur les événements, je ne ferai pas non plus comme un autre de mes Collègues, des comparaisons entre la Droite et l'Extrême Droite, car je pense que cela ne se compare pas...

Simplement, parce que c'est l'actualité à la fois de l'Euro 2016 et à la fois de ce qui se passe actuellement au Brésil, puisque nous avons vécu d'importantes manifestations critiquant l'organisation de tels événements sur le plan économique, qui vous intéresse souvent plus qu'autre chose.

Mon intervention sera brève car je souhaite vous lire un article récent paru dans les Echos que l'on ne peut pas taxer d'être la première revue écologiste de France et qui dit la chose suivante par rapport à l'équilibre économique de ces opérations :

« Cependant, la littérature académique portant sur le sujet est quasi unanime : l'organisation de tels événements est extrêmement coûteuse et la rentabilité semble peu souvent au rendez-vous. Une étude entreprise par Bad et Mattenson suggère que dans la majorité des cas, l'organisation des grands événements sportifs est encore moins rentable dans les pays émergents que dans les pays développés. Les pays émergents disposent de moins d'infrastructures ou d'infrastructures plus vétustes : stades, hôtellerie, aéroports, transports. Ce qui leur impose de fournir un effort d'investissement plus significatif que les pays développés. »

Ainsi, afin de légitimer de nombreuses dépenses d'investissement, la rentabilité ex ante est très souvent largement surestimée et on nous a expliqué qu'il fallait investir beaucoup pour l'euro 2016. Je cite pour le dernier bilan que l'on peut faire dans ce genre d'opération *« dans le cas de l'Afrique du Sud, l'organisation de la Coupe du Monde de la FIFA 2010 devait rapporter 4,9 milliards de rejets, environ 350 M€, mais c'est une perte de 20 milliard de rejets, environ 1,5 milliard d'euros qui a été enregistrée. »*

Nous aurons, probablement un jour, le vrai bilan de l'Euro 2016 et je pense que, malheureusement, on verra que les prétendues rentabilités de cette opération ne seront pas au rendez-vous.

M. LE MAIRE : Je ne pense pas que les pays d'Europe soient des pays émergents, ils peuvent avoir des difficultés, mais l'Euro 2016 ne peut pas se comparer à d'autres événements.

Quant à l'organisation de grands événements en Afrique du Sud, je vous renvoie à un très beau film avec Nelson Mandela qui montrait comment il y avait de la fierté derrière l'équipe d'Afrique du Sud et comment cela avait permis que le pays émerge et soit fier de lui-même. Car vous savez que la fierté n'est pas qu'une histoire de « gros sous ».

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Europe Ecologie – Les Verts s'est abstenu.)

2014/239 - Attribution d'une subvention de 11 000 euros à l'Association «Lyon Hockey Club» pour l'organisation de la 1^{re} édition du Trophée des clubs et des Régions de Lyon pour les catégories U11 et U13, du 18 au 21 avril 2014 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2014/248 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association « Comité des fêtes de Monplaisir » pour l'organisation de « Monplaisir Aventure », le 21 juin 2014 à Lyon 8^e (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/284 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free VTT » les 6 et 7 septembre 2014 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/318 - Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations suivantes : Lyon Athlétisme et CRO Lyon Boules - Signature d'une convention d'application avec Lyon Athlétisme et CRO Lyon Boules (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/321 - Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations Développement Roller Skate Bmx, Valentin Haüy et Lyon GR (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/257 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association « Société d'Encouragement aux Ecoles Laiques du Grand Trou » pour l'organisation de « la Fête de l'Automne », vendredi 19 et samedi 20 septembre 2014 à Lyon 8^e (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté)

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2014/354 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Opération 60059001 et affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00016 - Lyon 1^{er} : 5 impasse Vauzelles - 6 rue Lemot - Lyon 2^e : place Carnot cours de Verdun - Ilôt J2 ZAC Confluence - Lyon 3^e : 2 rue de la Ruche - 40 cours de la Liberté - 66-68 rue Etienne Richerand - Lyon 4^e : 95 bis grande rue de la Croix-Rousse - Lyon 5^e : chemin de Choulans, montée des Génovéfains - 83 et 84 quai Pierre Scize - 23 chemin Montauban - Lyon 6^e : 11 rue Vauban - Lyon 7^e : 53 à 63 rue du Rhône - 361 rue Garibaldi - Ilôt Fontenay 233-235 rue Marcel Mérieux - 91 avenue Berthelot - 3, 5, 9 et 11 rue Victor Lagrange - Lyon 8^e : 3 rue Chollat - 9-11 place du 11 Novembre 1918 - Univers 8 67 rue Ranvier 216 boulevard Pinel bâtiment A - Lyon 9^e : 10 rue Sergent Michel Berthet 7 à 11 rue du Bourbonnais - 49 rue Marietton - 49 rue Marietton - rue du Four à Chaux (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération permet de financer 24 opérations de logements sociaux pour un montant de 2.262.195 euros, soit 457 logements répartis sur 16 opérations en acquisition-amélioration et 8 opérations en VEFA ou constructions neuves.

La Commission a émis un avis favorable.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, même si c'est plutôt au Grand Lyon que l'on parle du logement et du logement social, ce rapport est l'occasion, à travers l'aide financière que la Ville de Lyon apporte à la production de logements sociaux à Lyon, de poser un certain nombre de questions.

Au moment où les entreprises du bâtiment du Rhône déplorent une baisse de 30 % des mises en chantier, quelle est la situation de la construction de logements à Lyon ? Et quelle est la part du logement social ?

Le recours à la vente en l'état de futur achèvement, pour plus de 10 % des logements sociaux produits, fait désormais partie intégrante de l'activité des promoteurs immobiliers et permet aux bailleurs sociaux de bénéficier de coûts réduits, en plus des subventions accordées.

Le prix réduit de ces logements proposés aux bailleurs par le mécanisme de la VEFA, renchérit pourtant d'autant celui des logements proposés à l'achat des particuliers, empêchant l'accession à la propriété au plus grand nombre et singulièrement de Lyonnais à Lyon et réduisant donc la production de logements.

Nous n'allons pas refaire, ici, le débat sur la loi ALUR, qui en renforçant les contraintes sur le locatif, réduit d'autant l'appétit des bailleurs à investir ! Quel est son impact sur le logement à Lyon ? Vous l'avez certainement mesuré avant de voter ce texte au Sénat.

Je n'attends pas de réponse immédiate mais souhaite que nous puissions disposer de ces éléments pour notre prochaine discussion sur ce thème, et je rends donc deux minutes à l'assemblée.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous votons, ce soir, la participation financière de la Ville de Lyon à des opérations de logements sociaux. Bien évidemment le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera cette délibération.

Ceci dit, la Ville et le Grand Lyon bénéficient de réservations en contrepartie d'emprunts accordés aux organismes de logement social et ce sont bien quelques unes de ces garanties d'emprunts que nous votons ce soir. Nous souhaitons préciser à l'occasion de cette délibération, un certain nombre de points :

D'une part, nos collectivités, Ville et Grand Lyon, sont réservataires -je vais être un peu technique excusez-moi- de 20 % des surfaces des logements dont le prêt est garanti, réparti à hauteur de 17 % pour le Grand Lyon et de 3 % pour la Ville de Lyon, ce qui laisse, vous en conviendrez, une faible marge de manœuvre pour la ville et encore plus pour chacun des arrondissements, pour mettre en place une véritable politique de peuplement.

D'autre part, il convient de préciser que l'attribution des logements sociaux par les bailleurs sociaux est régie par le Code de la construction et de l'habitation et ses articles L 441 et suivants. Parallèlement à ce cadre législatif et réglementaire, notre ville a adopté en juin 2006, une « charte partenariale d'accès au logement pour tous ». Cette charte définit notamment les priorités en matière de peuplement et d'attribution du contingent de logements réservés de la Ville de Lyon.

Cette charte a été signée par l'ensemble des partenaires : notre Ville donc, l'Etat, la Région, les bailleurs sociaux, le Grand Lyon et le Département. A partir de janvier 2015, le Grand Lyon et le Département n'existant plus, dans leur forme actuelle en tout cas, est-il prévu de « re signer » cette charte avec la Métropole ? Si oui, à quelle période ? Et toujours si oui, cette nouvelle contractualisation ne peut-elle pas permettre une évaluation partagée de la charte, de son fonctionnement et de sa mise en œuvre ?

C'est le souhait du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire en tout cas, car 8 ans après la signature de cette charte en 2006, il nous semble pertinent de procéder à une évaluation partagée et surtout de se donner la possibilité et les moyens d'améliorer encore les modalités d'attribution de logement social, avec notamment une plus grande transparence dans les critères d'attribution, une affirmation du droit des demandeurs au « logement choisi » et un meilleur lien avec le travail effectué en proximité par les arrondissements.

En effet, à l'heure de la métropolisation, il nous paraît indispensable de revisiter la place des mairies d'arrondissement dans le but d'assurer l'accès de tous au logement et dans le souci de définir une politique de peuplement fine, adaptée à la fois aux quartiers, aux immeubles et aux besoins et caractéristiques des demandeurs de logements sociaux.

Il nous semble en effet qu'un lien plus ténu doit exister entre le Grand Lyon, demain la Métropole, et les arrondissements. Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Je vais répondre en quelques mots sur le logement pour indiquer que, notamment sur la production de logement social, la Ville de Lyon s'est montrée en exemple et ceci depuis 2008 avec une moyenne annuelle de financement et de production de 1.647 logements par an, et dernièrement le Préfet nous a transmis, pour avis,

le bilan de réalisation de logements sociaux sur le territoire de la Ville de Lyon pour la période triennale 2011-2013, qui s'est donc achevée fin 2013.

Sur les 4.500 logements que la Ville de Lyon s'était fixée comme objectif triennal inscrits au plan local de l'habitat, ce sont 5.972 logements qui ont pu être décomptés sur cette période, soit un taux de réalisation de l'objectif de 132 %.

Pour la quatrième période consécutive, nous dépassons les objectifs fixés et c'est ainsi que le taux SRU de Lyon est passé de 18,74 % en 2008 à 19,36 % en 2013. Cet objectif triennal sera donc renforcé par la loi Dufflot qui nous impose un objectif de 25 % de logements sociaux à réaliser à l'horizon 2025 et nous aurons donc à délibérer sur cet engagement avant la fin de l'année 2014.

C'est ainsi que nos efforts ne doivent pas faiblir, car on comptait encore en 2013, il est vrai, 22.993 demandeurs de logements sociaux et c'est la raison pour laquelle nous poursuivrons l'objectif de construire 1.700 logements sociaux par an en veillant, et je le rappelle ici, à l'équilibre entre les territoires car c'est un point important de notre action en la matière.

Pour rassurer Mme Nachury, notamment sur les objectifs de manière générale de production de logements et pas uniquement de logements sociaux, nous faisons tout ce qu'il faut pour encourager l'activité immobilière au sein de cette agglomération avec notamment la règle des « SMS » qui nous permet de produire du logement social mais en accompagnement aussi sur des grandes opérations publiques ou partenariales via le biais de PUP, nous produisons du logement à prix maîtrisé, donc du logement intermédiaire, qui nous permet de soutenir l'activité privée dans le domaine de la construction neuve. Je pense qu'un certain nombre de règles de simplification énoncées par le gouvernement ces derniers jours vont dans le bon sens et nous soutenons la mise en œuvre de ces règles.

Juste pour donner quelques éléments au niveau de la Ville de Lyon, concernant les permis de construire que nous instruisons, bien qu'on nous indique que l'activité immobilière est en baisse, je peux vous apporter des éléments d'espoir pour vous indiquer qu'à la fin du mois de juin, le nombre de logements déposés en un semestre, donc sur 6 mois, sur la ville avait déjà atteint la moyenne annuelle constatée en nombre de logements déposés sur la période 2001-2013. C'est-à-dire que nous avons un espoir à ce que l'activité reprenne. En tout cas, l'activité d'instruction des permis de construire repart et nous gageons que les mises en chantier suivront. Un certain nombre de dispositions annoncées par le gouvernement devraient y aider.

Enfin, concernant les éléments énoncés par Mme le Maire du 1^{er} arrondissement et sur le fait que nous puissions revisiter la charte qui avait été mise en œuvre en 2006 au niveau de la ville, en lien avec la modification institutionnelle qui intervient à partir du 1^{er} janvier 2015, je pense que nous aurons à retravailler ces éléments là. Nous aurons à effectuer une évaluation de tout cela mais aussi une évaluation de la mise en œuvre des secteurs de mixité sociale pour que nous puissions, avec le recul de 4 années de production, voir comment tout cela s'articule en matière d'équilibre à l'échelle de notre ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quelques mots supplémentaires. Il se trouve qu'au cours des dernières semaines, j'ai eu l'occasion de rencontrer les professionnels du secteur et de discuter beaucoup avec eux. Ils étaient frappés par la différence qu'il y avait entre ce qui se passait dans l'agglomération et le fait que cette agglomération restait sur une bonne dynamique en matière de construction de logements alors que celui-ci s'était effondré dans bien d'autres villes.

En matière de construction de logements, j'ai toujours eu une pensée, c'est qu'il y a le logement social, il y a les propriétaires accédants mais il y a beaucoup aussi d'investisseurs qui achètent un ou deux logements de manière à se faire des revenus pour plus tard. Cette partie là du logement est une partie relativement importante. Si on ne fait pas attention à faire en sorte que les investisseurs potentiels se sentent compris, on peut faire s'effondrer la construction de logements en France. C'est ce qui s'est passé pendant deux ans puisqu'on est passé à peu près de 490 000 logements à la construction de 310 000 logements.

Donc on peut avoir de bonnes intentions mais comme le faisait remarquer un philosophe, l'Enfer en est pavé. Les résultats comptent. Et ce que voient nos concitoyens ce n'est pas quelles étaient les intentions, c'est quels sont les résultats. Or quand les résultats sont aussi mauvais, c'est qu'on a emprunté la mauvaise direction. C'est ce que j'ai dit depuis le départ et la première intervention que j'ai faite après l'élection présidentielle était au Sénat sur le problème du logement puisque vous savez que c'est la première loi qui est passée après les vacances et examinée en priorité par le Sénat. Je mettais en garde : attention, vous prenez une mauvaise direction et vous allez voir comment cela va se traduire dans les chiffres.

Aujourd'hui, on en convient puisqu'on est obligé de refaire ce que l'on a fait par le passé. J'espère que les décisions qui vont être prises dans les quelques mois vont permettre de relancer la construction de logements en France. Mais on a perdu 2 ans. Je signale à Mme Nachury que pour ces raisons, je n'avais pas voté la loi Alur.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/335 - Programmation financière 2014 au titre de la politique de la ville volet habitat, GSUP et subventions d'investissement - Convention avec l'OPAC du Rhône (Direction du Développement Territorial)

2014/336 - Programmation 2014 au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon – Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Demande de cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (Direction du Développement Territorial)

M. KISMOUNE Ali, rapporteur : Monsieur le Maire, je vais présenter les deux délibérations successivement si vous me le permettez.

La première délibération 335 comporte deux volets. Il s'agit d'une co-production de politique publique qui repose sur un partenariat exemplaire, notamment avec des bailleurs sociaux publics et privés. Cette gestion sociale urbaine de proximité vise à améliorer l'habitat et le cadre de vie des habitants en zone qu'on qualifie de CUCS (contrat urbain de cohésion sociale).

Deux types d'actions qui sont financées à la fois sur une dimension de fonctionnement et d'investissement, l'entretien d'espaces extérieurs, l'amélioration de l'habitat. Deux opérateurs : GrandLyon habitat et Alliade habitat. Le deuxième volet de cette délibération, ce sont les subventions d'équipement classiques aux associations pour Passe jardin et la Maison de l'emploi.

Je passe à la délibération 336. Il y a là trois volets.

Le premier volet, c'est la territorialisation des missions d'ingénierie et leur financement. Le rôle de ces agents, c'est l'accompagnement des différents projets sur les 4 territoires qui relèvent des missions : la mission Est, la mission quartiers anciens, le GPV Duchère et la mission Gerland. Et là, nous sollicitons la participation de l'ensemble de nos partenaires, à la fois la Ville de Lyon, bien entendu, mais aussi le Grand Lyon, l'Etat et l'ANRU. A ce titre, permettez-moi, Monsieur le Maire, sous l'autorité du Directeur Général des Services, de remercier l'ensemble des agents qui concourent à la mise à œuvre de cette politique publique, parce que je ne vous cache pas que sur ces territoires là, l'intérêt général prime et nous savons que l'ensemble des agents de la Ville de Lyon et du Grand Lyon le font avec exemplarité.

Le deuxième volet en corollaire à cette délibération, ce sont les diverses actions de financement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville. Vous avez annexé l'ensemble des dispositifs au nombre de 8. C'est aussi le volet culture du CUCS. Nous travaillons en étroite collaboration avec M. l'Adjoint Georges Képénékian. Son objectif est la mise en œuvre de la charte de coopération culturelle. On finance notamment à travers cette délibération toute la dimension de l'ingénierie. Je ne rappellerai pas les priorités et les axes qui définissent cette charte de coopération culturelle. Vous l'avez également annexée à cette délibération.

Le troisième volet, c'est le contrat local de sécurité. Il s'agit d'un travail qu'on tisse en lien avec Jean-Yves Sécheresse et notamment ici pour le financement des chantiers de jeunes.

Voilà, Monsieur le Maire. Je vais peut-être en profiter, si vous le voulez bien, pour faire un point d'information suite aux récentes décisions du gouvernement en matière de politique de la ville.

Le 17 juin dernier, le gouvernement a dressé la liste des quartiers prioritaires et leurs modalités de détermination. Elle s'appliquait à définir, suite à la loi du 21 février 2014 sur la programmation pour la ville, un certain nombre de priorités en matière de politique de la ville et notamment de géographie prioritaire.

Il est peut-être bon de rappeler la méthode d'éligibilité à la politique de la ville. Il y a désormais un seul critère qui régit le choix en matière de géographie prioritaire qui est le revenu par habitant. A cela s'ajoute... alors c'est un peu

compliqué, c'est une méthode de carroyage, de 200 mètres sur 200 mètres qui définit également ces nouveaux critères et ce nouvel indicateur en matière d'éligibilité à la politique de la ville.

Les conséquences pour la ville sont de deux ordres : le premier est que certains territoires vont certainement sortir des zones CUCS et d'autres vont y rentrer. Le législateur a décidé pour les territoires qui sortiraient de ces zones CUCS, qu'il y aurait un dispositif de veille active. Cela reste à définir avec l'Etat.

Les réponses de la Ville aux décisions du gouvernement ont été faites en trois temps :

- l'enregistrement des propositions faites ;
- l'étude et la confrontation compte tenu des dispositifs que nous avons et notamment des outils dont nous disposons au sein de la Ville au regard des enjeux sur ces territoires ;
- l'engagement d'une négociation avec l'Etat en la matière. Nous avons jusqu'à fin septembre pour définir cette négociation et ses modalités.

Voilà, Monsieur le Maire. Deux délibérations : l'une sur la gestion urbaine de proximité et l'autre sur la territorialisation de l'action publique sur notre territoire. Enfin, j'ai rappelé les priorités du gouvernement en matière de politique de la ville et d'éligibilité. Notamment, ce qui me paraissait important, c'est la notion du critère unique qui définit maintenant et désormais l'éligibilité en matière de politique de la ville et la définition des zones urbaines de cohésion sociale.

Dernière information : avis très favorable de la Commission pour ces deux délibérations.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, on connaît depuis le 17 juin la nouvelle carte de la géographie prioritaire présentée par la Ministre de la Ville, Najat Vallaud-Belkacem. Officiellement, il s'agit donc de concentrer des moyens dans des zones qui en ont vraiment besoin, d'encourager la participation des habitants, bref, 1.300 quartiers seraient concernés contre 2.600 auparavant.

Les intentions sont louables et la politique de la Ville mérite bien d'être simplifiée et améliorée, d'autant que dans les années 80 c'était une politique d'exception qui devait retarder les inégalités et les écarts de développement, on reste un peu sur sa faim. Tout d'abord, la carte annoncée n'est pas vraiment arrêtée. Il est explicitement annoncé qu'il y aurait des marges de manœuvre qui sont laissées aux acteurs locaux pour définir des périmètres exacts des quartiers auxquels s'appliquera une solidarité nationale renforcée.

Par ailleurs, le choix de ces quartiers prioritaires ne procède plus d'indices statistiques compliqués mais d'un critère unique, la faiblesse du revenu des habitants. Notons tout de même que ce critère de faiblesse des revenus est pondéré assez localement, sans que l'on sache encore bien précisément comment et qu'il fausse souvent le problème. Cela signifie je suppose que l'heure des négociations est ouverte...

A Lyon, à compter du 1^{er} janvier 2015, sur les 10 quartiers prioritaires, les quartiers des pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1^{er} et Moncey et Voltaire dans le 3^e et le 7^e, ne seraient plus concernés par la politique de la Ville. Cette décision impliquerait également la sortie, par exemple, des pentes du dispositif Zone Urbaine Sensible.

Allez-vous Monsieur le Maire plaider auprès de Mme La Ministre que vous connaissez parfaitement bien, la réintégration de ces quartiers évincés pourtant classés quartier de priorité 1, nécessitant une mobilisation de crédits spécifiques, compte tenu des critères sociaux et urbains, la grande précarité et pas simplement un revenu faible par habitant, des difficultés d'accès au logement ?

D'ici la fin de l'année, 200 quartiers « cœurs de cible » seront définis en métropolitaine. Ils vont recevoir 80 % des 5 milliards d'euros de subventions publiques prévus pour la période 2014-2024. C'est plus de deux fois moins que les fonds (11,5 milliards d'euros) distribués par l'ANRU pour le précédent programme. Pouvez-vous dire quels quartiers vous souhaitez rendre éligibles à ces crédits ?

Lyon a largement bénéficié de la politique de rénovation urbaine, la Duchère, une politique unanimement saluée. Son inspirateur, Jean-Louis Borloo, a d'ailleurs reçu les hommages appuyés de la Ministre, les élus du groupe UDI lui en sont reconnaissants.

Je conclurai en disant que l'autre ambition affichée, c'est l'implication des habitants. Alors, on a beaucoup parlé tout à l'heure d'Hannah Arendt, je ne peux m'empêcher de vous citer, non pas vous, mais Hannah Arendt : « *La principale caractéristique de l'homme de masse n'est pas la brutalité, mais l'isolement et le manque de rapports sociaux normaux* ».

La politique de la Ville a sans doute été jusqu'à présent trop axée sur le béton et pas assez sur la vitalisation des quartiers. Bien que les dispositifs se soient développés, ceux-ci relèvent le plus souvent d'une information et d'une consultation plutôt que d'une vraie possibilité d'intervenir dans l'action publique. Comme l'a dit la Ministre, la Ville ne peut se construire hors sol, sans ses habitants, parfois très en colère ou, pire, indifférents à l'égard des politiques publiques qui leur sont justement souvent destinées. S'appuyer sur l'expertise de la population c'est aussi dépenser mieux, et moins. La Ministre a annoncé vouloir créer des conseils citoyens composés pour partie d'habitants tirés au sort, mais comment cette idée généreuse sera-t-elle mise en oeuvre ici, à Lyon ?

Les dernières élections municipales, avec des taux d'abstention très élevés dans des territoires pourtant bénéficiaires de chantiers massifs de rénovation urbaine, sont la preuve qu'il faut remobiliser la population de ces quartiers, la placer en situation de codécision, bref, l'éduquer. Il faut allier l'urbain à l'humain, c'est une formule que vous avez employée, Monsieur le Maire. Quelles sont aujourd'hui les réponses concrètes de la Ville de Lyon ?

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à titre liminaire, je souhaite revenir sur le dossier précédent concernant le logement et vous rafraîchir la mémoire, Monsieur le Maire, une petite visite sur le site du Sénat prouvera que vous avez voté la première version du texte ALUR, puis le texte modifié par la Commission mixte paritaire. Donc, soit vous manquez de mémoire, soit le site du Sénat a fait une erreur et il conviendrait de la faire corriger.

M. LE MAIRE : On la corrigera...

M. GUILLAND Stéphane : Concernant le dossier qui nous intéresse, l'annonce récente par le Gouvernement d'une mise à plat de la politique de la Ville suscite à nos yeux aujourd'hui plus d'interrogations qu'elle n'apporte de réponses, et notamment sur le choix des quartiers, sur les moyens affectés ou sur les actions futures.

Sur le choix des quartiers tout d'abord, au-delà de la diminution du nombre de quartiers éligibles, les critères ou plutôt le critère de choix retenu suscite notre questionnement. Alors même que depuis de nombreuses années la classification prioritaire s'opérait au niveau des IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) définis par l'INSEE par la prise en compte de nombreux critères, dont le revenu médian mais également le taux de logements sociaux, le taux de parents isolés, l'âge, le taux de chômage, j'en passe, le Gouvernement fait aujourd'hui le choix de ne baser cette classification que sur le revenu médian de référence dans des carrés de 200 m de côté. La perte de finesse dans la classification des quartiers ne peut qu'être regrettée.

Même si cette nouvelle classification n'a que peu de conséquences directes sur les quartiers classés de notre Ville, ce n'est pas le cas dans la future métropole.

Sur les moyens affectés ensuite, alors même que nous vous avons entendu pendant de nombreuses années, Monsieur le Maire, dénoncer le trop faible engagement de l'Etat en faveur des quartiers défavorisés, le net désengagement opéré aujourd'hui par le Gouvernement que vous soutenez, apparaît tout à coup à vos yeux comme légitime, voire salutaire pour les finances publiques. Nous ne pouvons à ce titre que saluer votre prise de conscience.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon et la future Métropole compenseront-elles la diminution des crédits afin de maintenir un niveau d'intervention identique à celui des années passées, ou verrons-nous les crédits affectés à ces quartiers diminuer, avec des conséquences malheureusement prévisibles, tant au niveau des acteurs locaux qu'au niveau des populations ?

Sur les actions mises en oeuvre dans les quartiers retenus, nous avons pris bonne note que cette remise à plat de la politique de la Ville était l'occasion de rendre la main et l'initiative aux acteurs locaux, donc aux communes. Il vous appartient donc aujourd'hui de définir les périmètres exacts des quartiers retenus et les orientations que vous souhaitez donner à la future politique de la Ville.

Enfin, le Gouvernement présentera en septembre les quartiers retenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine. Là encore, leur nombre va diminuer, passant de 310 à 200. Là encore, on peut s'interroger sur les critères de choix, là encore on attend avec impatience les moyens mis en oeuvre, en faisant le souhait que certains quartiers de nos arrondissements puissent à leur tour bénéficier des actions et moyens concertés de l'Etat et de la Ville.

Sur tous ces points, associer à ces choix les élus de tout bord en soumettant ces dossiers soit au sein des commissions permanentes existantes, soit au sein d'une commission ad hoc, nous semblerait opportun.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, le Groupe Ecologiste votera avec plaisir ces délibérations et souhaitait aussi apporter ses remarques et suggestions à la nouvelle politique de la Ville qui pourrait être la meilleure, comme la pire des choses avec des orientations intéressantes, comme l'implication des habitants, l'accès à l'emploi et la mobilisation du droit commun, si ceci se concrétise vraiment avec la volonté politique du national et du local et avec méthode, ou alors cela peut être un alibi à la réduction des crédits à tous niveaux.

Je prendrai une illustration concernant ce qu'on appelle la mobilisation des politiques dites sectorielles : en matière d'habitat c'est très efficace car il y a une obligation de mixité sociale, mais pour tout le reste quels gages d'efficience ?

Quand les politiques locales continuent à mobiliser, comme c'est le cas dans notre cité, l'outil vidéosurveillance pour sécuriser des secteurs y compris de cœur de ville, comment mettre en place de vraies démarches d'insertion sociale et professionnelle, entre autres des jeunes ? Les chantiers que nous votons cet après-midi, ce n'est pas suffisant.

Comment mobiliser, dans le même temps, des fonds publics pour remettre en état les rez-de-chaussée afin qu'ils soient occupés par des artisans-commerçants et associations de ces quartiers, proposant ainsi des services utiles aux habitants et les emplois locaux ?

Pour les écologistes, les politiques publiques, qu'elles soient spécifiques, comme celles dites « politique de la ville », ou de droit commun, doivent répondre aux besoins essentiels des habitants : se déplacer, se loger, s'alimenter, se former.

C'est à ces conditions-là et dans ce cadre-là que chacun, chacune, peut agir dans la société, c'est-à-dire mobiliser ses talents et compétences, aussi bien dans le champ professionnel qu'associatif ou en tant qu'habitant, tout en étant en bonne santé. C'est la fameuse question des indicateurs et des critères.

Vous l'aurez compris, le sens de l'action publique, au national comme au local, pour les écologistes et pour pas mal de mouvements dits de Gauche, est la limitation et la résorption des inégalités (d'où notre attachement au respect des droits et aux services aux publics, entre autres), grâce à un principe tout simple de solidarité et de redistribution.

La politique de la ville a été mise en place, parce que certaines communes et certains quartiers avaient des indicateurs sociaux alarmants, il convenait d'agir !

Il convient toujours et désormais d'analyser précisément la réalité de nos quartiers et de nos communes, avec des indicateurs dits de bien-être -M. Philip l'a évoqué en tout début de session- et de réellement mobiliser les fonds publics en faveur de la lutte contre les inégalités et pour les besoins fondamentaux.

A ce titre-là, juste un petit aparté : la question des piscines, ce n'est pas que la question du sport, la question des piscines, c'est la question de l'accès à des équipements pour le plus grand nombre et, effectivement, je rejoins nos collègues qui disent que la plupart des gens désormais, ne peuvent plus se permettre de partir en vacances.

Jusqu'à présent et par exemple à Lyon, la politique de la ville a permis d'accompagner des projets associatifs impliquant réellement les habitants dans ce qui est nommé une émancipation individuelle, tout en répondant à des besoins de base. C'est aussi ce que l'on appelle l'éducation populaire et citoyenne, que les écologistes s'acharnent à défendre et que M. Franck Lévy a bien défendu l'autre jour lors de son intervention.

Je donnerai deux exemples concrets :

- les épiceries sociales et solidaires qui, via la plateforme revivre et non uniquement la Banque alimentaire, proposent des denrées locales, souvent biologiques à des personnes en situation de difficultés, mais qui via des ateliers sont actives : ce n'est pas du caritatif, ni du compassionnel, c'est de l'accompagnement ;

- l'auto-réhabilitation de logements avec des associations comme les compagnons bâtisseurs.

Face aux enjeux actuels, à savoir ce qui amène ou ce qui est la précarité, la hausse des matières premières, donc du chauffage et de l'essence, mais aussi des denrées alimentaires, les écologistes proposent d'accompagner, ce que l'on appelle une transition écologique, sociale et démocratique : la transition, pas la révolution ! Cela se fait doucement, ensemble, petit à petit, répondant aux besoins essentiels des hommes et des femmes ici, sans gaspiller ni piller ailleurs, créatrice d'emplois locaux ici aussi.

Cette vision ainsi proposée est porteuse de sens et d'impacts concrets sur nos territoires : c'est l'écologie au sens large du terme, l'écologie protectrice ! Je vous remercie.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller délégué à la Politique de la ville, chers Collègues, les élus Lyon Citoyenne et Solidaire souhaitent, à l'occasion de cette délibération, attirer l'attention de notre assemblée au sujet des conséquences de la réforme de la politique de la ville.

Alors certes, une réforme de la politique de la ville était nécessaire, pour lui redonner la lisibilité qu'elle avait perdue. J'espère tout du moins que la simplification des dispositifs, promue par le Gouvernement, permettra une meilleure efficacité de l'action publique dans les quartiers prioritaires.

Alors certes aussi, il fallait actualiser la cartographie de ces quartiers, car la politique de la ville est un dispositif limité dans le temps et il fallait tirer un bilan de cette action publique.

Pour appliquer cette réforme, le Gouvernement a priorisé son action en fonction d'un critère unique, celui de la population à bas revenu. Comprenez : revenu moyen par habitant à hauteur de 60 % du salaire médian (soit moins de 11.250 €/an).

Les conséquences à Lyon, nous les connaissons : les quartiers dits anciens que sont les Pentes de la Croix-Rousse sur le 1^{er} arrondissement, ou encore les quartiers Moncey-Voltaire sur les 3^e et 7^e sont sortis de ce dispositif. A l'avenir, ils ne seront plus considérés comme des quartiers prioritaires, mais comme des quartiers dits de veille.

Alors, nous pouvons nous féliciter de cette sortie. Nous pouvons nous féliciter que l'effort de la puissance publique ait été important. Nous pouvons nous féliciter que la situation d'hier de ces quartiers ne soit plus celle d'aujourd'hui.

Sauf que le bilan n'est pas aussi positif. En ne voulant utiliser qu'une seule focale pour prendre sa décision, le Gouvernement n'a pas pu analyser dans le détail la situation des quartiers.

Pour prendre en exemple un arrondissement que je connais bien, le 1^{er} : quelques chiffres complémentaires nous indiquent que la situation sociale de ses habitants mérite qu'une action publique soit poursuivie :

- le nombre de demandeurs d'emploi en fin de droit en janvier 2013 équivaut dans les Pentes de la Croix-Rousse à celui du quartier des Etats-Unis, Mermoz et Langlet/Santy ;

- le pourcentage d'allocataires isolés est de 36 %, un des taux les plus importants de la ville, près de dix points supérieurs à la moyenne des territoires CUCS de catégorie 1 ;

- la part des élèves inscrits en 6^e ayant 2 ans de retard s'élève à 10 % alors qu'il est de 1,6 % au niveau de l'Académie.

Je regrette cette décision de sortie des quartiers anciens, qui ne tient pas compte de leur spécificité sociale. En effet, ces quartiers se définissent par leur forte mixité sociale. Les moyens attribués par la politique de la ville permettaient de préserver ce vivre-ensemble et cette diversité qui font la richesse de ces quartiers.

Les impacts seront nombreux :

- d'ores et déjà, le maillage associatif se voit fragilisé, alors qu'il assume un rôle notable de service public de proximité ;

- l'arrêt de financements d'actions et d'emplois en matière d'accès au logement, à l'emploi, à la santé, à l'éducation pour les publics les plus fragilisés ;

- et notamment, la fin du Réseau Réussite scolaire (sur le 1^{er} arrondissement, entre 2012-2013, ce sont 124 enfants qui ont bénéficié d'un parcours éducatif et 180 actions ont été mises en place) ;

- la sortie du dispositif FISAC aussi, qui permet un développement économique de proximité et une revitalisation des quartiers, en regagnant les pas de porte délaissés ;

- et enfin, l'incertitude sur le devenir de la Mission quartiers anciens, alors qu'elle joue un rôle important de mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle des quartiers.

Prenant acte de cette décision, il apparaît évident pour les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, que cette sortie ne doit pas se faire de manière sèche. Nous appelons à ce que la Ville de Lyon, le Grand Lyon et la Région Rhône-Alpes, poursuivent leurs efforts de solidarité vis-à-vis des populations de ces quartiers, en mobilisant des crédits de droit commun, pour pérenniser l'action associative dans ces quartiers. La Mission quartiers anciens doit aussi être confortée dans le temps, avec un rôle prépondérant d'accompagnement local de la sortie du dispositif politique de la ville.

Pouvez-vous nous confirmer que la Ville de Lyon s'engage sur ces deux points ? Quel va être le rôle de la Métropole si elle récupère la compétence politique de la ville au 1^{er} janvier 2015 ?

Néanmoins, des incertitudes sont toujours présentes. Nous nous posons des questions sur la définition d'un quartier de veille. Si la réforme de la politique de la ville ne donne pas beaucoup d'éclairages, il reste qu'il est de la responsabilité des collectivités locales de clarifier le rôle de cette nouvelle typologie.

J'ai cru comprendre qu'une partie de l'enveloppe budgétaire dédiée à la politique de la ville pourrait être allouée aux quartiers de veille. Qu'en est-il à Lyon ? Comment vont se procéder les négociations avec l'Etat ? Dans ce contexte, comment allez-vous procéder à la priorisation de l'action publique sur ces quartiers de veille ?

S'il doit y avoir priorisation de l'action publique, j'estime que celle-ci doit se faire sur des éléments tangibles, basés sur un bilan quantitatif et qualitatif. Les élus Lyon Citoyenne et Solidaire souhaitent que les élus d'arrondissement soient totalement partie prenante de la mise en œuvre de ces bilans, en lien avec les services techniques.

Pour finir, je souhaiterais aller de l'avant. En effet, cette nouvelle géographie prioritaire nous met devant un défi de taille : trouver des solutions innovantes à des problématiques sociales. Cela passe nécessairement par la révision des projets de territoire des quartiers anciens. Les élus Lyon Citoyenne et Solidaire seront attentifs à ce que ces projets puissent se faire en lien avec les habitants, au travers d'une co-construction du projet.

Je crois enfin que nous ne pourrons avoir des résultats positifs qu'en associant l'expérience des élus de proximité que sont les élus d'arrondissement, avec l'accompagnement technique des collectivités locales : Ville de Lyon, Grand Lyon et Région Rhône-Alpes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je demande à chacun de faire un effort sur les temps de parole. Nous n'en sommes qu'à la moitié du débat !

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération est pour le Groupe Lyon Gauche Solidaires, l'occasion de réaffirmer son attachement à la politique de la ville et donc à la réduction des inégalités.

La nouvelle politique de la ville proposée par le Gouvernement concentre ses moyens humains et financiers sur les territoires les plus en difficulté avec comme seul critère, le revenu. Les territoires retenus, urbains et aussi ruraux, ce qui est nouveau, sont ceux dont le revenu par habitant est inférieur à 60 % du revenu médian national. Les publics concernés sont « les plus pauvres des pauvres ».

300 communes sur 900 sortent de la géographie prioritaire au niveau national. Sur le territoire de l'agglomération, 40 sortants et 16 entrants. Quant à Lyon, le Grand Trou (8^e) ou Louis Loucheur (9^e), rentrent, ce qui est très positif. Mais ce qui est préoccupant, c'est la sortie de Moncey-Voltaire-Guillotière, le Vergoin, les Pentes de la Croix-Rousse, ainsi que Mermoz Nord... Ce qui nous paraît le plus aberrant pour ce dernier, est que la décision a été faussée du fait du renouvellement urbain.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il y a un véritable problème de méthodologie. La crise économique a touché plus fortement ces territoires. Les chiffres de référence restent désuets, parce qu'ils datent de 2011. Par ailleurs, le revenu ne résume pas les difficultés des habitants et la politique de la ville, grâce à son approche transverse l'a bien démontré. Une politique, il est vrai, exceptionnelle, qui a duré, mais qui répond à de vrais besoins sociaux, en articulation avec les politiques de droit commun. Les équipes de la Direction du Développement Territorial, ainsi que le GPV de la Duchère, ont pu territorialiser les politiques et surtout agir de manière chirurgicale sur certains territoires.

Cette politique n'est pas là, et nous y tenons, pour acheter la paix sociale, ce qui était le cas dans les années 80, et vous le savez, mais elle doit être évaluée plus finement et permettre l'innovation sociale. N'oublions pas qu'au départ certains dispositifs ont été repérés et financés par la politique de la ville, et ensuite ont essaimé dans l'agglomération : comme exemple, l'entreprenariat féminin dans les quartiers populaires, les clauses d'insertion sociale, les ZFU et d'ailleurs je tenais à insister sur le fait qu'un des axes stratégiques dans la nouvelle géographie prioritaire concerne l'économie sociale et solidaire qui, je pense, est essentielle dans une période de crise économique.

Je rappelle qu'un travail de concertation sur la nouvelle géographie prioritaire avait été mené à l'initiative et sous l'égide de Gérard Claisse et Louis Lévêque, les élus d'arrondissement, les acteurs de terrain étaient associés.

Les constats étaient clairs : la pauvreté s'étendait sur ces territoires, avec de véritables poches de pauvreté identifiées. La Ville de Lyon avait fait des préconisations concrètes au Grand Lyon dans le cadre du G14 notamment, sur les critères de choix de territoires pouvant entrer dans la géographie prioritaire. Ceci est une base de travail pour mettre en place une géographie prioritaire vraiment en adéquation avec les besoins de nos territoires.

La participation des habitants reste une question centrale, ainsi que la mobilisation et l'emploi des 16-25 ans qui interpellent les acteurs de terrain. Mais nul ne détient la vérité sur ce sujet et surtout ne faisons pas de démagogie en stigmatisant ce public.

Tisser le lien entre l'insertion, l'emploi et le développement économique est fondamental, mais il est aussi essentiel d'aller vers les publics prioritaires, les jeunes, les seniors, femmes seules. Offrons-leur de véritables perspectives. Ayons une vision inclusive pour ne pas encourager l'entre-soi, plus sécurisant dans une période de crise économique.

Il en va de la cohésion sociale de notre territoire. N'oublions pas que les quartiers populaires sont le miroir grossissant de notre société. Mobilisons le droit commun. Nous le disons depuis 20 ans, mais il est temps de le faire. Les périodes de crise sont aussi l'occasion d'innover.

Cette réforme est nécessaire, cependant elle doit se faire dans la concertation avec et pour les citoyens et elle doit être portée par les communes.

La Ville de Lyon est entrée en négociation avec le Grand Lyon. Nous souhaitons que certains territoires lyonnais ne sortent pas de la géographie prioritaire sans une période de transition, pour ne pas fragiliser encore plus le territoire et son tissu associatif, véritable écosystème favorisant le mieux vivre ensemble. Merci mes chers Collègues de votre attention. C'est un avis très favorable du groupe Lyon Gauche Solidaire.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, on va essayer de recadrer les choses et tenir le temps.

Donc, la délibération qui nous est proposée ce soir a comme cadre de fond la réforme de la politique de la ville et la fameuse loi de programmation pour la ville promulguée le 21 février 2014, à l'issue d'une vaste consultation nationale qui a pour but de repenser l'intervention publique sur les territoires à l'horizon 2015. La réforme de la politique de la ville est donc définitivement engagée.

Un certain nombre de dispositions législatives agissent aujourd'hui sur plusieurs leviers :

- d'une part et on en a parlé, un resserrement de la géographie prioritaire à partir d'un critère unique basé sur la concentration des bas revenus. Je le rappelle : 60 % du revenu médian de référence au plan national avec une pondération au niveau local ;

- le principe d'une intervention citoyenne plus marquée et une co-construction de la politique de la ville avec les habitants au travers de la création de Conseils citoyens ;

- et enfin, un nouveau cadre contractuel unique dont les grands principes reposent sur un renforcement du pilotage à l'échelle de l'intercommunalité, sur un contrat unique regroupant les dimensions urbaines sociales et économiques et enfin sur une mobilisation prioritaire des moyens de droit commun avec notamment des conventions triennales d'objectifs formalisées avec différents ministères et une articulation avec des dispositifs contractuels existants, notamment par le biais des contrats de plan Etat Région.

Donc, ces grandes orientations ont été rappelées dans la lettre que Mme la Ministre vous a adressée Monsieur le Maire, lors de sa prise de fonction en avril dernier, et précisant ses quatre priorités :

- concentrer les efforts de l'Etat,
- veiller à organiser la diversité,
- assurer la participation la plus large de tous,
- et enfin, créer des emplois dans ces quartiers défavorisés.

La nouvelle géographie prioritaire : l'Etat a publié la carte nationale des 1 300 territoires « cibles » qui se substitueront aux 750 ZUS et 2 350 CUCS actuels, et ce, dès le 1^{er} janvier 2015.

On l'a expliqué tout à l'heure, l'Etat a retenu une seule méthodologie unique reposant sur le critère de revenus, et à Lyon le seuil estimé correspond à un revenu fiscal annuel par unité de consommation de 11 600 euros.

Ces territoires prioritaires bénéficieront donc des dispositions actuelles des Zones Urbaines Sensibles, à savoir des exonérations diverses et mobilisation de crédits spécifiques actuellement gérés par l'agence de cohésion sociale et les territoires sortants seront considérés comme des territoires dits « en veille active » et bénéficiant essentiellement des politiques de droit commun, de l'Etat, des collectivités, mais aussi de certains dispositifs spécifiques de la politique de la ville et notamment, des programmes de réussite éducative et des programmes adultes-relais, selon les orientations ministérielles.

Pour l'heure, cette géographie prioritaire, nous en sommes au stade de la vérification de la cartographie avec l'Etat et nous allons rapidement entamer une consultation locale avec le Grand Lyon et la préfecture, afin de définir précisément les contours et les périmètres des futurs territoires prioritaires.

De même, nous identifierons les quartiers qui devront être inscrits en « veille active ». A cet égard, nous manquons encore de visibilité quant à la portée des engagements de l'Etat en la matière, et sur le niveau d'intervention éventuelle en termes de crédits spécifiques pour la programmation financière de 2015.

Néanmoins, cette phase de négociation doit être terminée d'ici le 30 septembre prochain, date à laquelle l'Etat publiera un décret avec la liste des quartiers et les contours réglementaires.

Concernant l'élaboration du futur contrat de ville, les services de la ville et du Grand Lyon sont déjà à l'ouvrage pour en arrêter les grandes lignes.

Je rappelle que la signature de ce contrat devrait intervenir au cours du premier semestre 2015.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, au sein de notre collectivité, notre ambition a toujours été de poursuivre une politique de développement global à l'échelle de ces territoires, politique partenariale formalisée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale jusqu'à la fin de l'année.

Ainsi, sur la base d'un bilan sans restriction et d'une analyse objective de l'action publique qui a été menée ces dernières années dans le cadre du CUCS, je souhaite que nous puissions élaborer un futur contrat de ville en privilégiant une logique d'efficacité et de lisibilité, et surtout qui soit appréhendable pour tous.

Voilà Monsieur le Maire, les nouveaux enjeux que nous souhaitons relever à vos côtés à l'occasion de ce mandat.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/241 - Suppression des lampes dites « ballons fluorescents » sur le plateau de la Croix-Rousse à Lyon 4^e - Opération 64001001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 «Conservation patrimoine éclairage public», programme 20013 «Conservation patrimoine éclairage public», pour un montant de 1.000.000 euros (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

2014/242 - Suppression des lampes dites « ballons fluorescents » sur le quartier de Sainte Blandine à Lyon 2^e - Opération 62001598 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 «Conservation patrimoine éclairage public» pour un montant de 450.000 euros, programme 20013 «Conservation du patrimoine éclairage public» (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

2014/264 - Mise en valeur par l'éclairage de l'Eglise Saint-Michel à Lyon 7^e - Autorisation de signer une convention relative à la gestion des installations d'éclairage (Direction de l'Eclairage Public)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Tout à l'heure, M. Broliquier, à propos de la Coupe du monde de football au lieu de nous parler des poudres luminophores nous a parlé des manifestations, alors qu'il y avait deux dossiers sur les ballons fluorescents. Décidément je ne le comprendrai pas.

Trois avis favorables pour ces trois dossiers Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/301 - Jardins partagés - Convention d'occupation temporaire avec l'Association «La Montée Bonachoux» pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain municipal situé montée Bonafous à Lyon 4^e, à usage de jardin partagé (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté)

2014/302 - Jardins partagés - Convention d'occupation temporaire avec l'Association « Brin d'Guill » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communautaire situé rue Cluzan à Lyon 7^e, à usage de jardin partagé (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté)

2014/330 - 13^e édition du Prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2014/253 - Fête des Lumières 2014 - Financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Une première délibération concernant la fête des lumières 2014 qui décrit les types de partenariat. Vous savez qu'il s'agit d'une fête financée à 50 % par les partenaires privés et 50 % par la ville. Nous présentons simplement ces modalités de partenariat.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Fête des Lumières est un moment intense pour notre Ville de Lyon. Je vais peut-être vous faire l'impasse sur une introduction trop longue faisant état des origines de cette fête. Pour reprendre les mots de la délibération : « la Fête des Lumières connaît depuis plusieurs années un beau succès populaire ».

Je vais m'interroger plutôt sur le financement de cette fête. En effet, l'objet de cette délibération est d'approuver les modèles de convention qui lient la Ville de Lyon avec des entreprises privées en vue d'un mécénat. Alors, loin de moi l'idée de renoncer à un financement privé dans le cadre de la Fête des Lumières. Mais je veux apporter quelques précisions au cadre législatif dans lequel un mécénat se pose.

Le mécénat permet à une entreprise assujettie à l'impôt sur le revenu de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du montant de ses dons. Dans le cadre d'un mécénat culturel et artistique, cet avantage fiscal permet à une entreprise de soutenir un projet quel qu'il soit.

Beaucoup le font, grandes entreprises comme PME, que ce soit pour l'achat d'œuvres ou dans le cadre d'événementiel au bénéfice des collectivités ou d'associations. Quoi qu'il en soit, le mécénat exige une chose : la discrétion.

Alors que penser de l'affichage des logos des entreprises sur les nombreux supports de communication de la Fête des Lumières ? Mais surtout que penser de l'affichage de logos sur des bâtiments appartenant à notre patrimoine public et collectif ?

Si aujourd'hui les entreprises qui soutiennent la Fête des Lumières sont nombreuses, c'est bien parce qu'au-delà de la générosité du don qu'elles font à notre ville, elles sont garanties d'un retour communicationnel important. Nous ne sommes plus dans le cadre d'un mécénat, mais bien de sponsoring.

En conclusion, ce mécénat participe-t-il au succès populaire de la Fête des Lumières ? Je me permettrai de mettre en parallèle le succès de la Biennale de la danse avec la Fête des Lumières, pour dire que je ne le pense pas. Malheureusement, la Fête des Lumières s'apparente bien plus comme une fête commerciale et nous souhaiterions vivement que le caractère de mécénat soit remis à plat.

C'est la raison pour laquelle les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'abstiendront sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Très bien, si vous voulez encourager les mécènes à se retirer de la Fête des Lumières, il n'y en aura plus. Mais enfin on peut le vouloir ainsi.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire et M. Boudot se sont abstenus.)

2014/274 - Approbation d'un avenant au contrat avec la SAS Hôtel-Dieu Lyon-Presqu'île -approuvé par la délibération n° 2013/5342 - Conseil municipal du 8 avril 2013- pour la réalisation par le Service Archéologique de la Ville de Lyon d'une fouille supplémentaire -tranche 5- sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu à Lyon 2^e, ainsi que la modification des modalités des tranches 3 et 4 (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit un avenant au contrat sur les fouilles concernant le site de l'Hôtel Dieu. Avis favorable de la commission.

Mme ROUX de BEZIEUX Elodie : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Lyon, ville de marchands, s'est de tout temps construite sur la libre circulation des biens et des personnes.

Cette délibération, portant sur des fouilles archéologiques au sein de l'Hôtel Dieu, me donne l'occasion Monsieur le Maire, de vous interpeller sur la politique touristique de notre métropole.

Sur le site de l'Hôtel Dieu, nous sommes face à un dossier complexe, mêlant pôle de loisirs, commerce et hôtellerie au cœur même de Lyon. Le chantier de l'Hôtel Dieu est un vrai pari économique dans un contexte européen et national pour le moins tendu. « *Ignorance est mère de tous les vices* » écrivait Rabelais, alors médecin à l'hôpital du Pont du Rhosne, futur Hôtel Dieu. Je n'ose donc imaginer que ce risque n'ait pas été calculé au plus juste de nos intérêts communs, présents comme futurs...

J'espère que la volonté de l'investisseur privé, Eiffage, se révélera, dans les mois qui viennent, aussi solide que les bâtiments qu'il construit. Nous serons, croyez le bien, vigilants sur ce point.

Néanmoins, aujourd'hui, des questions restent en suspens.

La première, et non des moindres : où en sommes-nous des négociations avec l'enseigne intercontinental pour le contrat d'exploitation de ce futur 5 étoiles ?

Seconde question : quelle sera la date d'ouverture de l'hôtel ?

- 2020 annonce le « bilan de l'hôtellerie 2013 » diffusé il y a trois mois par la CCI de Lyon, pour un établissement de 138 chambres ;

- 2017 annonçait, il y a un an, le Vice-président Europe d'intercontinental avec 147 chambres à la clé ;

- 2018 annonçait, le 1^{er} juillet dernier, dans le Progrès votre Vice-président au Grand Lyon, David Kimelfeld, sans pour autant se prononcer sur le nombre de chambres.

Où est, Monsieur le Maire, la vérité des chiffres ?

Où est encore la vérité des chiffres avec la future rentabilité de cet hôtel ? Les nombreux professionnels de la construction et de l'hôtellerie que j'ai rencontrés ces dernières semaines, estiment un coût par chambre de 500.000 euros. Ce qui, si nous appliquons les ratios en usage dans la profession, donne un prix public moyen des chambres à 500 euros la nuit. Pour mémoire, l'agglomération compte seulement 5 hôtels 5 étoiles, soit 343 chambres et 30 hôtels 4 étoiles,

totalisant 4.038 chambres. Leur taux d'occupation moyen était de 60,3 % en 2013, en chute de 6,5 % en trois ans. Les quatre premiers mois de l'année ont enregistré un mieux avec un taux d'occupation de 64,8 %.

Le prix moyen concédé aux clients à Lyon pour les 4 et 5 étoiles est aujourd'hui de 121 euros, donc bien loin du point d'équilibre exploitation/investissement matérialisé par ces 500 euros.

Nous sommes, on le sait depuis la mandature de Raymond Barre, qui a vu le véritable décollage de Lyon ville de congrès, face à une problématique insoluble. Les professionnels des congrès estiment que l'on perd des marchés, faute de grands porteurs et d'une capacité hôtelière suffisante. Et le monde hôtelier estime que Lyon manque de congrès pour pouvoir investir sereinement...

C'est d'ailleurs l'un des mérites du projet Part-Dieu Two Lyon, avec 460 chambres sur un seul îlot, offrant à l'agglomération son premier gros porteur en termes de capacité.

Néanmoins, je ne crois qu'à la vérité des chiffres :

- La capacité hôtelière de l'agglomération lyonnaise est, avec près de 14.000 chambres, comparable à celle... de Lourdes, mes chers Collègues !

- Avec 6 millions de touristes par an, Lyon est certes à la seconde place derrière la région parisienne que nous qualifierons de hors concours. Mais sur ces 6 millions, la moitié est revendiquée sur la seule Fête des Lumières ce qui relativise de facto ce classement.

- Pour mémoire, Toulouse accueille 5,6 millions de touristes chaque année, Nice 4,4 millions, La Rochelle 4 millions. Nous sommes donc loin d'être un réel leader national, même si nous occupons, de peu, la première place de la province.

Le Grand Lyon est en train d'élaborer la suite du Schéma de développement de l'hébergement touristique 2011-2015. Le tourisme est l'un des moteurs de notre économie. Or, notre ville dispose de réels atouts pour séduire une part importante des touristes de loisirs, notamment internationaux et régionaux.

Le tourisme est, j'en suis consciente, un secteur nécessitant des investissements importants (communication, capacités d'accueil, programmation innovante...), mais c'est avant tout une activité de services qui réclame une main d'œuvre importante. Le tourisme se place ainsi au 4^e rang des secteurs créateurs d'emplois en France. Ce secteur représente des emplois non délocalisables, en croissance depuis 10 ans, et caractérisés par un fort taux d'emplois des jeunes.

J'aurais donc, après ces questions sur l'Hôtel Dieu et ces remarques, une requête, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est trop tard !

Mme ROUX de BEZIEUX Elodie : Je vous demande solennellement, Monsieur le Maire, l'organisation d'une Commission générale sur le tourisme à Lyon avec audition en amont ou lors de la Commission générale des principaux acteurs afin de dégager sur les bancs de notre Conseil un large consensus autour d'un sujet qui réclame que Lyon parle d'une seule voix.

Nous pourrions fixer, ensemble, un objectif à 6 ans : accueillir un million de touristes supplémentaires, qui génèreraient des recettes immédiates pour les entreprises et les commerces et, surtout, qui permettraient de créer à très court terme plusieurs dizaines de milliers d'emplois à Lyon.

Je pense que le jeu en vaut la chandelle.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, à l'occasion du rapport précédent sur les dénominations de rues, vous avez fait état de votre volonté de gérer notre ville de manière ouverte et consensuelle, loin de toute autre méthode qui pourrait dévier, selon vous, vers une gestion autoritaire, voire totalitaire.

Alors, tout d'abord, puisque vous nous donnez beaucoup de conseils, y compris des conseils de lecture ou de film, je vais me permettre de vous en donner un à mon tour. Relisez, en effet, les trois tomes d'Hannah Arendt. Je ne doute pas que l'avez fait car je connais l'étendue de votre culture, mais peut-être que cette lecture n'est pas toute récente. A la relecture, vous y vérifieriez que la particularité du totalitarisme est d'être une forme inédite, qui n'est pas la déviation d'un autre système de gouvernement. C'est tout l'apport d'Hannah Arendt que de démontrer cela. Les vacances arrivant, je vous conseille cette lecture à tête reposée, Monsieur le Maire.

Concernant l'Hôtel Dieu, et puisque vous voulez gérer la ville, et cela a un lien, de manière ouverte et consensuelle, pouvez-vous nous dire où en est ce dossier ? J'entends par là : où en est votre projet ? Mais j'entends aussi :

quelle suite et quelle écoute réservez-vous aux centaines de familles lyonnaises qui demandent le respect de l'esprit du lieu « Hôtel Dieu » ?

Ils le demandent, car ils sont fiers de l'histoire et du symbole qu'est l'Hôtel Dieu dans notre ville. Alors, vous présentez, je crois, un projet d'hôtel de luxe. Mais, vous le disiez vous-même il y a quelques instants, à l'occasion d'un échange avec M. Tête sur le football « les gros sous ne font pas toujours la fierté d'un peuple ou d'une ville ». Je suis mille fois d'accord avec vous et cela me rassure que vous disiez cela car je pense que vous pouvez comprendre, dès lors, que les Lyonnaises et les Lyonnais sont fiers de leur Hôtel Dieu pour le symbole qu'il représente dans la ville et que ce n'est pas une histoire de « gros sous », et encore moins une histoire d'hôtellerie.

Conscients de cette fierté-là, comment comptez-vous prendre en compte ces centaines de familles de Lyonnaises et de Lyonnais qui ont signé une pétition demandant qu'un pôle de santé reste présent au sein du site de l'Hôtel Dieu parce que justement ils sont fiers de son symbole de l'hospitalité ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Quelques mots de réponse d'abord sur le tourisme pour répondre à Mme Roux-de-Bézieux. Pour l'Hôtel-Dieu, on essayera de faire des miracles pour faire en sorte qu'on rejoigne Lourdes mais il en faudra des miracles. Vous voyez, la période aujourd'hui n'est pas la plus propice pour développer de grands projets, nous sommes dans une période difficile.

Votre propos était assez bien troussé. Encore ne faudrait-il pas confondre promoteurs et investisseurs. La difficulté est moins, dans les temps qui sont les nôtres, de trouver des promoteurs que de faire en sorte qu'ils trouvent des investisseurs parce qu'à un moment donné, c'est eux qui financent.

Cela prouve que tout n'est pas histoire de gros sous mais pour développer des projets, encore faut-il qu'il y ait un équilibre économique. Dans des systèmes que dénonçait Hannah Arendt, c'est justement l'équilibre économique qui n'avait pas été bien trouvé. D'où de proche en proche, la dégénérescence de régimes qui à un moment donné voulaient pourtant porter le bonheur pour le peuple.

Vous avez lu et découvert Hannah Arendt et vous avez raison de nous en faire profiter mais il faudra aussi relire quelques documents d'urbanisme pour voir que dans un projet comme l'Hôtel-Dieu, il y a un certain coût et que la puissance publique, surtout en ces temps difficiles où on demande aux collectivités de faire 11 milliards d'économie, ne peut porter l'ensemble des projets.

On va essayer de faire aboutir ce projet et j'espère pouvoir vous en dire plus dans quelques temps.

Sur l'aspect pôle de santé, avec mon ami Georges Képénékian, nous essayons de faire en sorte que l'hôpital -et en particulier l'hôpital public ou para public en ville- puisse être préservé, c'est déjà un travail de tous les jours.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2014/277 - Approbation de contrats de cession de droits dans le cadre de l'exposition du Centre d'Histoire de la résistance et de la Déportation « C'est le débarquement ! » organisée du 11 juin 2014 au 4 janvier 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit cette fois de l'approbation de contrats de cession de droits dans le cadre de l'exposition qui se déroule au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, concernant le débarquement, le titre étant « C'est le débarquement ! », une magnifique exposition qui prend justement une manière nouvelle d'aborder cette question pourtant largement rebattue.

Mme ROUX-DE-BEZIEUX Elodie : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier concerne une exposition sur le débarquement qui a lieu en ce moment au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation. Nous aurions dû inaugurer, au même moment, une autre exposition « Guignol et la guerre ». Elle était programmée au musée Gadagne. Elle a finalement été repoussée en septembre prochain.

Je voudrais profiter de ce dossier pour rendre un hommage particulier et solennel à Mme Privat-Savigny pour son remarquable travail et son implication, tant au musée des tissus qu'au musée Gadagne. Elle a su donner une nouvelle vie au musée Gadagne, avec un projet muséal moderne et des expositions formidables, imaginées avec son équipe. Rappelons-nous de l'exposition « *Gourmandises ! Histoire de la gastronomie à Lyon* » qui remporta un vrai succès

populaire et qui marqua son arrivée à la direction du musée. Elle fut suivie d'autres grandes expositions « *Lyon au XVIII^e, un siècle surprenant* », « *Lyon, centre du monde* » pour n'en citer que quelques unes.

Il y a quelques jours, nous avons appris avec regret le départ de Mme Privat-Savigny. Lyon perd une grande directrice d'institution culturelle, une femme qui savait donner une âme aux objets souvent inanimés. Les chiffres de fréquentation parlent pour elle : plus de 100 000 visiteurs en 2012 et en 2013 ! Et les recettes de fonctionnement ont doublé entre 2009 et 2013, alors que les dépenses de fonctionnement ont diminué.

Les fonctions de Mme Privat-Savigny sont actuellement reprises par le directeur des affaires culturelles de la Ville de Lyon, Xavier Fourneyron, et ceci, si nos informations sont exactes, jusqu'à la création de la Métropole, sans autre précision sur son rôle dans la politique muséale et plus généralement, sur la politique culturelle... Mais on a encore jusqu'au 31 décembre...

Le report de l'exposition « Guignol et la guerre » est inquiétant et m'amène à vous poser la question du devenir du musée Gadagne. Le départ de Mme Privat-Savigny marque-t-il la fin d'une politique muséale ambitieuse pour Gadagne ? Quels sont vos projets pour le musée Gadagne durant cette période transitoire ? Quels seront vos critères de recrutement pour que Gadagne puisse de nouveau avoir à sa tête un conservateur qui donne du sens à notre histoire ?

Sachez que nous serons extrêmement vigilants sur le devenir de cet élément vivant de notre patrimoine.

M. LE MAIRE : Merci. Je m'associe à l'hommage rendu à Mme Privat-Savigny mais je veux rendre hommage aussi à M. Xavier Fourneyron qui est un directeur remarquable et qui saura donner une vie exceptionnelle à ce musée Gadagne, comme aux autres musées.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/280 - Programmation de la Fête de la Musique 2014 - Subventions aux associations et approbation de conventions (Direction des Evènements et Animation)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Nous aurons largement d'autres occasions de parler de l'avenir de notre musée et des musées de Lyon.

La question suivante concerne la programmation de la Fête de la musique de 2014, concernant les subventions aux associations. Délibération qui vient bien évidemment après coup mais que nous avons la nécessité de vous soumettre.

Mme MADELEINE Christelle : Monsieur le Maire, nous voterons cette délibération mais nous avons quelques étonnements. Vous nous demandez de voter aujourd'hui, le 7 juillet, des subventions à des associations pour la fête de la musique qui a eu lieu le 21 juin, il y a 16 jours ! Une situation surprenante et pour le moins anormale.

Pourquoi cette délibération arrive après la bataille alors qu'on a eu des Conseils en juin et en mai ? Pourquoi ces retards de paiement pour un événement si prévisible ? Pourquoi laisser ces associations dans l'expectative budgétaire ?

Imaginez un instant que ce Conseil ne vote pas ces subventions. Que diriez-vous à ces associations qui se sont produites il y a 16 jours ?

Par ailleurs, l'idée de la fête de la musique, lors de sa création il y a 32 ans, était de permettre à tous, professionnels et amateurs, de s'exprimer librement au coin de la rue. Et on a toujours beaucoup de joie à voir toutes les installations spontanées de musiciens mêlant allègrement les genres et les époques. C'est cet esprit de rencontre musicale spontanée qui contribue à son succès.

Si on comprend parfaitement que la Ville apporte des soutiens techniques, logistiques et communicationnels à cet événement qui mobilise 135 structures et 105 artistes, pourquoi donne-t-elle des subventions personnalisées à 13 associations ? C'est une forme d'institutionnalisation contraire à cet esprit initial de spontanéité.

Puisque la Ville donne des subventions, soyez exhaustifs et donnez-nous le coût global de la fête de la musique pour avoir une information complète, tout simplement.

La fête de la musique est une très belle manifestation culturelle populaire qui repose sur les principes du bénévolat et de l'accès du plus grand nombre aux différentes expressions musicales. C'est le partage spontané entre musiciens (amateurs et professionnels) et un public. Il faut conserver cette part de spontanéité. C'est tout le charme de cette fête.

M. LE MAIRE : Merci. Je rappelle que de même que nous avons donné une autre dimension à la fête des lumières, la fête de la musique a été créée dans son ampleur actuelle sous cette municipalité. Nous faisons chaque année la même chose, c'est-à-dire que pour permettre à des artistes de pouvoir s'engager jusqu'au dernier moment, les subventions sont toujours votées a posteriori.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/240 - Gratuité d'entrée dans les musées municipaux et aux balades urbaines dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/249 - Attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'Association «Nouveaux Espaces Latino-américains» pour l'organisation de la 13^e édition de «Belles Latinas» du 13 au 18 octobre, du 10 au 20 novembre et du 24 au 29 novembre 2014 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/254 - Gratuité d'entrée dans les musées municipaux de Lyon accordée aux participants au Congrès international des bibliothèques et des sciences de l'information 2014 de l'IFLA, pendant la durée de l'événement, du 16 au 22 août 2014 à Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/258 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition du Théâtre Nouvelle Génération au Club de St Rambert pour l'organisation d'un gala de danse du 27 juin au 28 juin 2014 – EI 09048 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/259 - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale de Lyon - BML- et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon -ENS- pour le projet «1914-1918 = Lyon sur tous les fronts» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/260 - Convention portant cession de droits et acceptation de don entre la Ville de Lyon et Mme et M. Terzian, concernant le fonds photographique de M. Frédéric-Vartan Terzian - Bibliothèque Municipale de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/261 - Gratuité d'entrée au Musée Henri Malartre accordée aux participants et aux organisateurs du Grand Prix de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/262 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon et le Grand Café des Négociants (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/263 - Approbation de la vente de sacs «Bibliothèque Municipale de Lyon», proposée à l'occasion de l'organisation du Congrès International des bibliothèques et de l'information de l'IFLA (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/265 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon et le fonds de dotation Toupargel (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté)

2014/273 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 139 500 euros - Enveloppe « Casino » et participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/275 - Attribution de subventions de fonctionnement à 14 associations pour un montant global de 58 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/276 - Exonération des droits d'entrée au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à l'occasion de la Journée à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France, le dimanche 20 juillet 2014, et de la commémoration du 70^e anniversaire de la libération de Lyon, le 3 septembre 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/286 - Approbation d'une convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Culturelle Lyonnaise Islamo Française (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/291 - Fête des Lumières 2014 - Financement et partenariat privé - Convention de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/319 - Demande de la Bibliothèque Municipale de Lyon au Comité du Centenaire d'une subvention de 10 000 euros, pour le projet «1914 -1918 = Lyon sur tous les fronts» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/320 - Approbation de la convention d'application n° 3 à la convention cadre n° 2012-114/423 relative au Dépôt Légal entre la Ville de Lyon et la Bibliothèque Nationale de France pour le versement d'une subvention de 94 100 euros (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/346 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et la Société ATC (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/350 - Approbation d'une convention de partenariat avec l'Ecole du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art - Musée des Beaux-Arts (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/353 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'Association « Société lyonnaise d'histoire de la police » pour son projet de publication d'ouvrages consacrés à la mémoire de la police locale et régionale (Direction de la Police Municipale)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2014/338 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté -aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été- et autorisation de signature de conventions de financement (Direction de l'Action Sociale)

Mme AIT-MATEN Zorah, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit pour nous d'adopter les premières subventions en matière de solidarité. Trois subventions : une subvention de 1 000 euros pour l'Association Portes ouvertes pour son accueil-écoute, une subvention de 15 000 euros au Secours populaire pour la conduite des opérations vacances été et enfin, une subvention de 4 000 euros à l'opération « été bébés 2014 ».

Et si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je souhaiterais m'attarder davantage sur cette subvention qui me permet de valoriser ce que nous appelons « l'opération été » de la coordination alimentaire et qui illustre bien ce que signifie pour nous une ville solidaire.

La coordination alimentaire est une instance partenariale inter-associative soutenue par la DDCS, la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne et le Département du Rhône, à laquelle participent tous les acteurs de l'aide alimentaire, à savoir les Restos du cœur, la Banque alimentaire, l'Armée du salut, le Secours populaire, le Secours catholique, la Croix Rouge, l'Entraide protestante, le Groupement régional des épicerie sociales.

Chaque été, cette coordination organise une campagne d'aide alimentaire spécifique destinée aux enfants de moins de 3 ans. Cette opération vise à compenser la fermeture estivale des différents centres de distribution alimentaire dans l'agglomération lyonnaise et à prévenir les risques de malnutrition chez les petits enfants. Elle permet de définir l'aide alimentaire qui leur est nécessaire et donne l'accès gratuit aux consultations de prévention, grâce au concours des 14 professionnels de la Protection Maternelle et Infantile du Département du Rhône, infirmières, puéricultrices ou médecins qui participent à l'opération.

Elle se tiendra cet été dans les locaux du groupe scolaire Crestin, situé 17 cours du Docteur Crestin à Lyon 7^e. Et je voudrais remercier ici la Direction de l'Education et ma Collègue Anne Brugnera pour la mise à disposition de cette école. Des produits alimentaires adaptés : lait maternisé, compléments céréaliers, petits pots, eau, goûters... et des produits d'hygiène et de puériculture : couches, biberons, goupillons y seront proposés aux familles à l'issue de l'entretien médicalisé.

La distribution aura lieu les mardi et vendredi de 9h à 12h et se déroulera du 8 juillet, donc demain matin, au 29 août 2014.

C'est à Médecins du Monde que nous devons cette initiative. En 2004, ses représentants alertèrent en effet les institutions sur la nécessité des enfants de moins de 18 mois et la difficulté créée par la fermeture des lieux de distribution pendant l'été à Lyon. Même s'il s'agissait plus de malnutrition que de dénutrition, la situation était réellement préoccupante au regard des indicateurs dont nous disposions à l'époque, à savoir le nombre important d'enfants reçus pendant l'hiver par les restos du cœur : 968 bébés de moins de 12 mois et 1.742 enfants âgés de 12 mois à 3 ans. Au regard de ces éléments, la Ville de Lyon décide alors de mettre des locaux à la disposition de Médecins du Monde pour permettre la distribution des denrées alimentaires aux familles dont les enfants sont âgés de 0 à 3 ans.

Dès la fin de l'été, les représentants de Médecins du Monde saisissent la coordination alimentaire. Le bilan est en effet éloquent : 336 familles se sont manifestées. L'association rappelle sa vocation qui est de soigner et sollicite le soutien de la coordination alimentaire pour l'organisation de l'été suivant. C'est cette fois-ci avec le soutien de la Croix Rouge, des Restaurants du Cœur et de la banque alimentaire que Médecins du Monde renouvelle cette action en 2005. La Ville finance, le Conseil général accepte de participer à la réflexion et met quelques professionnels à disposition pendant l'été. 328 familles en bénéficieront à nouveau.

L'opération se renouvellera désormais chaque année. A chaque fois de plus en plus élaborée, de plus en plus professionnelle, elle répond à un véritable besoin. A ce jour, 80 % des enfants sont désormais connus des services sociaux et nous étudions la possibilité de pérenniser cette action tout au long de l'année.

L'Armée du Salut à qui nous versons la subvention recevra également des aides financières de la DDCS, du Conseil général, de la Fondation Nestlé qui a bien voulu soutenir cette action. Deux conseillers généraux ont également accepté de mobiliser leur dotation cantonale et je les en remercie, Najat Vallaud-Belkacem et Jean-Michel Daclin, afin de boucler le budget.

J'en profite pour lancer un appel au bénévolat auprès de mes collègues et du public nombreux aujourd'hui, et je remercie par avance les élus du 7^e qui se sont largement inscrits dans cette opération. Avis très favorable de la Commission pour ces trois dossiers.

Mme MANOUKIAN Henriette : Monsieur le Maire, chers Collègues, la délibération qui nous est proposée est pour notre groupe l'occasion de dire quelques mots sur la vie quotidienne de nos concitoyens, et plus particulièrement celles et ceux qui vivent dans la précarité et la pauvreté. Des informations et des études récentes de l'INSEE ou de l'Observatoire de la pauvreté font état de la forte augmentation des inégalités dans notre pays. Si Lyon paraît moins touchée que d'autres villes ou territoires, il n'en est pas moins vrai que quelques indicateurs du CCAS nous alertent sur la situation lyonnaise : entre 2012 et 2013 il y a eu 16 % d'augmentation des accueils physiques et téléphoniques, une hausse de 47 % des repas servis au restaurant social et une hausse de 25 % des entrées aux bains-douches.

Notre ville contribue à redonner de la dignité à ceux qui vivent des difficultés. Cette délibération est la preuve de l'action de la Ville de Lyon vers les plus fragiles. Elle agit en soutenant des associations, ici le Secours Populaire, la Porte Ouverte et l'Armée du Salut. Elle agit bien sûr aussi avec le CCAS, dont l'action trouve tout son sens en répondant à ces difficultés croissantes et diverses, mais la crise nous oblige à une réflexion et une réactivité permanentes sur les besoins sociaux des Lyonnais et les actions de solidarité menées par la Ville de Lyon.

En effet, les besoins sociaux augmentent, ils suivent les nouvelles formes de précarité : la forte croissance des travailleurs pauvres, les étudiants précaires, les familles à la rue avec enfants, les mères isolées, les personnes âgées... Chacune de ces situations nécessite des réponses appropriées. Les problèmes des personnes âgées ne sont pas les mêmes que ceux des jeunes adultes, la situation d'une mère isolée est différente de celle d'un salarié pauvre.

Nous sommes conscients des difficultés budgétaires actuelles, mais dans un contexte social et économique qui se dégrade, la Ville de Lyon doit être réactive et ses actions de solidarité doivent suivre l'évolution des besoins sociaux. Notre Ville doit continuer de jouer son rôle d'amortisseur social face à une pauvreté croissante dont la réalité est de plus en plus manifeste et dramatique. Nous sommes donc attentifs aux valeurs sociales portées par notre Adjointe aux Affaires sociales.

Nous aimerions nous saisir de cette délibération pour proposer à la réflexion commune l'extension des Aides à l'Intégration Scolaire, proposition déjà faite par notre groupe durant la campagne des municipales. Les AIS concernent les parents dont le quotient familial mensuel est inférieur ou égal à 168 €. Les Aides à l'Intégration Scolaire ont déjà connu des évolutions. Ce dispositif a été voté et créé en 2003 pour prendre en charge la restauration scolaire, les activités des centres de loisirs et des classes transplantées pour les enfants dont les ressources parentales sont les plus faibles.

Il a été étendu en 2006 par la prise en charge du coût de l'assurance scolaire et périscolaire, du transport urbain et l'aide à l'achat des fournitures scolaires et d'équipement de sport. Nous pensons que les Aides à l'Intégration Scolaire pourraient aujourd'hui connaître une nouvelle évolution et être étendues aux bénéficiaires des minima sociaux. L'évolution de la pauvreté et de la précarité mérite que l'on élargisse ce dispositif à un autre public dont le quotient familial est, certes, plus élevé mais qui a aussi réellement besoin de ces aides à l'intégration scolaire, des aides qui sont aussi un soutien à l'intégration sociale des enfants.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/244 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées -opération été, foyers-restaurants- (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

(Adopté)

2014/245 - Attribution d'une subvention à l'UGFRL pour le remboursement des fluides du foyer restaurant Kléber, sis 78 rue Tronchet à Lyon 6^e -EI 06175- (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

(Adopté)

2014/331 - Approbation d'une nouvelle convention de financement relative à l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 100 000 euros au CCAS, dans le cadre de la réhabilitation de l'EHPA «Jean Jaurès» sis 286, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e - Adaptation des crédits de l'opération, et affectation d'une partie de l'AP 2012-1, programme 00001 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

(Adopté)

2014/333 - Emprunt du CCAS auprès de la CARSAT (Direction de l'Action Sociale)

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Avis favorable pour ces 4 dossiers dont 2 concernent les sorties d'été et la distribution de repas à nos aînés. Les deux derniers concernent la résidence Jean Jaurès dans le 7^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ces trois rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre le rapport 333.)

2014/296 - Programmation financière 2014 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/297 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 8 500 euros à l'Association «A L'EAU M.N.S», sise 60 rue Christian Lacouture - 69500 Bron, pour l'édition 2014 du « Village Santé » (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/298 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de la santé et l'accompagnement de personnes fragilisées (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

(Adopté)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2014/267 - Lyon 7^e - Mises à disposition à titre gratuit de différentes parcelles de terrains entre la Ville de Lyon et la Communauté Urbaine de Lyon dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de proximité dans le quartier Guillotière -espace Mazagran- pour les besoins de jardins partagés- EI 07 275 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, si cette délibération traduit l'une des conclusions de la concertation du projet de réaménagement de l'espace Mazagran pour laquelle les élus Lyon Citoyenne et Solidaire ne s'opposent pas, je souhaitais attirer notre attention collective sur la problématique de la participation citoyenne mais je ne suis pas insensible à ce sujet après le refus de réponse que les élus du 1^{er} arrondissement ont essuyé au sujet d'une concertation en amont sur les anciens bâtiments du collège Truffaut.

Au cours du précédent Conseil municipal, je posais une question ouverte à notre Assemblée. Alors certes, paraissait-elle trop philosophique pour que décemment, dans les contraintes horaires qui nous sont imposées, nous en discutions sérieusement. Pour autant, cette question ouverte est importante à double titre : d'une part déterminer le degré d'intervention de la collectivité sur l'espace public, et d'autre part déterminer le niveau de sociabilité auquel un espace public doit répondre.

Ma question « pour qui construisons-nous la ville ? » trouve dans cette délibération un écho tout particulier et s'adjoint à d'autres questions comme : comment fait-on la ville ? Quel est le rôle de la collectivité dans la sédimentation urbaine ? Quelle place pour le citoyen dans l'aménagement urbain ?

Ici, le sujet « réaménagement de l'espace Mazagran en plein cœur du quartier de la Guillotière dans le 7^e arrondissement », sujet complexe tant l'identité du quartier de la Guillotière est importante : quartier populaire, lieu de croisement multiculturel, mais quartier en déperissement. Ce projet pourrait faire figure de soutien à la rénovation d'un quartier ancien mais vivant, jusqu'il y a peu inclus dans la politique de la Ville.

Pour rappel, ce projet s'inscrit dans une vision à long terme de désenclavement de la Guillotière. Considéré comme dense et insalubre, le Grand Lyon imagine une diagonale verte permettant à l'ambiance verdoyante des berges du Rhône de se propager en plein cœur de la Guillotière. Après plusieurs années de politiques prospectives et foncières, le Grand Lyon inscrit la première phase de ce projet dans ses programmes d'investissement : le réaménagement de l'espace Mazagran, et en parallèle de la programmation et de la conception de cet espace public, le Grand Lyon décide en 2011 de lancer une concertation.

Initiative louable ! Louable, car on ne fait pas ici l'écueil traditionnel de la concertation, on souhaite associer les habitants dans la réflexion des élus en amont du projet d'espace public dans sa phase de programmation. Louable, si ce n'est qu'après deux années de concertation faite de nombreuses réunions, le bilan n'est pas positif.

En effet, les réunions en phase programmation laissent peu de place au débat. Quelques éléments, car je ne voudrais pas être exhaustif :

- le périmètre géographique de la concertation est d'emblée remis en question par les habitants dès la première réunion,
- les méthodes de communication et d'association des habitants aux réunions sont questionnées,
- la présence des élus rigidifie l'exercice de la réunion publique dans un rapport frontal gouvernant/gouverné,
- et surtout, remise en question du choix d'une diagonale verte, l'espace Mazagran étant vu ici comme une poche délimitée, une place de village.

Petit à petit, la concertation s'effrite et ce qui était au départ une initiative louable tourne au fiasco et au simulacre de démocratie : les élus écoutent ce que les habitants ont à dire puis repartent et prennent des décisions seuls. Les habitants ne se sentent pas associés au processus de décision, la situation se tend, les rapports sont conflictuels.

On avait cru bien faire avec ce projet de diagonale, mais les habitants ne se l'approprient pas. En effet, en face de conception, deux décisions sont particulièrement remises en cause :

- la démolition du 52 rue Montesquieu, un immeuble qui marque l'identité du quartier alors qu'un collectif d'habitants a fait savoir son envie de le réhabiliter en habitat coopératif,
- le déplacement de l'îlot d'Amaranthes, jardin partagé géré par l'association Brind'Guill, structure éphémère qui, au fil des années, a trouvé sa place à cet endroit.

Sur ces éléments de débat, les élus du Grand Lyon et de la Ville de Lyon d'alors, tranchent que la diagonale verte est remise en question par les participants à la concertation, elle apparaît comme primordiale aux yeux des élus. Le 52 rue Montesquieu sera détruit. Entre parenthèses, nous pourrions aussi discuter du coût de cette opération d'achat démolition, soit plus de 1.300.000 € pour 300 m² d'espaces verts, ce qui nous donne un mètre carré à environ 4.300 €, un record ! Par ailleurs, on proposera un scénario de déplacement de l'îlot d'Amaranthes aux habitants, mais aussi un scénario alternatif, face à une pression citoyenne grandissante.

Pour conclure, ce projet illustre le brutalisme d'une opération d'urbanisme. N'aurait-il pas été plus intelligent de prendre réellement en compte l'histoire humaine de la Guillotière, ce patrimoine immatériel, fait d'usages et de représentations collectives ?

N'aurait-il pas été plus stratégique de définir en amont de ce projet, avec les habitants, la stratégie de dynamisation de l'espace urbain de la Guillotière ?

N'aurait-il pas été plus démocratique d'associer les citoyens à la rédaction du cahier des charges de sélection des équipes de maîtrise d'œuvre ?

Pourquoi toujours faire pour le compte de, alors qu'il serait préférable de faire avec...

(Brouhaha.)

M. LE MAIRE : Monsieur Remy, vous avez très largement dépassé votre temps de parole.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/339 - Lyon 1^{er} - Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans l'enceinte du bâtiment dénommé « Halle de la Martinière » sis place Gabriel Rambaud, au profit de l'Association «Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes», pour la période du 12 au 15 septembre 2014, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2014 de la manifestation «Biennale de la Danse» - EI 01 059 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable pour ce dossier, pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux dans l'enceinte de la Halle de la Martinière pour permettre à la Biennale de la Danse et à des associations, de s'y préparer.

Mme LEVY Fabienne : Même si j'ai changé d'arrondissement, je suis très attachée au dossier de la Halle de la Martinière et je ne voudrais pas que celle-ci ne devienne comme l'Ecole des Beaux-Arts, juste un lieu de stockage ou une billetterie.

Je fais d'ailleurs entièrement confiance aux propos de Fouziya Bouzerda, qui nous a annoncé qu'elle prenait en mains ce dossier autour de la Halle de la Martinière : c'est un beau projet, nous l'avions soutenu et je l'avais personnellement soutenu en son temps et j'espère que tout ira très bien, très vite, dans ce mandat pour la Halle de la Martinière. Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je rappelle deux choses : pour qu'une opération se réalise, il faut des promoteurs et des investisseurs, donc des gens qui financent évidemment.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire et M. Boudot se sont abstenus.)

2014/344 - Accord sur l'exemption de la redevance de mise à disposition de locaux sis 68 avenue de Bohlen à Vaulx-en-Velin en vertu d'une convention d'occupation au profit de l'Association Grrnd Zero – EI 99075 (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Sur un sujet vraiment très original, qui nous occupe déjà depuis plusieurs Conseils municipaux...

Il s'agit cette fois, de la mise à disposition au Collectif Grrnd Zero, des locaux que nous avons participé à financer en terme de travaux.

Je rappelle qu'il s'agit là d'un Collectif de musiques actuelles, alternatives, qui réunit un grand nombre de groupes et d'artistes. Nous avons le souci de cette implantation, de mettre aussi en évidence en quoi l'émergence est importante et le caractère alternatif dans notre territoire. Il sera implanté à Vaulx-en-Velin, ce qui est une manière d'amorcer les coopérations avec une ville voisine.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je n'ai encore pas vu les affiches « Merci Gégé ! », mais cela va venir ! Donc, Monsieur Boudot !

M. BOUDOT Christophe : Merci Monsieur le Maire. Vos Conseillers sont dissipés cet après-midi : il faut faire un peu de police de l'Assemblée !

Je voudrais revenir brièvement, à l'occasion de ce rapport, sur l'exemption de la redevance de mise à disposition des locaux à Grnd Zero.

Je ne reviendrai pas sur le comportement des responsables de l'Association, après avoir squatté des bâtiments publics, s'être mis dans l'illégalité, avoir exigé de la mairie un relogement et de l'argent public, la mairie a obtempéré une nouvelle fois et elle est venue à leur rescousse pour reloger l'Association à Vaulx-en-Velin.

Manifestement, le chantage, les menaces, ça marche ! Les affiches aussi peut-être ! Et j'encourage donc toutes les associations lyonnaises qui auraient besoin de locaux plus vastes, de travaux d'embellissement gratuits et d'un meilleur budget de fonctionnement, à se rapprocher sans délai de M. Képénékian et de Grnd Zero, qui maintenant a acquis toute l'expertise pour capter les fonds publics et a manifestement toutes ses entrées à la Mairie de Lyon.

Aujourd'hui, après les 300.000 € -j'allais dire 300 M€, c'est un lapsus !- d'argent public déversé, vous nous demandez de leur accorder encore la gratuité des locaux et de les exempter totalement de toute redevance, en l'occurrence près de 11.300 € annuels, soit une somme de plus de 56.000 € sur l'ensemble de la durée de la convention.

Ce n'est pas ma conception de la gestion de l'argent public, Monsieur le Maire, vous le saurez, vous le savez, vous ne pouvez pas demander aux Lyonnais, dont le pouvoir d'achat s'effondre, encore plus d'impôts locaux, encore plus d'argent pour payer votre réforme scolaire, et dans le même temps, plier et accorder vos largesses financières à des associations amies, qui constituent votre assurance vie politique. Monsieur le Maire, je trouve cela indécent ! Merci.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, décidément Grnd Zero a touché le jackpot !

En plus de faire un chèque de 300.000 € à Grnd Zero, vous leur offrez la gratuité des locaux, soit 11.300 € pour chaque année de la convention d'occupation.

Que de largesses Monsieur le Maire, pour un projet culturel nébuleux ! Un dossier géré à vue de nez, dans la précipitation, par la Ville, qui s'engage avec des subventions, sans connaître le montant des travaux : vous n'avez pas pu nous le préciser en commission.

Nous dénonçons un « subventionnisme » aveugle :

- qui n'est pas dans l'air du temps, au moment où Etat et collectivités territoriales doivent faire des économies ;
- qui décrédibilise la Ville vis-à-vis d'autres associations, notamment celles impactées par la réforme des rythmes scolaires, perdantes de la grande loterie des subventions municipales.

Vous voulez serrer les boulons, mais vous ne serrez pas les cordons de la bourse !

Nous, nous sommes cohérents et lucides. Comme nous l'avions déjà dit, nous considérons que c'est un gaspillage d'argent public. Nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous retrouvons, une fois encore à l'ordre du jour du Conseil municipal, l'Association Grnd Zero, pour lui octroyer aujourd'hui la gratuité de la location des locaux mis à sa disposition par la Ville de Lyon à Vaulx-en-Velin.

Lors de notre dernier Conseil, j'avais dénoncé l'opacité régnant sur l'octroi des subventions pour travaux, pour un montant total de 300.000 € et j'avais demandé que nous soient communiqués :

- le montant prévisionnel total des travaux ;
- leur plan de financement précis et notamment celui de la part non prise en charge par la Ville de Lyon.

En Commission Immobilier le 20 juin dernier, j'ai réitéré cette demande. J'ai également demandé que nous soient communiquées les deux conventions de mise à disposition des locaux :

- celle entre le Grand Lyon et la Ville de Lyon ;
- et celle entre la Ville de Lyon et l'Association Grnd Zero.

A ce jour, aucune de ces informations ne nous a été communiquée, ajoutant, il n'en est pourtant nul besoin, encore un peu d'opacité et de confusion à ce dossier.

A ce stade, et face à une rétention d'informations manifeste, on peut légitimement, une fois encore, se poser la question : avez-vous quelque chose à cacher ?

Pour ces raisons, notre Groupe votera contre ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci bien. On vous fera passer les rapports et donc dans un an on ira tous ensemble voir Grand Zero à Vaulx-en-Velin. On louera un car du Conseil municipal.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot, les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés, ont voté contre. Mme Bley s'est abstenue.)

2014/323 - Fonctionnement des Groupes d'élus municipaux - Mise à disposition et équipement de locaux administratifs (Direction des Assemblées)

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce dossier, Monsieur le Maire.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, je n'aurai pas la joie de vous parler une troisième fois, parce que je retire mon intervention, ayant eu réponse à mes interrogations. Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien, donc je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/266 - Lyon 6^e - Cession à titre gratuit par la Ville de Lyon à la Communauté urbaine de Lyon de 3 parcelles de terrains situées 140-142 rue Garibaldi - N° EI 06129 - N° Inventaire 06129 T 001-01 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/268 - Lyon 8^e - Convention de mise à disposition à titre gratuit du local résidentiel Langlet-Santy sis 96 avenue Paul Santy par GrandLyon Habitat au profit de la Ville de Lyon pour la gestion des centres sociaux des Etats-Unis et de Langlet-Santy Monplaisir La Plaine- EI 08 264 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/269 - Lyon 7^e - Accord sur l'exemption des frais de mise à disposition des locaux sis 1 rue de la Madeleine au profit du Service départemental d'Incendie et de Secours du Rhône - EI 07 039 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/270 - Ecully et Lyon 9^e – Cession de droit au bail d'une parcelle de terrain sise au lieudit Champagne et Chemin du Fort à Ecully et d'une parcelle de terrain sise Rue Marius Donjon à Lyon 9^e par l'OPAC du Rhône à la société SCI Villepatour – EI 99 028 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/271 - Lyon 2^e - 43 rue de la Charité - Cession de deux volumes représentant un appartement et une cave au profit de M. Olivier Chevallier et Mme Capucine Tourneux - EI 02068 - N^o inventaire 02068 V 000 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/272 - Lyon 7^e - Résiliation d'un bail emphytéotique entre la Ville de Lyon et la Société ERAC - 12-14-16 avenue Berthelot, rue de Marseille, rue Etienne Rognon et rue Raulin - EI 07 075 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/294 - Lyon 5^e - Cession d'un terrain en terrasses sis 20 montée du Gourguillon au profit de la Communauté du Chemin Neuf - EI 05245 - N^o Inventaire 05245T001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/305 - Lyon 5^e - Jardin du Rosaire - Signature d'un avenant au bail emphytéotique des 23 juin et 17 juillet 1995 entre la Ville de Lyon et la Fondation de Fourvière venant aux droits de la Commission de Fourvière - EI 05283 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/306 - Lyon 6^e - 77 rue Bossuet - Cession d'un terrain communal au profit du Syndicat des Copropriétaires - EI 06058 - N^o Inventaire 06058 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/310 - Lyon 7^e - Mise à disposition, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, d'un tènement communal au profit de l'OPAC du Rhône pour la réalisation du projet d'amélioration du Centre d'Hébergement et de Résidence Sociale -C.H.R.S- Carteret - 21 rue Saint-Jean-de-Dieu - EI 07123 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/316 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/337 - Lyon 7^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par le Grand Lyon au profit de la Ville de Lyon, pour la mise à disposition du terrain sis 24 rue Jules Carteret – EI 07286 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/348 - Lyon 7^e - Convention d'Occupation Précaire du domaine privé communal à titre onéreux et gratuité partielle, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association l'Atelier du Chat perché, autorisant la mise à disposition d'un local à usage d'atelier vélo au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 32 rue Montesquieu – EI 07 267 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/349 - Autorisation de signer avec les époux Pouget une convention relative à la réalisation de travaux de réparation et de confortement sur un mur mitoyen situé entre la propriété municipale des Subsistances sise 8 bis quai Saint Vincent et la propriété sise 20 cours Général Giraud à Lyon 1^{er} – Financement par l'AP 2009-1, programme 20018, opération 60071002 – EI 01182 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/282 - Convention entre la Ville de Lyon et l'Association «Patronage Scolaire Laïque de Montchat» pour la mise à disposition de locaux situés 33 rue Jeanne d'Arc à Lyon 3^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2014/315 - Convention entre la Ville de Lyon et l'Association «Pétanque Ile Barbe» pour la mise à disposition de locaux situés 79 rue de Saint-Cyr à Lyon 9^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2014/295 - Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 10 rue Bourgelat à Lyon 2^e au profit de l'Association le Concert de l'Hostel Dieu – EI 02016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/304 - Approbation de la convention de mise à disposition de locaux associatifs complémentaires au profit de l'Association MJC Monplaisir (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté)

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/307 - REPORTE

2014/341 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'AMRAE - Fonction de risks management des assurances (Direction des Affaires Juridiques et Assurances)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté)

2014/324 - Lyon 7^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Rhône » -siège : 58, cours Albert Thomas - 69008 Lyon- de locaux situés 207, rue Marcel Mérieux - EI 07239 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté)

2014/325 - Lyon 7^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association Habitat et Humanisme Rhône du terrain sis 24, avenue Jules Carteret à Lyon 7^e - EI 07286 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté)

2014/332 - Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux à titre gratuit à la Fondation AJD - Ensemble immobilier comprenant quatre logements situés 8, rue Pasteur à Lyon 7^e - EI 07042 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté)

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2014/243 - Dispositif Pass Culture et Invitations pour la saison 2014-2015 - Approbation d'une convention type de partenariat entre la Ville de Lyon et les structures et établissements culturels partenaires (Direction des Affaires Culturelles)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission, pour cette délibération qui a trait au dispositif du Pass Culture pour la saison 2014-2015.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous nous félicitons de la reconduction du Pass Culture, qui est un outil formidable d'ouverture culturelle pour de nombreux étudiants de notre Ville. Il leur permet d'accéder pour des tarifs relativement intéressants, à de grandes salles institutionnelles comme l'Opéra, qui sont souvent réputées chères et inaccessibles pour ces publics. Il ouvre aussi l'accès à des cafés théâtres, de petites salles de concerts, à des festivals. La diversité des formes d'art, rejoint donc celle des lieux concernés par le Pass.

Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire, s'il soutient l'existence de ce Pass et sa pérennité, souhaite une plus grande diffusion de l'information sur l'existence de ce dispositif et rappelle au passage qu'il existe actuellement seulement 5.500 Pass Culture, pour 130.000 étudiants : c'est un peu léger !

D'autre part, nous souhaitons que la Ville ait néanmoins une action plus globale pour l'accès à la culture des étudiants. En effet, pour favoriser la découverte de lieux comme le Théâtre de Vénissieux ou le Théâtre Théo Argence, il

est nécessaire de développer, en parallèle, un réseau de transport avec des lignes de type « pleine lune », permettant aux étudiants, souvent non motorisés, de s'y rendre sereinement pour le spectacle, mais aussi de pouvoir y poursuivre une partie de la soirée, notamment lors de rencontres avec les artistes.

Nous sommes donc favorables au développement de lignes type « noctambus parisien ou niçois », en particulier du jeudi au dimanche soir et à une remise à plat des tarifs TCL pour étudiants. L'effort consenti par la gratuité sur juillet-août, s'il est intéressant, ne suffit pas à rendre nos transports en commun réellement accessibles aux milliers d'étudiants, dont les revenus, souvent très faibles, sont également fortement amputés par le prix élevé des loyers à Lyon.

De même, nous encourageons la Ville à intégrer le sport dans sa conception de la culture, en ouvrant le Pass à des rencontres sportives, mais également en travaillant à un « coupon sport » donnant des droits équivalents à ceux du « ticket sport » réservé aux enfants, en faisant baisser de façon significative, le prix des inscriptions dans les clubs et les associations, selon les revenus.

Enfin, l'accès au sport pour les étudiants nécessiterait aussi une véritable politique de développement des infrastructures de notre ville car elle manque cruellement. Nous ne disposons que d'une structure pour 1 600 habitants.

Décider notamment la construction d'une piscine olympique universitaire en travaillant en lien avec le Grand Lyon nous permettrait de combler en partie ce déficit.

M. LE MAIRE : Je vois que « toujours plus, toujours plus », le slogan est encore d'actualité.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/308 - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon, le CROUS de Lyon Saint-Etienne, la Préfecture du Rhône, la COMUE Université de Lyon et la Région Rhône-Alpes pour la réalisation de l'Espace Multiservices Etudiant (Direction des Affaires Culturelles)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : ce rapport a trait à l'espace multiservices étudiant qui sera mis en place comme d'habitude à la rentrée pour l'accueil des étudiants, notamment les étudiants étrangers.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Pas toujours plus Monsieur le Maire, mais des choix budgétaires différents.

Pour ce rapport je retire mon intervention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/334 - Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement général de 62 000 euros à la MJC Monplaisir, 25 avenue des Frères Lumière à Lyon 8^e (Direction du Développement Territorial)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, c'est une délibération qui a trait à la MJC Monplaisir pour l'attribution d'une subvention complémentaire à son fonctionnement général.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette subvention de fonctionnement complémentaire a pour objet de compenser la perte induite pour la MJC Monplaisir par la fermeture soudaine de la piscine, car c'est bien de fermeture soudaine qu'il faut parler.

Même si pendant la dernière campagne électorale, le bruit de cette fermeture avait couru, il fallut attendre début mai pour que celle-ci soit officiellement annoncée avec effet au 1^{er} juin ; mettant devant le fait accompli les utilisateurs, que ce soient les 550 utilisateurs de la MJC ou les écoles du quartier qui bénéficiaient de ce bassin pour l'apprentissage de la natation.

Votre nouvel adjoint aux sports nous expliquera certainement que l'état du bassin impose cette fermeture, nous lui en donnons malheureusement acte, mais votre responsabilité est engagée. Elle est engagée car vous aviez connaissance et ce, depuis de nombreuses années, de l'état de cet équipement et que vous n'avez pas prévu les travaux nécessaires.

A l'occasion de l'adoption d'un rapport sur la réfection des charpentes fin 2012, le Maire du 8^e, notre Collègue Christian Coulon regrettait publiquement que les travaux indispensables de rénovation des bassins soient encore à programmer.

Depuis, les travaux de toitures ont été réalisés et aujourd'hui, cette toiture neuve sur une piscine fermée apparaît comme un emplâtre sur une jambe de bois ! et comme un exemple criant de gaspillage de l'argent des Lyonnais.

Votre manque d'anticipation rend aujourd'hui impossible l'utilisation de cet équipement, soit. Votre manque d'anticipation vous a contraint à inscrire in extremis dans la longue liste de vos promesses électorales la construction d'une piscine à Monplaisir.

Aujourd'hui, plusieurs questions se posent :

- Où et quand sera construit ce nouvel équipement ? A moins qu'il ne subisse le même sort que les piscines promises en 2008 au parc Blandan ou à Confluence.

- La fermeture de la piscine met la MJC dans une situation financière critique cette année, mais également dans les années à venir, cette subvention a-t-elle vocation à être reconduite ?

- Pouvez-vous enfin nous confirmer ainsi qu'il l'a été dit en Conseil d'arrondissement qu'il serait proposé à toutes les écoles utilisatrices des créneaux de remplacement ?

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, on ne peut qu'être circonspects sur la bonne utilisation de l'argent des Lyonnais. Notre groupe s'abstiendra donc.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, la piscine de Monplaisir, pour des raisons de vétusté et de sécurité, a dû fermer ses portes. Cette fermeture inévitable garantit un arrêt de la dégradation du bâtiment, mais la réhabilitation de la piscine n'est pas envisageable pour des raisons économiques et techniques.

A l'origine, dans les années 30, ce lieu n'était pas public. La société Razurel, connue pour ses sous-vêtements, avait construit cette piscine pour les défilés de ses collections de maillots de bain. Mais cet établissement que la ville a récupéré dans les années 70, n'avait pas été étudié pour une durée de vie aussi longue. Les matériaux utilisés lors de sa construction étaient bon marché, pour limiter le coût d'investissement de Razurel.

Aujourd'hui les pathologies sont les suivantes :

- sur le bassin intérieur, l'étanchéité n'est plus assurée, l'eau passe à travers le mur,
- la charpente, la toiture et l'isolation devraient entièrement être refaites.

La stabilité du bâtiment est mise en péril à cause de tous ces problèmes.

En outre, cette piscine était composée de 2 bassins : un à l'intérieur et un à l'extérieur qui ne sont pas aux normes réglementaires et pour lesquels toute la filtration est défectueuse. Il faudrait donc démolir et reconstruire des bassins qui de toute façon, ne sont pas aux normes réglementaires.

Plus de 3 millions d'euros de travaux entre l'intérieur et l'extérieur devraient être engagés pour réhabiliter le bâtiment et il est évident que ce serait une mauvaise utilisation de l'argent public d'investir dans la rénovation de cette piscine aux dimensions non réglementaires.

Pour mémoire, puisque le sujet est d'actualité, plus de 60 millions d'euros de travaux ont déjà été investis sur les deux derniers mandats pour la rénovation de nos piscines, alors qu'aucun travaux n'avaient été effectués depuis les années 70 et la mandature aux sports de Tony Bertrand.

Mais revenons-en à Monplaisir. Cette piscine réalisait 3 000 entrées par an dont le principal utilisateur était la MJC Monplaisir, avec 550 adhérents qui se rendaient à la piscine dans le cadre des activités nautiques de la MJC.

Une étude préalable d'aide à la décision est en cours par les services techniques de la Ville de Lyon afin de trouver des solutions techniques et de les chiffrer pour que les espaces nautiques libérés puissent être transformés pour d'autres activités.

La commission « Activités de la MJC » et les services de la Ville de Lyon ont travaillé collégialement et proposent certaines pistes correspondant aux besoins et demandes, la MJC ayant même fait une enquête auprès des adhérents de la piscine pour connaître leurs souhaits.

En tenant compte de cette enquête, voici des exemples de pistes proposées :

- une salle polyvalente, cette salle servirait également pour des activités d'évolution sportives et elle serait ouverte sur des espaces extérieurs de la MJC,

- une salle pour arts plastiques, activités créatives,

- une salle de danse,

- une salle d'activités pour arts martiaux calmes, c'est-à-dire sans dojo, avec la construction de vestiaires hommes et femmes,

- ou alors un mur d'escalade pour les petits (4-11 ans).

Dans le cadre de la PPI, nous réfléchissons à la meilleure opportunité d'utilisation de ce lieu, qui semble se dessiner vers un projet culturel ou sportif.

L'enjeu que représente pour l'ensemble de l'arrondissement, l'activité actuelle de la MJC justifie amplement le soutien financier accordé à la MJC afin de l'aider à passer ce cap. Un recensement des créneaux disponibles dans des équipements sportifs et la mise à disposition de locaux associatifs complémentaires vont également permettre à la MJC de regagner des adhérents et de retrouver une plus grande autonomie financière.

Nous sommes en tout cas très attentifs, avec M. Lévy et M. Coulon notamment, à l'accompagnement de cette MJC dans la problématique qu'elle traverse. Merci.

M. LE MAIRE : Répétez nous combien on a mis d'argent durant deux mandats, ça me fait du bien !

M. CUCHERAT Yann : Un peu plus de 60 millions.

M. LE MAIRE : On n'avait rien fait depuis Tony Bertrand ?...

M. CUCHERAT Yann :...C'est cela.

M. LE MAIRE : ...qui a 102 ans cette année. Donc cela fait quelques années qu'on n'avait pas mis d'argent dans les piscines. Heureusement que nous sommes arrivés.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre. Les Groupes UDI et apparentés et Ensemble Pour Lyon - UMP et apparentés se sont abstenus.)

2014/347 - Renouvellement de la convention cadre pluriannuelle 2014-2017 entre la Ville de Lyon et l'AFEV - Association Fondation Etudiante pour la Ville- pour la mise à disposition «d'Ambassadeurs du livre» au sein de 45 groupes scolaires publics (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : C'est un dossier qui a trait au renouvellement de la convention avec l'AFEV pour le dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein de 45 groupes scolaires.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/352 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 150 000 euros à l'Association « Ludopôle » sise 112 cours Charlemagne à Lyon 2^e - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante (Direction du Développement Territorial)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : C'est un dossier qui a trait à la signature d'une convention entre la ville et l'Association du Ludopôle pour le versement d'une subvention de fonctionnement général.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, chers Collègues, Ludopôle est un bel outil. Premier centre européen du jeu et du jouet, centre de ressources et de formation continue. C'est une fierté pour Lyon et on aimerait que ça continue.

Mais malgré le professionnalisme de l'équipe, Ludopôle est aujourd'hui empêtré dans d'importantes difficultés financières suite à son installation dans le centre commercial de Confluence.

Il est dans l'impossibilité de faire face aux charges malgré une augmentation de 132 % de subventions reçues en 2013 par rapport à 2012 et un abandon de dettes au titre des loyers dus sur 2012 et 2013.

La fusion des associations Quai des Ludes et Ludopôle doit permettre de baisser certaines charges, mais suffira-t-elle à assurer la pérennité de l'équipement ?

Après une subvention exceptionnelle de 75.000 € en 2013, la Ville propose une subvention d'équilibre de 150.000 € pour 2014, puis ce sera 150.000 € en 2015, et ceci jusqu'en 2017... La ville va-t-elle devoir renflouer cette association encore longtemps ?

N'est-ce pas vous qui portez la responsabilité de cette impasse financière dans laquelle se retrouve Ludopôle ? Vous avez poussé cette association à s'installer sur 1.800 m² dans le centre commercial pour en faire sa « caution loisirs ». Un centre commercial n'est pourtant pas l'endroit idéal pour implanter ce type de structure. Une association n'est pas marketée pour un centre de consommation.

N'est-il pas temps de reconnaître votre erreur, une de plus à Confluence, et de sortir le Ludopôle de ce centre marchand ? Il ne faut pas que cette association vive sous perfusion d'argent public, on n'est pas loin de la « pompe à morphine » ! Ce n'est pas une solution.

Maintenant, comment allez-vous aider cette association à trouver un modèle économique viable ? C'est la question que nous vous posons aujourd'hui.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les observations que nous avons à faire sur cette subvention de 150.000 € à l'Association Ludopôle nécessitent de revenir sur l'évolution de l'Association Quai des Ludes.

Courant 2012, ces deux associations emménageaient dans le centre commercial de Confluence. Une subvention d'investissement de 500.000 € avait été accordée à Ludopôle par la Ville de Lyon. Depuis, c'est une série de subventions que nous votons au coup par coup et sans savoir où nous allons, ni quelle était l'intention initiale de la ville. Ce n'est pas faute de vous avoir interrogé sur le sujet et je vous renvoie à mon intervention de décembre. Mais nous constatons qu'il est bien difficile d'obtenir, de vous, des réponses à nos questions.

Revenons à Quai des Ludes. En 2012, son activité a monté en puissance. L'association a vu ses charges augmenter de 120 %, pendant que ses produits ne progressaient que de 34 %, à tel point que le résultat global présentait un déficit très lourd de près de 280.000 €.

Pour faire face à ce déficit, vous nous aviez proposé une subvention de fonctionnement de 75.000 € et un abandon de créance de 170.000 € a été obtenu d'Unibail pour les loyers.

Mais ces deux mesures n'ont permis, d'après le rapport financier de Quai des Ludes, que de sortir la tête de l'eau. Pour retrouver son équilibre financier, l'association Quai des Ludes vient de fusionner avec l'association Ludopôle. Cette dernière aussi n'allait pas bien, puisque son président envisageait, fin 2013, la mise en cessation de paiement. Mais elle a retrouvé son équilibre grâce, là encore, à un abandon de créance de la part d'Unibail d'un montant de 460.000 €.

Plus d'un ½ million d'euros pour conserver l'étiquette pôle de loisirs, ça commence à devenir cher ! Mais après tout, c'est le problème des actionnaires d'Unibail...

Aujourd'hui, c'est à l'association « absorbante » Ludopôle que vous nous demandez d'accorder une subvention de fonctionnement de 150.000 €. Je note au passage que vous ne précisez pas, dans ce dossier, que cette subvention a vocation à se poursuivre jusqu'en 2017 comme l'indique Ludopôle dans son rapport d'activité 2013. Une convention spécifique permettant de cadrer les obligations des uns et des autres aurait été, pour le moins, la bienvenue.

Monsieur le Maire, nous n'arrivons pas à savoir où vous voulez en venir avec cette association. Ce n'est sûrement pas sans raison que vous avez fait récemment réaliser un audit. Il est temps que vous nous disiez clairement les conclusions que vous en avez tirées.

En tout état de cause, la position de la ville telle qu'elle apparaît dans ce rapport, nous paraît très floue. Nous vous demandons de prendre une position claire.

S'agit-il d'une aide de circonstance à une association qui a vocation à retrouver son autonomie financière ? Ou s'agit-il d'engager la ville dans un partenariat durable sur des objectifs précis de politique municipale ? Si tel est le cas, pourquoi cela ne figure-t-il pas dans le rapport ?

Cette clarté aurait le mérite d'être plus respectueuse aussi bien des partenaires que des contribuables.

Nous voterons néanmoins pour ce dossier car nous sommes persuadés de la qualité du travail de cette association.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Quelques mots sur ces associations qui viennent de fusionner. Tout d'abord, il faut relever une hausse de l'activité du Ludopôle avec une fréquentation qui a progressé de 61 % sur place ainsi que par le développement de nombreuses actions, à la fois dans les quartiers, dans les écoles, dans les associations. Comme des actions en direction des autres ludothèques de la ville et des actions pour les personnes porteuses de handicaps : « Handilud ».

Cette convention a pour objectif de développer des actions, avec l'association, sur toute la ville, sur ses différents champs, mais aussi de l'accompagner dans sa nécessaire restructuration sur la base de l'audit effectué.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/355 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires - Attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général aux centres sociaux et associations assimilées - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes (Direction du Développement Territorial)

2014/356 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires - Attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général aux MJC et associations assimilées - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes (Direction du Développement Territorial)

2014/357 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires - Attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général aux maisons de l'enfance et associations assimilées - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes (Direction du Développement Territorial)

2014/358 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires - Attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général à la fédération régionale des MJC de Rhône-Alpes, à la fédération départementale des centres sociaux du Rhône et à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville -AFEV- Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes (Direction du Développement Territorial)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Ces quatre rapports portent sur la réforme des rythmes scolaires. Vous savez qu'elle sera mise en œuvre à la rentrée de septembre et que nous poursuivons la construction du dispositif afin que tout soit prêt dès le jour de la rentrée, soit le 2 septembre.

A la rentrée, les enfants auront classe le mercredi matin, et le vendredi après-midi sera, lui, consacré à des activités péri scolaires organisées dans chaque école sous la forme d'un accueil de loisirs associé à l'école.

Ces accueils de loisirs seront mis en œuvre par la Ville et par 33 associations d'éducation populaire. Ces associations sont des MJC, des centres sociaux, des maisons de l'enfance et d'autres associations équivalentes. Il faut savoir que ces associations forment déjà la première offre d'accueil extra scolaire de la ville, que ce soit sur le mercredi ou les vacances. Elles ont donc une très grande connaissance, et de très grandes compétences dans l'accueil des enfants et les loisirs.

Ces associations nous ont fait part, individuellement et par courrier, de leur volonté de participer à la réforme des rythmes scolaires suite à la consultation de leurs conseils d'administration qui se sont prononcés lors de votes. Les délibérations proposées ont trait aux subventions nécessaires pour ces associations, afin qu'elles puissent mettre en œuvre les accueils de loisirs dès la rentrée et notamment pour l'embauche des animateurs nécessaires.

Il s'agit là, de subventions complémentaires car toutes ces associations sont déjà conventionnées avec la Ville de Lyon sur un certain nombre d'activités au service des habitants des quartiers et des familles, actions qui se poursuivront et qui ne seront pas mises en danger par la réforme des rythmes scolaires.

Les subventions seront versées dès maintenant, afin que les embauches aient lieu avant fin août. Elles sont calculées sur la base d'hypothèses, notamment de la fréquentation de l'accueil de loisirs par les enfants. Aussi, seront-elles revues en cours d'année scolaire, une fois que ces hypothèses auront été vérifiées.

Je vous remercie de bien vouloir voter ces délibérations qui sont très importantes pour ces associations de notre ville et qui permettront aux écoliers d'être accueillis, en accueil de loisirs, dès le 2 septembre, lors de la première pose méridienne à midi, et dès le 5 septembre pour le premier vendredi après-midi.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'exprime le regret que vous passiez ce genre de dossier en fin de Conseil et après la fermeture des caméras de TLM.

Avec ce rapport et les suivants, nous revenons au sujet si controversé de la réforme scolaire. Nous avons vu qu'au sein même de votre majorité, au sein de la majorité de ce Conseil, les avis sont très partagés et que vous n'empportez pas l'adhésion qu'il faudrait à un sujet de cette importance.

Revenons sur l'avis des conseils d'école dont les chiffres ont manifestement été tronqués, certains disent manipulés, pour rendre clairement majoritaire un vote qui ne l'a jamais été. Votre Adjointe à l'éducation s'est mise dans une très fâcheuse situation et les Lyonnais vous demandent toute la clarté et la transparence dans cette affaire de plus en plus opaque.

A vouloir faire passer cette réforme idéologique au forceps, vous vous mettez à dos bien trop de monde, une bonne partie des enseignants, des responsables d'associations, les parents d'élèves, les enfants eux-mêmes et l'ensemble des contribuables lyonnais. Cela augure mal de l'avenir...

Vous nous demandez, aujourd'hui, de donner notre accord à toute une série de subventions à des organismes, des centres sociaux, qui devront prendre en charge le fameux vendredi après-midi péri scolaire facultatif et payant, et assumer sur le terrain la réalité de votre expérimentation.

Sur l'ensemble des rapports présentés, vous nous demandez de vous accorder un chèque en blanc de près de 3 M€. Ce n'est que le début de ces appels de fonds en faveur des associations qui vont incarner la réalité de votre expérimentation.

Chèque en blanc, car nous n'avons aucune garantie, nous n'avons aucun début de commencement de proposition de programme et de contenu de ces heures péri scolaires dispensées par ces 33 associations d'éducation populaire.

Mais avant de payer, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il est normal de savoir pourquoi !

Vous demandez aux Lyonnais dubitatifs de vous suivre aveuglément dans la dépense, la semaine ou votre gouvernement, par la voix de M. Hamon, remplaçant de M. Peillon, nous dit que l'expérimentation de l'abcd de l'égalité, expérimentation douteuse qui portait sur 600 classes de la maternelle au CM2 cette année se trouve abandonnée, mais remplacée par une mallette pédagogique à destination des enseignants pour septembre.

On connaissait la boîte à outil du Président François Hollande, on a maintenant la mallette pédagogique de septembre et on a entendu Mme Vallaud Belkacem nous parler de nouvelles orientations ambitieuses et généreuses, le pire est à craindre...

Vous êtes capables de toutes les expérimentations, de tous les bricolages : avec votre réforme, vous souhaitez faire entrer les associations dans les écoles, avec tous les problèmes que cela peut engendrer, neutralité, compétences, etc...

Finalement, votre réforme payante dont personne ne voulait n'aura servi qu'à surcharger la semaine de classe des enfants, les fatiguer encore un peu plus et à leur accorder pour bon nombre d'entre eux, un week-end de deux jours et demi.

Bref, cette réforme va clairement à l'encontre de toutes les recommandations des experts en la matière. Quand l'idéologie prend le pas sur le rythme naturel et l'intérêt de l'enfant...

Le recrutement en urgence de 1 700 animateurs est très préoccupant. Que vont-ils faire avec les enfants, ont-ils toutes les compétences pour développer leur imagination, leur logique, les éveiller à la découverte de la culture scientifique pourquoi pas, à nos musées, à nos richesses ? Que sais-je encore ?

Non, j'ai bien peur que cela ne se limite, faute de compétences et faute d'une véritable organisation, à l'installation d'une garderie améliorée du vendredi après-midi qui sera faite de sport, de foot, de jeux de cour, de macramé pourquoi pas...

Je voterai contre cette réforme idéologique, Monsieur le Maire, ce n'est pas la première fois que je le dis, réforme bricolée qui porte un sale coup aux principes de gratuité et de neutralité de l'école républicaine et je voterai contre ces millions d'euros dilapidés en pure perte.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, le vote de ces subventions aux MJC, Centres sociaux et Maisons de l'Enfance est loin d'être suffisant pour nous rassurer sur l'application de votre projet périscolaire.

A vous entendre, on croirait que tout se passe pour le mieux, dans le meilleur des mondes, que le cafouillage dans les votes n'a été qu'une simple anecdote. Vu du terrain, c'est loin d'être le cas. Rien ne va plus. On le sent, on l'entend tous les jours.

Mal préparée, la consultation des conseils d'école s'est déroulée dans une pagaille phénoménale. Tout cela a tourné à la pantalonnade avec le décompte des votes. Vous seuls portez la responsabilité de cette situation grotesque qui aurait pu prêter à sourire si elle n'engageait pas l'avenir des enfants.

Ajoutez à cela maintenant l'inquiétude et la confusion à tous les étages :

- Des comités de pilotage pour définir le contenu des activités sans cesse repoussés et annoncés désormais pour... après la rentrée !! N'est-ce pas un petit peu tard ?

- L'application de la réforme pourrait ainsi obliger l'un des deux parents à diminuer son temps de travail. La structure familiale peut également être touchée lorsque les parents sont séparés ou lorsque les grands-parents accueillent leurs petits-enfants le mercredi toute la journée. Ajoutons également la difficulté de continuer à la pratique d'activités en dehors de l'école (sport, musique et autres) qui étaient au programme de bien des enfants le mercredi !

- Aujourd'hui, les familles sont confrontées à un manque criant d'information. Les réunions d'information qui ont lieu dans les arrondissements n'ont apporté que des insatisfactions. C'est en effet le cas dans deux arrondissements. Les parents n'ont pas eu les réponses à leurs questions légitimes. Ils sont dans une situation inquiétante et d'inconfort pour préparer sereinement la rentrée.

- Des associations désemparées, mises en difficultés. Elles sont elles aussi confrontées à de nombreuses incertitudes sur la pérennité de leurs activités.

Aujourd'hui, à deux mois de la rentrée scolaire, que vont faire les enfants le vendredi après-midi ? Des activités bien encadrées avec du contenu éducatif ou partir en week-end ou en garderie ? Nul ne le sait... On a l'impression que vous-même vous ne le savez pas avec précision. On est dans un flou total. Il est temps de clarifier très rapidement la situation pour que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions.

Pouvez-vous, aujourd'hui, prendre l'engagement que tout sera opérationnel le 2 septembre avec le nombre d'animateurs suffisant et des animateurs qualifiés ? Pouvez-vous prendre l'engagement que les parents auront une information claire et précise pour qu'ils ne soient pas encore des semaines entières dans l'incertitude ? C'est la condition sine qua non d'une rentrée dans les bonnes conditions. Les parents attendent vos réponses, ils nous le font régulièrement savoir.

Depuis le tout début, cette réforme a été mal pensée, mal préparée et peu financée. La seule question qui vaille maintenant c'est l'intérêt de l'enfant. On en est loin, comme nous l'avons déjà dit. Avec votre projet, les enfants vont être les cobayes d'une expérimentation conduite en dépit du bon sens qui va coûter cher aux familles comme à la Ville.

Il était tout à fait possible de faire autrement. Vous avez emprunté un mauvais chemin, vous l'assumerez, mais limitez au moins la casse ! C'est ce que nous vous demandons aujourd'hui.

Les élus UDI ne peuvent cautionner ce cafouillage. Ils vous laisseront donc assumer seuls la mise en place de cette réforme dans ces conditions.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, une nouvelle fois, la question des rythmes scolaires est à l'ordre du jour de notre Conseil municipal et cette fois-ci, il s'agit de voter les subventions

complémentaires aux Centres sociaux, MJC et Maisons de l'enfance qui participeront à l'organisation des temps périscolaires du vendredi après-midi.

Comme j'avais déjà eu l'occasion de le dire, l'application que vous faites de cette réforme est mauvaise. Vous avez choisi de privilégier votre intérêt d'organisateur plutôt que celui des enfants et de leur rythme d'apprentissage et nous le contestons. Et je tiens à vous le dire tout de suite, ce n'est pas parce que quelques municipalités de ma sensibilité politique pourraient faire le même choix que je penserai différemment. Vous voyez, j'ai moi aussi une certaine liberté.

Sur le fond donc, et quelle que soit la couleur politique de la mairie, je rappelle une nouvelle fois que l'objectif de cette réforme était « *d'instaurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire à la fois sur la journée et sur la semaine* » pour l'enfant. Et tout cela « *pour mettre fin à cette spécificité française défavorable à la réussite scolaire de nos enfants* » que sont « *des rythmes scolaires totalement inadaptés à leurs rythmes biologiques* » ! C'est ce que prévoyait de faire le décret dit Peillon qui va être appliqué par 94 % des communes françaises.

L'assouplissement que propose le décret Hamon permet tout simplement de faire la réforme en occultant l'intérêt de l'enfant, tout cela pour répondre à la préoccupation des 6 % de communes restantes qui était liée non à l'intérêt de l'enfant mais à la facilité d'organisation des municipalités concernées.

Cette mise en œuvre est contestée parce qu'elle est dérogatoire aux règles posées pour l'intérêt de l'enfant. Et c'est dans cette voie contestée que vous avez décidé de placer les petits Lyonnais et ce, pour une expérimentation de 3 ans.

Alors, je le redis, vous aggravez la situation. D'abord parce que les journées de classe ne seront pas allégées et ensuite parce que la coupure de deux jours du samedi et dimanche est amplifiée avec la fin du temps scolaire le vendredi midi.

C'est donc bien contre ce risque de régression des conditions d'apprentissage de l'enfant que se mobilisent de très nombreux professionnels et parents. C'est ce que dit l'Observatoire des Rythmes et des Temps de l'Enfant et des Jeunes et également le Conseil départemental de l'Education nationale qui a voté contre votre réforme des rythmes scolaires. Et c'est même ce que disent certains recteurs dans d'autres départements de France ! C'est dire s'il y a des avis convergents sur ce sujet.

Alors malgré tout cela, vous avez choisi de prendre le risque de cette expérimentation. Nous continuerons de la contester et de réclamer le retrait de cette réforme car ses conditions d'application sont en tous points, non satisfaisantes.

Mais devant le refus du gouvernement de le faire, j'aurais préféré que nous appliquions le décret Peillon qui au moins comportait, malgré les nombreuses difficultés à surmonter, un avantage : la prise en compte du rythme d'apprentissage de l'enfant, ce qui visiblement ne vous a pas intéressé du tout.

Et pour faire passer cette mauvaise réforme, vous vous basez, puisque c'est ce que prévoit le décret Hamon, sur le vote des conseils d'école. Ceci m'amène à revenir donc sur le processus de consultation des écoles lyonnaises. On ne peut pas dire que la transparence ait été le mot clé de cette opération. Vous avez refusé de nous communiquer les résultats conseil d'école par conseil d'école, ce qui est révélateur de votre gouvernance. C'est finalement le Rectorat qui, suite à différentes demandes dont la nôtre, a fini par nous communiquer les procès-verbaux ou relevés de vote.

Après analyse et au terme de ce qu'on peut appeler un grand cafouillage, c'est sur ce point aussi plus que contestable, au terme de multiples rebondissements sur les chiffres annoncés, le résultat finalement communiqué est de 80 écoles « pour » et de 79 « contre » sur 166 au total (7 n'ayant pas donné d'avis). Cela représente à peine plus de 48 % des écoles. C'est en tout cas moins de la moitié de la totalité des écoles.

Cela montre à quel point cette réforme est refusée, contestée, dans le fond comme dans la forme par toutes celles et tous ceux qui sont concernés : parents, syndicats, enseignants, associations, personnels, assistantes maternelles et bien sûr, au final, par les contribuables lyonnais qui devront mettre à nouveau la main à la poche pour payer une réforme mauvaise pour l'apprentissage des enfants lyonnais.

Mais le résultat annoncé est aussi contestable et sur de nombreux points :

- différence de procédure de vote entre les écoles ;

- à notre connaissance, aucune délibération ne désigne de Conseillers municipaux dans les conseils d'école alors qu'il est expressément prévu que le Conseiller municipal membre du conseil d'école soit désigné par le Conseil municipal. Or, la présence de Conseillers municipaux dans certains conseils d'école a permis dans deux écoles du 4^e notamment d'obtenir une majorité de « oui ». Sinon, il y aurait eu égalité de voix et le résultat sur les votes exprimés aurait été inversé.

Et enfin, et c'est sans doute le fait le plus grave, le vote au groupe scolaire des Gémeaux dans le 5^e arrondissement : comment peut-on expliquer qu'au terme d'un vote à bulletin secret conjoint des écoles maternelles et élémentaires, cela donne lieu à deux procès-verbaux différents ? Par quelle magie électorale est-il possible de définir, dans un vote à bulletin secret, qui a voté quoi ? C'est arrivé dans d'autres groupes scolaires qu'il y ait des votes conjoints des écoles primaires et maternelles, et à ce moment-là la règle que vous avez adoptée c'est de considérer que ça donnait soit 2 votes « pour », soit 2 votes « contre ».

C'est arrivé à l'école Cavenne dans le 7^e arrondissement ou à Combe Blanche dans le 8^e arrondissement, avec 2 votes « pour », ou à l'inverse à Alphonse Daudet dans le 9^e arrondissement avec 2 votes « contre ». Pour les Gémeaux, l'application de ce principe utilisé comme ailleurs aurait donné : $6 + 4 = 10$ « pour » et $7 + 4 = 11$ « contre », c'est-à-dire deux votes négatifs selon votre méthode de calcul. Dès lors, vous n'auriez plus eu la majorité des écoles requise par le décret Hamon, nous devons donc avoir une explication à ce sujet.

Il va donc falloir que vous fassiez la clarté sur cette situation car elle est lourde de conséquences, comme d'ailleurs je demanderai à la rectrice de faire de même, et vous ne vous exonérerez pas de nous donner une explication sur ce point. Vous devez rechercher et dire la vérité sur les votes des conseils d'école puisque vous engagez cette réforme sur une base qui n'est pas fiable.

Depuis maintenant deux ans on vous a alerté sur la nécessité d'anticiper les choses et vous l'avez toujours refusée. Depuis maintenant plusieurs semaines, nous essayons d'infléchir votre position dans l'intérêt de l'enfant et de ses rythmes d'apprentissage, nous contestons le passage en force auquel vous vous livrez et nous vous demandons que la vérité soit faite. Maintenant que vous êtes lancé dans une fuite en avant, les parents se retrouvent dans la situation d'inscrire leurs enfants pour des activités qu'ils ne connaissent même pas, avec des intervenants qui n'ont pas tous été recrutés. Quel gâchis, pour un sujet aussi important que celui de l'apprentissage scolaire ! Et vous qui dénoncez, Monsieur Collomb, dans une conférence de presse, je vous cite : « *un pays où l'enseignement est le pire* », je laisserai vos collègues enseignants juger de vos propos. Et bien permettez-moi de vous dire qu'avec cette réforme, vous êtes loin d'améliorer les choses !

D'abord parce que les conditions d'apprentissage des écoliers lyonnais vont être dégradées, ensuite parce que vous générez une déstabilisation des familles lyonnaises qui se trouvent brutalement confrontées à un choix non concerté et qui vont devoir dans l'urgence s'organiser, des enseignants vont devoir gérer au quotidien les conséquences de cette décision dans l'apprentissage de leurs élèves, et enfin, vous aggravez les inégalités entre des enfants, entre ceux qui feront des activités périscolaires le vendredi après-midi et d'autres, qui n'en feront pas et le pire, c'est que dans certains cas ce sera faute de moyens. Le nombre d'enfants inscrits à ces activités sera d'ailleurs un indicateur de cette situation.

Je finirai en évoquant le coût de cette réforme pour les familles et les contribuables. Alors que les Français n'en peuvent plus du matraquage fiscal que vous leur infligez, voilà que vous en rajoutez un peu plus. C'est vraiment jusqu'au bout un échec total qui augure mal de ce troisième mandat.

C'est pour cela que, opposés à votre choix de ne pas réduire la journée de classe des écoliers lyonnais, et opposés à celui d'amplifier la coupure du week-end en regroupant les activités périscolaires le vendredi après-midi, nous voterons donc contre ces délibérations en attendant que vous fassiez la clarté sur ces sujets.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, plusieurs groupes politiques, dont le nôtre, vous ont demandé à plusieurs reprises la communication des résultats du vote par conseil d'école sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Lyon. Votre Adjointe et vous-même avez refusé. La presse locale a ensuite joué son rôle en enquêtant auprès des différentes écoles et en publiant ses propres résultats qui étaient différents de ceux que vous aviez annoncés. Cette situation de non-communication des résultats est devenue intenable, aussi bien pour vous que pour le Rectorat, ce qui a amené le Rectorat à publier les résultats par conseil d'école le jeudi 26 juin. Résultats rectifiés deux fois dans la même journée avant la tenue de votre conférence de presse commune avec le Rectorat.

La majorité relative n'est maintenant que d'une seule voix ! Par ailleurs sont signalés des votes communs à deux écoles, sans différenciation possible, donnant lieu à deux procès-verbaux avec un résultat différent de conseils d'école où deux élus ont voté, des conseils d'école qui ont donné un avis sans vote... J'arrête là cette énumération qui montre le manque de crédibilité de ces résultats, sans parler -et nous l'avons déjà dit- de pressions exercées de votes « pour » de la part de parents ou d'enseignants, par crainte d'absence de plan B, et sans oublier le rejet par le comité départemental de l'Education nationale du 30 juin des applications de la réforme visant à regrouper les activités périscolaires sur une demi-journée. Cet avis donc, du CDEN, certes consultatif, a été rendu après que le Rectorat ait validé le scénario retenu pour Lyon ! Quel mépris des instances consultatives !

Nous pensons, et nous vous l'avons proposé dans une lettre ouverte, qu'étant donné ce résultat et les circonstances des votes il faut que les conseils d'école puissent revoter avec des règles claires, qui soient les mêmes pour toutes les

écoles, c'est-à-dire un vote par école, bien préciser qui a droit de vote et bien préciser s'il y a une possibilité de procuration ou non. Nous proposons que ce nouveau vote ait lieu début 2015 dans les conseils d'école et cela après :

- une première évaluation du dispositif qui sera mis en place à la rentrée,
- la mise en place d'une évaluation indépendante avec participation d'experts et d'élus n'appartenant pas à l'exécutif,
- la comparaison de cette première évaluation avec des éléments d'évaluation d'autres villes,
- la publication de cette évaluation,
- et bien sûr, un vrai débat et un choix parmi plusieurs options : soit le périscolaire le vendredi après-midi, voire un autre à midi et la réduction quotidienne, ou encore une réduction sous forme de deux fois 1h30.

Et logiquement, ensuite, un nouveau vote en Conseil municipal en février 2015 pour avoir le temps de la concertation et de la préparation si une autre option était retenue pour la rentrée 2015.

Les écologistes continueront à défendre dans les débats à venir l'intérêt d'une réduction quotidienne du temps de classe pour l'enfant, qui permettrait de réduire les situations d'échec scolaire. Rappelons, nous l'avons déjà dit, que la solution retenue risque d'allonger le week-end à 2,5 jours pour un certain nombre d'enfants, on annonce 25 % de non-inscription en primaire pour le périscolaire du vendredi après-midi et qui sait, peut-être plus ? On sait que cet allongement du week-end peut être très pénalisant pour les apprentissages scolaires, et en particulier pour les enfants en difficulté scolaire.

Nous serons de même vigilants à une large co-construction des temps périscolaires en lien avec les MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance, mais aussi toutes les associations présentes dans les quartiers relevant de l'éducation populaire. La mise en place précipitée actuelle ne peut favoriser une telle démarche. Nous nous abstenons sur ces délibérations pour permettre les financements complémentaires aux associations qui, tant bien que mal, mettront en place le périscolaire pour la rentrée de septembre, tout en rappelant notre opposition non à la réforme, mais à l'application retenue pour Lyon

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Sénateur-Maire, mes chers Collègues, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire estime que ces quatre délibérations ne vont pas dans le bon sens, qu'elles font suite à la manière rocambolesque et peu responsable dont vous avez géré, ou plutôt très mal géré Monsieur le Maire, la mise en œuvre et l'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires à Lyon.

D'abord selon nous, vous portez l'entière responsabilité de la situation d'extrême urgence dans laquelle vous avez placé votre Adjointe à l'Éducation, mais aussi et surtout situation d'extrême urgence dans laquelle vous avez placé les parents, les familles, les directeurs d'écoles, ainsi que le personnel municipal.

Vous en portez la responsabilité, parce que depuis deux ans vous avez voulu engager un bras de fer avec le Gouvernement, parce que y compris, vous nous l'aviez dit, vous ne vouliez pas de cette réforme, qui selon vous coûtait trop cher. Et même si vous vous êtes engouffré dans le décret Hamon, qui assouplit la mise en œuvre de la réforme, mais qui était prévu à l'origine pour des communes rurales, et bien la loi doit tout de même s'appliquer, et oui, même à Lyon !

Il aurait été de bien meilleure gestion, que de travailler de concert avec le Gouvernement depuis deux ans, d'avancer ensemble dans l'intérêt de l'enfant. Ce bras de fer, que vous avez perdu, se retourne contre les élèves lyonnais et leurs parents. Il s'agit là, Monsieur le Maire, d'une faute politique.

Deuxièmement, le bras de fer s'est poursuivi ensuite, avec les Conseils d'écoles, cette fois. Alors que le décret Hamon demande qu'une majorité des Conseils d'école adhère au projet municipal présenté, et bien le Groupe Lyon citoyenne et solidaire, comme d'autres ici, considèrent que cette majorité n'a pas été acquise. Et que donc, là encore, vous outrepassiez le cadre légal, prévu par le décret.

Vous avez voulu, là aussi, passer en force, quitte à refuser de communiquer les chiffres, ce qui est un défaut manifeste d'information des Conseillers municipaux. Et parce que la polémique n'a pas cessé de croître, et parce que des journalistes ont fait leur travail, et bien vous avez mis cette fois en difficulté Mme la Rectrice, en lui demandant d'assumer un nouveau comptage en catastrophe, au risque de nouvelles erreurs, ce qui n'a pas manqué. Là encore, vous faites une faute, en faisant porter sur d'autres le poids de vos propres décisions, de vos propres erreurs, je dirai de vos propres entêtements.

Alors, Mme Brugnera essaie de nous dire ce soir que tout sera prêt pour la rentrée. Nous savons que ce n'est pas tout à fait vrai. Lors des réunions dans les arrondissements, vos services ne savent pas dire, ne peuvent pas dire aux

parents, quelles seront les activités proposées aux enfants. En gros, vous demandez aux familles qu'elles inscrivent leurs enfants le vendredi après-midi à des activités payantes, sans les informer de la nature de ces activités. Nous avons tous eu ici dans les arrondissements, les retours des parents : des parents qui étaient furieux ou interloqués de ces non-réponses.

Et le risque, il faut se le dire ici, est qu'une partie de ces parents, quitte à payer, fasse le choix d'inscrire leurs enfants dans les écoles privées, car là au moins ils sauront quelles activités sont proposées à leurs enfants.

Mais, et j'en terminerai par là, vu ce que vous avez déclaré en conférence de presse, sur la mauvaise qualité de l'enseignement dans notre pays, nous voyons bien que vous n'êtes pas le plus ardent défenseur de notre école républicaine, laïque, obligatoire et gratuite. Et alors qu'avec la réforme Peillon, nous avons une chance, effectivement, d'améliorer notre système scolaire, et bien il se passe de fait, tout à fait le contraire à Lyon.

Pour conclure, je dirai que nous passons aussi à côté d'une occasion de mettre en place un vrai projet éducatif et pédagogique, qui associe l'ensemble du secteur associatif et qui fasse toute la place aux mouvements d'éducation populaire. Seuls sont concernés en effet, quelques structures.

Sur le 1^{er} arrondissement, en regrettant encore une fois, que vous n'ayez pas souhaité une expérimentation propre au 1^{er} arrondissement, dont tous les Conseils d'écoles avaient refusé votre projet, et bien nous allons mettre en place un comité de suivi sur le 1^{er} arrondissement, de la mise en œuvre de votre projet. Il sera sous la présidence de notre Adjointe à l'Éducation, Mme Fatima Berrached et là également nous vous tiendrons au courant de notre propre évaluation et nous la rendrons publique aux parents.

En attendant, le Groupe Lyon citoyenne et solidaire votera contre ces délibérations.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, une simple explication de vote : comme vous le savez, le Groupe Lyon gauche solidaires, ne partage pas la façon dont les rythmes scolaires sont réorganisés sur la Ville de Lyon.

Pour autant, nous n'empêcherons pas la réforme choisie à Lyon d'être organisée à temps pour la prochaine rentrée scolaire. Nous comprenons qu'il faut voter les crédits aux organismes, qui mettront en œuvre la réforme : MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance, etc.

C'est pourquoi, nous voterons donc ces quatre délibérations, tout en restant vigilants sur la suite des événements : le comité de suivi, les inscriptions des enfants, la qualité de l'accueil, l'équilibre des temps des enfants et des familles.

Merci.

M. LEVY Charles-Franck, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, à moins de deux mois de la rentrée scolaire, la question ne peut plus être « comment » on organise le temps de l'enfant, mais plutôt « avec qui » on organise le temps périscolaire, et surtout quel sera le contenu de ce périscolaire ?

Partenaires de la Ville de Lyon depuis des dizaines d'années, les MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance, sont des structures totalement adaptées, pour animer et organiser le périscolaire. C'est bien le sens du vote qui nous est proposé aujourd'hui.

Souhaitons-nous, oui ou non, que les associations d'éducation populaire soient dans nos écoles ? Elles le souhaitent. Elles ont bien compris les enjeux. Avec tous les partenaires de l'école, elles veulent faire des vendredis après-midi, un lieu de rencontres, d'échanges, d'éducation, de développement de l'autonomie et de l'esprit critique, d'apprentissage de la vie collective et du respect de l'autre.

Il ne s'agit pas d'une « garderie », mais bien d'un lieu de vie et d'enrichissement pour l'enfant. La garderie, c'est ce qui existe déjà pour faire la jonction des temps de l'enfant, elle n'a pas de vocation pédagogique et elle dure en effet 45 minutes. Aucune association n'a demandé à gérer les garderies, c'est normal, nous ne sommes pas dans un temps éducatif. C'est aussi pour cette raison qu'elles ont demandé que les temps périscolaires soient au minimum de deux heures, et non hachés deux jours par semaine sur des tranches de 45 minutes.

Ceux qui depuis des années, lisent les procès-verbaux des Conseils d'écoles et participent aux réunions avec les parents, entendent bien que le temps de la cantine scolaire et de la pause méridienne était devenu un temps difficile. C'est normal. Avec plus d'enfants dans les cantines, il faut proposer un autre modèle. Il ne faut pas mettre cet aspect de côté, passer à un encadrement d'un adulte pour 18 enfants en élémentaire et un adulte pour 14 enfants en maternelle, c'est aussi permettre aux enfants d'être après la pause méridienne dans un autre état d'esprit et donc être aptes aux apprentissages.

Cet accueil périscolaire lors de la pause méridienne s'inscrit donc dans une continuité éducative. C'est bien là, la richesse du projet.

Par cette démarche de coéducation, le travail entre parents, Mairie et écoles, notre objectif est bien la réussite éducative des enfants. Le périscolaire est un outil pour arriver le mieux possible à la réussite de nos enfants. Et c'est bien cet échange qui existe depuis des années entre écoles, associations, parents, qui donne toute légitimité au projet proposé aujourd'hui.

Vouloir priver les enfants de cette présence des centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, c'est les priver d'une expérience, d'un savoir-faire. Dans les arrondissements, les équipes travaillent, les présidents d'associations bénévoles mettent à disposition leur temps, leur énergie, pour la réussite de nos enfants. Ce ne sont pas des prestataires de la Ville de Lyon, mais bien des partenaires. De par leur autonomie, engagement et ancrage sur un quartier et auprès des écoles, elles développent des initiatives d'innovations au profit des enfants.

Au moment où l'école vit une mutation importante, après des années très difficiles, tentative de suppression des RASED, formation des enseignants mise à mal, suppression de postes d'enseignants, il est important d'accompagner tous les temps de l'enfant et surtout d'en assurer un lien. Les associations qui gèrent déjà les lieux accueil parents, mettent en œuvre des ateliers, jeux de cours, il est donc nécessaire de réaffirmer qu'il n'y a pas une éducation portée par l'école, une éducation portée par la Ville et une autre portée par la famille, il y a UNE éducation, qui doit être globale et cohérente, avec tous les acteurs de la Ville.

Nous soutenons donc la délibération que vous proposez aujourd'hui, car elle permet ainsi à l'ensemble des référents qui entourent l'enfant, de construire un véritable partenariat et de s'inscrire dans une démarche de coéducation.

C'est, par exemple, dans le premier arrondissement, avec le centre social quartier vitalité, des parcours sportifs, sciences et techniques, culture et créativité. Il en va de même dans le 2^e arrondissement, avec la MJC Perrache. C'est dans le 5^e arrondissement, le Centre Social Champvert, qui fixe comme objectif pour le vendredi après-midi, je le cite : « *Que l'enfant découvre le plaisir de réussir et de trouver ses talents et compétences. L'épanouissement de l'enfant doit soutenir la réussite scolaire.* »

C'est aussi cela la réussite éducative. C'est cela, chers Collègues, qui doit normalement nous réunir. C'est permettre aux enfants, au delà des connaissances scolaires, de réduire les écarts par l'ouverture à la culture, à la société, et si c'est utile de travailler avec des professionnels sur l'aide aux devoirs et un véritable accompagnement aux enfants. Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques mots en réaction à ce qui vient d'être dit.

Tout d'abord vous dire que sur l'organisation des conseils d'école dans les écoles, chaque directeur d'école est maître et président de son conseil d'école. Je note d'ailleurs que vous avez bien relevé les quelques conseils où deux élus étaient présents mais vous n'avez pas compté le nombre de conseils où il n'y avait aucun élu présent et où donc nous n'avons pas voté. Mais bon !

M. LE MAIRE : C'est une faute !

Mme BRUGNERA Anne : C'est certainement très partial comme analyse !

Les résultats ont été compilés entre la Ville de Lyon et le Rectorat et il a fallu attendre que les comptes-rendus de conseils d'école soient fournis.

Là aussi, ceux qui ont l'habitude de lire des comptes-rendus des conseils d'écoles le savent, que ces derniers arrivent toujours un petit peu plus tard, le temps de la rédaction, de la relecture par les différents membres du conseil.

Et une fois que tous ces comptes-rendus de conseils d'école ont été reçus au rectorat, il a pu en faire la diffusion. Vous les avez eus, vous avez recompté et donc, l'histoire de ce vote est derrière nous.

(Brouhaha sur les bancs de l'Opposition.)

Ensuite concernant cette réforme, je voulais vous dire qu'en tant qu'élus responsables, nous construisons cette réforme sans idéologie et sans l'agitation politicienne de certains, qui tout d'un coup, se découvrent un grand sujet dans l'intérêt de l'enfant alors qu'ils n'ont pas hésité à supprimer des RASED ou à supprimer des instituteurs dont on voit les effectifs aujourd'hui.

(Une voix : il n'y a aucun rapport.)

Mme BRUGNERA Anne : Si, il y a tout à fait un rapport.

M. LE MAIRE : Madame Brugnera, continuez !

Mme BRUGNERA Anne : Nous avons construit le projet le plus juste et le plus équilibré pour les enfants et surtout le plus réalisable, puisque toutes les critiques que j'entends ne proposent pas de contre-projet, certains ont même dit dans les journaux, qu'ils n'avaient pas de projet. Donc, je trouve ces critiques fort dommageables.

Vous parlez de confusion Monsieur Broliquier. Mais qui aujourd'hui, entretient la confusion et qui la génère, si ce n'est vous tous ici présents.

Les familles que nous rencontrons sur le terrain se projettent dans la rentrée. Nous les y aidons par des réunions d'information, par des fiches techniques d'inscriptions dans certaines mairies d'arrondissement où les agents qui font les inscriptions n'ont même pas de trombones à disposition -merci certaines mairies d'arrondissement- et nous faisons aussi, en parallèle les recrutements des animateurs nécessaires.

Pour le recrutement, nous en sommes aujourd'hui, à 400 animateurs quasiment recrutés, grâce au forum du 1^{er} juillet qui a permis de voir 500 candidats en une journée, chacun ayant passé trois entretiens. Nous organiserons certainement un forum à la rentrée pour ajuster les effectifs si besoin.

Les inscriptions se passent. Elles se sont accélérées la semaine dernière. C'était prévisible. Nous sommes aujourd'hui à 14 000 dossiers remplis et nous allons donc continuer quant à l'information des parents. Je vous invite à aller régulièrement sur le site lyon.fr où il y a un fichier question-réponse mis à jour quotidiennement avec les questions des parents.

Enfin, concernant les activités, elles sont effectivement aujourd'hui en construction. Les associations qui vont gérer les accueils de loisirs sont en train de les construire avec les directeurs d'accueil de loisirs qui viennent d'être recrutés. Nous les présenterons à la rentrée aux parents et nous serons dans une situation qui est quand même plus enviable que certaines autres communes à proximité de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci bien Madame Brugnera.

Quelques mots complémentaires. D'abord, je me félicite qu'il y ait ici de nouveaux convertis à la réforme de Vincent Peillon. Je n'avais pas vu, pendant la campagne électorale un tel zèle, il est vrai que moi-même j'avais pu émettre un certain nombre de doutes. Et je veux dire pourquoi aujourd'hui : parce qu'évidemment, toute réforme a un coût.

Et donc gouverner, c'est choisir. C'est choisir où l'on veut investir et particulièrement en un moment où le Gouvernement dit qu'il veut diminuer la dette de 40 milliards.

Alors ce que l'on sait, c'est que l'argent qu'on met là, on ne le met pas en même temps sur le logement, on ne le met pas en même temps sur la santé, et donc on a fait un choix. Chacun après juge du choix et de la pertinence du choix. Moi, si j'avais eu à l'époque à indiquer une direction, j'aurais choisi le logement parce qu'il me semble que si l'on veut qu'un certain nombre d'enfants réussissent, la mixité de l'habitat est la première base pour construire la réussite scolaire.

Alors, la réforme scolaire n'était pas forcément ce que j'aurais fait. Mais elle est là. Et donc, on est comme tous les maires de France, obligé de la faire. Et nous, la grande différence, c'est qu'on ne fait pas du théorique, on fait du vrai, du vécu. Et on est obligé de faire quelque chose qui marche. Et je le dis comme je le pense, ¾ d'heures par jour c'était impossible à réaliser. Jamais on n'aurait trouvé des encadrants qui soient à la fois formés et qui acceptent de faire ¾ d'heures par jour.

Par contre, leur demander pendant la période en 12 h et 14 h de pouvoir venir renforcer les encadrants et leur expliquer qu'ils auront une demi-journée complète pour les activités pédagogiques, cela me semblait plus réalisable.

C'est peut-être pour cela qu'un certain nombre de maires qui ne sont pas de ma sensibilité politique –je citais le maire de Marseille, je pourrais citer le maire de Chartre- mais ici à côté de chez-nous mon collègue d'Oullins qui va mettre en place la même réforme que nous, dit : « *moi je ne vais pas arrivé à la faire pour la rentrée de septembre, je vais le faire pour fin septembre* ». Vous voyez il est en proie, alors que la ville est moins grande, qu'il y a moins d'écoles, aux mêmes difficultés que nous.

Alors, évidemment, la théorie est toujours très simple, mais c'est dans la pratique que l'on voit la capacité à faire. Et peut-être la différence entre le maire d'Oullins et M. Havard, c'est que lui a été élu, et donc qu'il pensait qu'il aurait à appliquer la réforme, et non pas simplement à parler de manière théorique de la réforme.

Comme l'a dit Anne Brugnera, nous sommes en train, aujourd'hui, de faire cette réforme, et ce qui nous importe, c'est qu'elle soit réussie en septembre de cette année et donc, qu'il y ait devant chaque enfant des formateurs qui soient effectivement formés eux-mêmes et qui puissent leur apporter la réussite scolaire qui a toujours été au centre du projet pédagogique de Lyon. Je le rappelle, le budget Enfance-Petite Enfance est le 1^{er} budget de la Ville de Lyon.

Voilà, mes chers Collègues, je mets le dossier aux voix...

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, je voudrais apporter une explication de vote.

M. LE MAIRE : Expliquez Monsieur Havard, Expliquez !

M. HAVARD Michel : Je veux simplement redire ici notre opposition sur le fond à cette réforme qui justifie notre vote « contre ». Il ne s'agit pas de voter contre les associations qui vont s'occuper des activités scolaires, mais de voter contre le principe de la réforme.

Et je veux dire que vu le mépris que vous nous adressez régulièrement en ne répondant pas aux questions, en éludant les choses, en signe de manifestation en ce début de mandat, parce que ça commence à bien faire, à l'issue du vote, nous nous lèverons et nous quitterons la salle parce que c'est insupportable, cette espèce de mépris qu'il peut y avoir vis-à-vis de ceux qui pensent différemment, et bien nous ne l'accepterons pas et nous partirons.

M. LE MAIRE : C'est votre grand coup annoncé. J'aurais mieux aimé que sur le fond, ce soit plus solide.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot, les Groupes UDI et apparentés, Ensemble Pour Lyon - UMP et apparentés, Lyon citoyenne et solidaire ont voté contre. Le Groupe Europe Ecologie – Les Verts s'est abstenu.)

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon - UMP et apparentés quitte la salle.)

2014/300 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'Association MJC de Ménival pour l'organisation de la manifestation «O.R.N.I des Batt's » le 27 septembre 2014 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/309 - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour la Nuit des Etudiants du Monde 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/322 - Attribution de subventions sur projets d'un montant global de 2 000 euros à des associations étudiantes (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/255 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels du Rhône - 3, rue Joseph Chapelle à Lyon 8^e (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/292 - Approbation de l'avenant à la convention d'occupation temporaire des locaux de l'EAJE Myrtille, situé 40 cours Richard Vitton à Lyon 3^e, pour changement de catégorie ERP. Relocalisation temporaire de l'EAJE Myrtille au 17 rue Saint Antoine à Lyon 3^e durant les travaux de mise en conformité de leurs locaux (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté)

2014/293 - Autorisation de signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2014/328 - Elections aux commissions administratives paritaires comité technique et comité d'hygiène sécurité et conditions de travail - Composition des organismes consultatifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, je vais dire quelques mots sur cette délibération. Les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique vont avoir lieu le 4 décembre prochain.

Dans la perspective de ces élections, il nous faut aujourd'hui mettre en conformité la composition et le fonctionnement de notre Comité Technique Paritaire, demain Comité technique, et de notre Comité d'hygiène sécurité et conditions de travail, au regard des prescriptions de la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010.

C'est le but de cette délibération qui réaffirme notre attachement à quelques principes fondamentaux du dialogue social : le paritarisme, la représentation de la diversité des groupes politiques de notre assemblée municipale, la transparence des avis exprimés par les uns, comme par les autres.

Avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, je sais qu'il est tard et que tout le monde a envie de rentrer chez lui, mais je vais tout de même m'exprimer sur ce sujet qui me paraît extrêmement important, et je voulais justement profiter de ce rapport sur les instances paritaires pour aborder la question du dialogue social et plus généralement de la politique des ressources humaines.

Vous savez que nous avons pris, lors des mandats précédents, la parole à de multiples reprises à ce sujet, car cela nous semble fondamental et non traité à la hauteur de l'enjeu.

Notre ville compte 7.864 agents, la masse salariale représente 310 M€, soit 58 % des dépenses de fonctionnement, ce sont des dizaines de métiers, et nous estimons qu'il est indispensable d'avoir une politique des ressources humaines performantes. C'est d'autant plus incontournable avec la réforme territoriale en cours.

Mais nos espoirs de voir émerger cette politique des ressources humaines ont été longtemps été déçus. Nous en avons beaucoup parlé lors de votre premier mandat et au début du deuxième, vous avez cherché à acheter la paix sociale. Puis, en 2009, vous avez inventé un projet qui avait du fond, Emeraude, tombé rapidement aux oubliettes.

Les grèves récurrentes, les mécontentements persistants dans les services, un dialogue social difficile, un taux d'absentéisme important, ponctuent votre gestion. Tardivement, après des années de laxisme, on a vu quelques améliorations : avec la gestion prévisionnelle des effectifs, avec l'Observatoire de l'absentéisme et d'autres initiatives, et nous nous en étions, à ce moment-là, publiquement réjouis.

Aujourd'hui, les enjeux sont considérables : des contraintes financières de plus en plus fortes, allongement de la durée des carrières, un citoyen de plus en plus exigeant aussi et de plus en plus consommateur, la recherche accrue d'efficacité, notamment par la mutualisation. Mais aussi l'attente de reconnaissance, de valorisation et de développement du potentiel humain individuel et collectif dans les services.

Au chapitre de ces enjeux, la réorganisation territoriale génère des inquiétudes et va mettre à rude épreuve le dialogue social, comme on commence à le voir avec la création de la métropole. Mais c'est aussi une chance, une opportunité pour remettre à plat. La question des effectifs se pensera de plus en plus à l'échelle métropolitaine. C'est aussi une occasion pour clarifier les missions et valoriser le capital humain.

Aujourd'hui, il faut faire plus avec moins. Vous avez annoncé un plan de rigueur de 40 M€ sur le mandat. Cet effort est nécessaire. Mais vous auriez pu en atténuer la brutalité et le lisser dans le temps, si vous nous aviez écoutés, lors du précédent mandat. C'est trop tard !

Car votre absence de politique des ressources humaines a eu un coût pour la ville. C'est d'ailleurs ce que disait la Chambre Régionale des Comptes en 2010, et toutes ces dérives ont contribué à la hausse de la masse salariale et donc du fonctionnement. Une masse salariale dont il est capital de maîtriser l'évolution.

Vous aviez pourtant des possibilités pour agir. Si 45 % de la hausse des dépenses de personnels découle de mesures nationales, plus de la moitié de celles-ci résulte de la gestion de l'employeur : l'embauche, l'avancement, la promotion interne, le régime indemnitaire, le temps de travail, les heures supplémentaires, la formation : tout ça dépend de la ville qui est libre d'en fixer les règles.

Aujourd'hui, notre ville doit répondre à un double défi : d'abord, de stabiliser les effectifs et dans le même temps, moderniser le fonctionnement. Ces deux objectifs sont difficiles à déployer ensemble, concomitamment. La mutualisation, pour moderniser et rationaliser les besoins, est une piste.

Mais les outils de mutualisation ne suffiront pas à eux seuls à contenir la masse salariale. Une GRH renouvelée est indispensable. Pour les cadres intermédiaires, une réflexion s'impose concernant les outils de management de gestion des ressources humaines.

Nos agents ont des ressources à développer. Il faut :

- mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion ;
- définir de nouveaux modes d'organisation de travail ;
- envisager de nouvelles formes de reconnaissance de leurs engagements, puisque la reconnaissance financière sera forcément limitée.

D'où nos questions en ce début de mandat : êtes-vous enfin décidé à avoir un vrai projet pour les ressources humaines sous ce mandat ? Comment allez-vous « re-périmétrer » l'offre de service public ? Quelle place comptez-vous donner au dialogue social ?

Ce sont des enjeux essentiels pour réussir la métropole et pour la qualité des services rendus aux Lyonnais. Vous n'êtes pas obligé de nous répondre tout de suite, mais ce serait bien d'avoir votre avis et de connaître votre projet, vos idées dans ce domaine qui nous semble, encore une fois, fondamental.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Broliquier. Nous allons faire de la « qualinothérapie » ! Cela peut être une ressource importante.

(Intervention de M. Broliquier.)

M. LE MAIRE : C'est difficile n'est-ce pas ? Vous vous rendez compte qu'il est difficile de faire de la « qualinothérapie » avec vos amis alors avec les autres c'est encore plus difficile.

Monsieur Claisse, vous allez être le « qualinothérapeute » en chef !

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Je ne sais pas ! L'expérience nous dira si je suis en capacité de répondre à ces enjeux. En tout cas, Monsieur Broliquier, la réflexion est en cours. Nous avons à redéfinir des priorités en matière de politique de ressources humaines pour les six années qui viennent. Il est prématuré aujourd'hui de vous en faire état, mais le jour viendra où nous serons en capacité de le faire. Je pense d'ici la fin de l'année.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/345 - Formation des élus - Gestion et financement (Direction des Assemblées)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, le droit à la formation des élus est un droit individuel qui doit permettre à chaque élu, l'acquisition de connaissances et de compétences utiles au bon exercice de son mandat.

Ce droit à la formation est globalisé pour chaque groupe d'élus en comptabilisant le nombre d'élus municipaux et d'élus d'arrondissement. Le montant total des crédits formation n'a pas évolué par rapport au mandat précédent, il est égal à 2,7 % du total des indemnités des élus.

Par contre, son mode de répartition a changé. Cette nouvelle répartition pénalise les petits groupes d'élus. Pour éclairer mon propos, prenons l'exemple de notre Groupe qui comporte 13 élus, municipaux et d'arrondissement. Le nouveau montant affecté aujourd'hui, donne un montant annuel de 387 € par élu. Dans le mandat précédent, le montant affecté pour un groupe de 13 élus, pour pouvoir faire la comparaison, donnait un montant de 484 € par élu. Ce qui entraîne une baisse de 100 € par élu. C'est énorme lorsque l'on connaît les tarifs pratiqués par les organismes de formation agréés.

Dans ce contexte, notre Groupe a proposé une augmentation de ce crédit formation représentant 3,5 % des indemnités des élus. Sachant que dans la loi, ce montant peut aller jusqu'à 20 % des indemnités, notre demande était plus que raisonnable, nous semble-t-il ! Cela aurait représenté un montant de 500 € par élu. Vous l'avez refusé, Monsieur le Maire, nous regrettons que notre collectivité prive, ainsi, des élus d'une partie de ce droit à formation.

En conséquence, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Je suis sûr que l'on peut vous indiquer des organismes de formation moins chers !

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, sur le fond, vous le savez, nous souhaitons tous ici avancer sur la question du statut de l'élus, faire progresser ses droits, notamment à travers l'accès à la formation individuelle.

Chaque année, la Ville de Lyon attribue ainsi une enveloppe proche de 85.000 € pour que chaque élu, qui le souhaite, avec des moyens proportionnés à la taille de son groupe, puisse acquérir des connaissances et des compétences liées à l'exercice de son mandat local :

- en se formant à des politiques publiques locales,
- en se formant sur les compétences des collectivités locales,
- en se formant sur des aspects plus pratiques : prise de parole, communication, informatique...

Dans le même temps, vous en êtes conscients, nous sommes contraints d'être extrêmement vigilants sur nos dépenses publiques afin de conserver un équilibre budgétaire rendu fragile.

Or, si la Ville peut se prévaloir d'un bon état de ses finances, c'est parce que nous demandons chaque année aux directions, d'analyser, d'optimiser, de mutualiser leurs moyens pour dégager des marges d'économie, sans porter atteinte à la qualité du service.

L'équation est compliquée, vous l'imaginez, c'est pour cela que nous demandons aux groupes politiques de fournir des efforts. Nous pensons que nous devons être exemplaires en tant qu'élus.

Vous pointez aujourd'hui, une réduction des moyens attribués aux élus locaux pour se former. Sachez cependant que cette baisse n'aura pas forcément une incidence notable sur nos parcours de formation. En effet, nous n'avons pas choisi de diminuer arbitrairement ces crédits. Nous nous sommes appuyés sur les dépenses effectivement réalisées lors des années précédentes, qui laissaient apparaître quelques marges de manœuvre.

En effet, en 2013, un peu moins de 73 % des crédits de formation des groupes politiques ont effectivement été consommés. En 2012, ce taux était seulement de 63 %. Autre ordre d'idée, en 2013, sur 221 élus municipaux et d'arrondissement, seuls 34 ont fait le choix de profiter d'une formation, malgré des crédits disponibles.

Nous avons donc décidé de les réajuster, tout en nous laissant tout de même des marges de manœuvre.

Une fois que je vous ai donné cette explication, je ne vous ai cependant pas donné de solution pour l'année qui s'ouvre. Peut-être les élus du Groupe Europe Ecologie, les Verts sont-ils en effet beaucoup plus demandeurs que d'autres !

Je voudrais simplement insister sur le fait que, bien que le droit à la formation soit individuel, les crédits de formation attribués aux groupes peuvent être globalisés.

De plus, si des élus municipaux sont également élus communautaires, ils peuvent tout à fait utiliser leurs crédits de formation au Grand Lyon pour dégager des marges de manœuvre pour leurs collègues de la Ville, permettant là une certaine péréquation entre élus.

Enfin, je profite de cette occasion pour inviter les groupes politiques à mieux faire connaître auprès de leurs élus ce droit à la formation qui nous paraît important mais sur lequel nous pêchons peut-être par manque de communication.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Europe écologie – les Verts a voté contre. Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire s'est abstenu).

2014/326 - Convention avec le Centre de gestion du Rhône sur la forfaitisation de l'organisation des concours (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2014/327 - Règlement intérieur de Prévention des Addictions (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2014/329 - Convention de mise à disposition d'agents auprès du Centre Nautique Intercommunal (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2014/340 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2014/342 - Mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2014/343 - Convention de mise à disposition de personnel au Grand Lyon (Délégation Générale aux ressources humaines)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable sur ces six délibérations avec une mention particulière pour l'adoption qui nous est proposée du règlement intérieur de prévention des addictions en espérant que nous ne créerons pas une nouvelle addiction à la « qualinothérapie ».

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est plutôt sympathique la « qualinothérapie ». Moi je souhaiterais que le Groupe UMP me fasse de la « qualinothérapie ». Bon, c'est raté pour aujourd'hui...

(Sourires.)

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/360 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Composition de l'assemblée délibérante (Direction des Assemblées)

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur ce rapport concernant l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Quincieux.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

QUESTIONS DIVERSES

1. Question orale posée par M. Boudot concernant les graves débordements qui ont lieu à Lyon après chaque match de coupe du monde opposant l'Algérie à une autre équipe. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous donner un chiffre précis des coûts pour notre ville et pour le Grand Lyon des dégradations engendrées ?

M. BOUDOT Christophe : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais revenir, on en a parlé un petit peu tout à l'heure, sur les événements de la semaine dernière. Comme nous pouvions le redouter, une partie de notre ville a été vandalisée après chaque match de l'Algérie. Ce sont de véritables scènes de guérilla urbaine que vous avez vues, comme moi, puisque vous étiez aussi en ville.

Je vous passe le premier match du premier soir, c'est un petit peu la surprise, peut-être, mais qu'en est-il des autres soirs ? Je vous avais demandé l'interdiction des grandes manifestations le soir de ce match car nous pouvions redouter encore des débordements. Rien n'a été fait. Ils ont recassé, cassé. Je le regrette. Maintenant, on connaît les responsabilités. Je voudrais savoir quel en est le coût pour les Lyonnais et les Grands Lyonnais ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Boudot, comme je vous le disais, j'étais dans les locaux de Marius Berliet. J'ai vu qu'une partie des forces de police était mobilisée par les casseurs et qu'une autre partie était mobilisée par les identitaires qui avaient décidé d'en venir aux mains ce soir là également. J'ai vu arriver un cortège encadré par deux compagnies de CRS pour empêcher qu'il n'y ait davantage de dégâts.

Je ne sais pas si vous avez une influence, mais si vous pouviez dire que les forces de police pourraient être mieux employées que de convoquer ceux qui ont envie d'en découdre ces soirs là, ce serait aussi bien.

Après, comme je le disais tout à l'heure, grâce à la vidéo protection, nous avons pu identifier un certain nombre de fauteurs de trouble et dans les semaines qui viennent, ils vont être convoqués devant le tribunal. Le procureur général était

d'ailleurs présent lors de cette soirée. Ils vont être condamnés à un certain nombre de peines de prison ferme, comme c'était déjà le cas par le passé.

Voilà ce que je peux dire sur ces incidents qui évidemment étaient des incidents regrettables. J'ai vu ce que cela donnait à la fois dans le 2^e, dans le 6^e, sur le 9^e. Sur le 8^e, je ne suis pas persuadé qu'il n'y ait pas eu d'éléments étrangers aux casseurs qui en profitaient pour faire des escroqueries à l'assurance. On a de tout dans ce genre de manifestation.

2. Question orale posée par Mme Perrin-Gilbert sur la position du Maire de Lyon suite à l'occupation de l'Opéra par les intermittents du spectacle et aux rencontres de ceux-ci avec Georges Képénékian, premier adjoint en charge de la culture.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, notre ville comme d'autres grandes villes de notre pays est le théâtre de manifestations contre l'accord du 22 mars sur l'assurance chômage et notamment sur la question de ses annexes 8 et 10.

Sur le 1^{er} arrondissement, le Collectif unitaire 69 s'est créé en février 2014. Depuis, il a multiplié des informations publiques. On peut citer, par exemple, les opérations Fourvière en lutte, le concert de Bernard Lavilliers, des prises de parole aux Célestins, au TNP... Des manifestations sur le festival des Invites, la fête de la musique et aussi, le 4 juillet dernier lors d'un concert place Sathonay qui s'est très bien déroulé et dans une bonne ambiance. L'ENSATT s'est également mobilisée en renfort de ce mouvement.

Parce que le propos de ce collectif ne porte pas que sur les annexes 8 et 10 mais bien sur l'ensemble de l'accord du 22 mars, des actions ont été menées aussi dans des agences d'intérim de notre ville ainsi que devant la Préfecture du Rhône le 16 juin dernier.

Le Collectif unitaire 69, vous le savez, demande l'abrogation de l'agrément tel qu'il est prévu par l'accord du 22 mars et une réouverture des négociations.

Face à ces revendications, y compris parce qu'un certain nombre de nos équipements municipaux sont concernés, un certain nombre de maires ont pris position. Je pense notamment à vos collègues Mme Hidalgo et Mme Aubry. Aussi, Monsieur le Maire, le Groupe Lyon citoyenne et solidaire vous demande de vous positionner à votre tour sur ces revendications.

D'autre part et pour finir, le Collectif unitaire 69 occupait récemment l'amphithéâtre de l'Opéra sans qu'il n'y ait eu bien sûr de dommages ni de détériorations. Une demande de ce groupe est de disposer de locaux de travail mais aussi d'un local de réunion. Etes-vous prêt, Monsieur le Maire, très concrètement et très simplement, à leur accorder des locaux pour qu'ils puissent sérieusement, sereinement, se réunir et travailler ?

Puisque vous aimez qu'on vous fasse des propositions, je vous en fait deux : je pense en effet que l'ancienne Ecole des Beaux-Arts sur le 1^{er} arrondissement ou bien la villa Chazière sur le 4^e arrondissement vides depuis longtemps toutes deux, pourraient être mises à disposition temporairement de ce mouvement.

Je vous remercie de vos réponses.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Je réponds bien volontiers à ces questions d'autant que nous avons été très présents et très disponibles pour recevoir les délégations du Collectif. Si la question de l'intermittence du spectacle a été mise très largement en avant, pas seulement dans les villes que vous citez, ma chère Collègue, mais aussi à Lyon, le mouvement s'est un peu dissocié puisqu'une partie des membres de ce Collectif, je pense en particulier à la délégation de l'ENSATT, se sont progressivement recentrés sur la question de l'intermittence parce qu'il est difficile de vouloir traiter globalement, même si je comprends et nous avons bien compris la démarche globale, l'ensemble des problématiques liées au chômage, à la précarité et à l'intermittence. Il fallait bien traiter la question de deux manières peut-être différentes. Au demeurant, la délégation que j'ai reçue lors des trois rendez-vous, n'a jamais intégré des membres dans les autres situations évoquées. Il s'est agi à chaque fois des intermittents.

Il y a donc une ambivalence, entre le fait de traiter vraiment d'abord de la question de l'intermittence du spectacle ou d'essayer de globaliser et de traiter l'ensemble du problème de la précarité, du chômage et des autres sujets.

En tout cas nous, dans nos échanges, nous avons fait valoir que la Ville est directement concernée par cette question de l'intermittence. La Ville, je vous le rappelle, fait un effort majeur dans sa proposition budgétaire vis-à-vis de la culture. La meilleure manière de traiter l'intermittence, c'est aussi d'assurer la permanence du travail artistique dans nos établissements culturels. C'est ce que nous faisons largement. C'est aussi dédier d'importants moyens au spectacle vivant qui représente le secteur concerné prioritairement par l'intermittence : 40 millions de notre budget sont fléchés vers le spectacle vivant. Nous essayons de poursuivre notre travail en faveur de l'emploi culturel et je pense que la

proposition qui a été faite de continuer à réfléchir collectivement, en particulier en contact avec les trois personnalités nommées par le Premier ministre, pour essayer de traiter cette question va dans le bon sens. J'ai pu rencontrer également le Syndeac et nous avons pris rendez-vous avec le Synavi également pour essayer de faire avancer cette question.

Je crois que nous sommes, aujourd'hui en tout cas pour la question de l'intermittence du spectacle, dans un moment important. Certes, on aurait pu probablement ne pas suivre cette procédure mais aujourd'hui, le Premier ministre a annoncé clairement sa volonté de trouver une solution. Toutes les parties prenantes aujourd'hui ont accepté de siéger autour d'Hortense Archambault, de Jean-Denis Combrexelle et de Jean-Patrick Gille, pour essayer au fil des semaines et des mois, de trouver des propositions et des solutions.

Notre Ville s'est engagée aussi à travailler en particulier avec le Syndeac pour voir comment, au sein de nos établissements, nous pouvons faire avancer des pistes de solutions. Je crois que nous sommes vraiment convaincus qu'il y a un travail à mener et qu'il faut préserver l'intermittence du spectacle parce que c'est d'abord la question qui nous concerne directement et pour laquelle nous sommes en mesure de faire avancer les choses.

M. LE MAIRE : Merci mes chers Collègues. Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 20 h 00.)